

**PROGRAMME GÉNÉRAL DE RECHERCHE SUR LA NACRE
DEUXIÈME PHASE (PGRN 2)**

Action de Recherche N° 1 :

**"ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PERLICULTURE EN
POLYNÉSIE FRANÇAISE"**

Lot N° 2 :

**"PLACE ET RÔLE DES ACTIVITÉS NACRIÈRES ET PERLIÈRES
DANS L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ LOCALES"**

Février 2000

Gilles Blanchet



Fonds Documentaire IRD



010023175

Fonds Documentaire IRD

Cote : AX23175 Ex : unique

Note de synthèse

L'objet de ce rapport est d'apprécier la place et le rôle des activités nacrères et perlrières dans l'économie et la société polynésiennes. Il se divise en trois parties. La première brosse un tableau général de la situation. La seconde analyse les effets induits par ces activités dans les atolls des Tuamotu-Gambier. La troisième se penche sur la détérioration de la conjoncture et essaie d'analyser les problèmes en suspens avant de se tourner vers l'avenir et de formuler des suggestions susceptibles de favoriser le développement harmonieux et durable de ce secteur d'activité.

Après une série d'expérimentations, la perliculture commence à prendre son essor dans les années 70. Elle devient le principal poste d'exportation de produits locaux en 1983 et, après une période d'incertitudes liée à une épidémie qui décime les nacres, se développe de façon spectaculaire à la fin des années 80. La production décuple dans les années 90 et fournit, en moyenne, plus de 80% des recettes d'exportation de produits du cru. Mais, depuis 1992, cette évolution se fait dans un contexte de crise, avec une chute continue des cours et une baisse de la qualité moyenne des perles arrivant sur le marché. La détérioration de la situation conduit beaucoup de petits perliculteurs endettés à brader leur production hors des circuits organisés de commercialisation. Elle entraîne une réaction des autorités et des professionnels qui décident de se regrouper pour faire face à la crise et lutter contre la chute des cours par des efforts de promotion et la recherche de nouveaux débouchés. Les pouvoirs publics se rallient de leur côté à la logique du marché. Ils soutiennent une politique de l'offre et se déclarent partisans d'une augmentation rapide de la production pour compenser le manque à gagner qui, à partir de 1996, découle de la fin des essais nucléaires et de la fermeture du CEP*.

Facteurs extérieurs et facteurs intérieurs se conjuguent ainsi pour créer une situation volatile dont il est difficile de savoir comment elle va évoluer.

Malgré l'attention qui lui est portée, la perliculture reste une activité mal connue et difficile à cerner en raison de son caractère hybride, à cheval entre l'agriculture et l'industrie, en raison aussi d'une pénurie de données statistiques précises et fiables. Elle n'en a pas moins un impact important et des effets en cascade sur le plan économique et social. En fournissant des emplois et des revenus, elle favorise le repeuplement des îles et entraîne un retour vers la normale d'une pyramide des âges fortement déséquilibrée par l'émigration d'une fraction importante de sa population active au cours des années qui précèdent. Elle permet de combler partiellement le fossé entre le pôle moderne de Tahiti et une périphérie défavorisée. Les emplois qu'elle offre correspondent en outre à l'organisation de la vie sociale dans les atolls et les tâches à accomplir sont familières aux insulaires.

De façon indirecte elle permet aux activités qui lui sont liées de se développer et contribue au désenclavement de l'archipel et à l'amélioration du réseau de transports aériens et maritimes. Elle entraîne une amélioration notable des conditions de vie, une augmentation de la consommation de biens courants et de biens d'équipement. Elle favorise l'émergence de nouveaux modes de vie et de nouveaux rapports sociaux et conduit à un effacement des formes traditionnelles de vie en communauté au profit de comportements plus individualisés et plus autonomes qui sont source de difficultés et d'échecs mais aussi facteurs de dynamisme

* Centre d'Expérimentations du Pacifique

Fonds Documentaire IRD
Cote : AX 23175 Ex :

et de réussite.

En résumé, les activités nacrières et perlières s'inscrivent dans le sillage de la politique suivie par le Territoire en matière de décentralisation et de revitalisation des archipels périphériques, comme en matière de réduction de la dépendance vis-à-vis des transferts de l'Etat et d'ouverture sur l'extérieur.

Un premier bilan met ainsi en évidence les retombées positives engendrées par l'essor de la perliculture et les difficultés qui surgissent au fur et à mesure qu'elle se développe et qui lui font traverser aujourd'hui une forte zone de turbulences. A côté de problèmes classiques de croissance commencent à apparaître les retombées négatives d'un développement qui a été trop rapide pour être bien maîtrisé. Les conditions de vie dans les atolls ont été bouleversées en quelques années et, aux problèmes d'intégration des nouveaux venus, s'ajoutent ceux que pose l'apparition de nouveaux clivages sociaux. Au cœur de ces problèmes, qu'aggrave la situation de crise, se trouve la dépossession des insulaires de la maîtrise qu'il avaient sur leur cadre de vie, sur le lagon comme sur terre. Cette dépossession va de pair avec un renforcement de l'emprise de l'administration tahitienne qui administre les lagons et favorise le développement de l'industrie perlière en adoptant une série de mesures de gestion et de contrôle. Ces mesures réglementaires apparaissent comme autant de contraintes pour les insulaires qui tendent à y répondre par des comportements d'esquive et de fuite.

Au problème de l'appropriation des eaux lagunaires et au conflit entre loi et coutume qu'on trouve dans la plupart des pays insulaires du Pacifique sud, s'ajoute le problème que pose l'exploitation de ressources communes, lorsqu'elles sont confiées par la puissance publique au secteur privé. Sur le Territoire, comme ailleurs, on constate que l'intervention de la puissance publique s'opère en dernier ressort au bénéfice de ceux qui disposent de moyens financiers et techniques et au détriment de ceux qui en sont dépourvus, creusant le fossé entre les uns et les autres.

A cela, s'ajoutent les dangers inhérents à l'exercice d'une mono-activité. Dans des atolls aux ressources limitées et où la population ne dépasse pas quelques centaines d'individus, la vie se focalise très vite autour des activités nacrières et perlières, exposant la population aux contrecoups que peut avoir un retournement brusque de conjoncture dans un domaine d'activité particulièrement vulnérable, du fait de son extraversion et de son caractère spéculatif.

Face à ces problèmes et difficultés, il serait souhaitable, parallèlement à un effort de collecte et de diffusion de l'information, de procéder à une mise à plat de l'activité. Cela permettrait de clarifier les choix effectués et de hiérarchiser les objectifs poursuivis. Jusqu'à présent, le Territoire s'est efforcé de concilier deux orientations distinctes et apparemment complémentaires avec, d'un côté, une activité à petite échelle demandant peu de capital et offrant des perspectives d'emploi sur place et, de l'autre côté, une activité plus capitalistique reposant sur le dynamisme d'investisseurs venus de l'extérieur. Les deux orientations ont pendant un certain temps réussi à cohabiter et sont allées de pair avec une segmentation du processus de production, les petits producteurs se spécialisant dans le collectage, les plus importants se consacrant à la perliculture. Mais, peu à peu, avec l'épidémie qui touche les nacres puis, sur un plan général, avec le mouvement de mondialisation et de dérégulation, cet équilibre s'est trouvé rompu. On est progressivement passé d'un développement autocentré à un développement excentré en même temps que l'accent se déplaçait du social vers

l'économique. Il conviendrait d'afficher clairement ce changement d'orientation et ne pas laisser croire aux petits producteurs, dont la situation s'est dégradée, qu'un Etat-providence va continuer à les soutenir et les assister lorsque leurs opérations ne sont pas rentables.

Il conviendrait aussi d'être plus explicite sur la stratégie retenue. Faut-il continuer à privilégier une production réduite, cantonnée dans le haut de gamme, comme semblent le souhaiter les gros producteurs ? Faut-il orienter la perliculture vers une production massive de perles de qualité moyenne, comme semblent le souhaiter certains négociants en perles et les producteurs de taille moyenne ? ou faut-il se cantonner dans le statu quo et le laisser-faire actuels qui débouchent sur une production hétérogène et un climat de concurrence exacerbée qui ne satisfait personne et s'exerce au détriment des plus faibles ?

En tout état de cause, il serait utile de mettre en place un réseau de veille alimenté par quelques indicateurs significatifs. Un tel réseau permettrait d'être plus attentif aux atteintes portées à l'environnement naturel et de mieux évaluer le rôle que jouent les facteurs humains à tous les stades de la filière, sur le plan intérieur et extérieur.

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
<u>I - PLACE ET RÔLE DES ACTIVITÉS NACRIÈRES ET PERLIÈRES.....</u>	5
<u>1- Un secteur dynamique et prometteur.....</u>	5
1.1- De la nacre à la perle	5
1.2- "Boom and bust" dans la perliculture	6
1.3- Une organisation progressive de la filière	9
<u>2- Une importance grandissante et un rôle de premier plan</u>	10
2.1- Une importance croissante.....	11
2.1.1- Un essor spectaculaire de la production.....	11
Ressources propres	12
2.1.2- Une explosion du nombre de producteurs et une segmentation des activités.....	13
2.1.3- Une multiplication des circuits de commercialisation.....	17
2.2- Un rôle de premier plan.....	20
2.2.1- Dans le contexte des DOM-TOM	20
2.2.2- Dans le contexte de l'après-nucléaire	21
<u>3- un secteur mal connu et difficile à cerner</u>	22
3.1- Un secteur mal connu	22
3.2- Un secteur difficile à cerner.....	23
<u>II - IMPACT DES ACTIVITÉS NACRIÈRES ET PERLIÈRES</u>	25
<u>1- Effets directs</u>	25
1.1- Un facteur de retour au Fenua	25
1.2- Une source d'emplois et de revenus	27
1.3- Un élément de rééquilibrage entre Tahiti et les archipels éloignés.....	30
<u>2- Effets indirects.....</u>	33
2.1- Sur le plan quantitatif	33
2.1.1- Un effet multiplicateur d'activités	33
2.1.2- Un effet d'entraînement sur les transports insulaires	34
2.1.3- Une forte progression des transports aériens	34
2.1.4- Une augmentation parallèle des transports maritimes.....	40
2.1.5- Un accroissement de la consommation et une hausse du niveau de vie	43
2.2- Sur le plan qualitatif	46
2.2.1- Une transformation des conditions de vie.....	46
2.2.2- Un développement des aspirations et des besoins.....	48
2.2.3- L'émergence de nouvelles formes de structuration sociale.....	49
2.2.4- Une modernisation des comportements et un dynamisme accru	50
<u>III - PROBLÈMES ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....</u>	52
<u>1- Analyse de la situation présente et identification des problèmes en suspens</u>	52
1.1- Un environnement instable et une conjoncture de crise.....	52
1.1.1- Un environnement international peu favorable	52
1.1.2- Une baisse de la rentabilité des exploitations	53
1.1.3- Une forte dégradation de la situation des petits producteurs	54
1.1.4- Une baisse de la qualité des perles.....	55
1.1.5- Une commercialisation "anarchique".....	56
1.2- La recherche d'une issue économique à la crise	57
1.2.1- Le regroupement des professionnels et l'ajustement aux exigences du marché.....	57
1.2.2- Le ralliement des pouvoirs publics à la logique du marché et à une politique de l'offre	59

1.3- La montée des problèmes sociaux dans les îles	60
1.3.1- L'intégration problématique des nouveaux venus et l'émergence de nouveaux clivages sociaux	61
1.3.2- La dépossession des insulaires de leur espace, à la base des revendications et des conflits	63
1.3.3- Le renforcement de l'emprise de Tahiti et la recrudescence de comportements d'esquive et de fuite	65
1.4- Le décalage entre les discours et la réalité.....	68
1.4.1- La crise vue par les médias	68
1.4.1.1- Les points de vue exprimés	68
1.4.1.2- Leurs limites et leurs présupposés.....	71
1.4.2- les constats tirés des faits	74
2- Les perspectives d'avenir	77
2.1- Une activité à la fois prometteuse et fragile.....	77
2.2- Les risques d'une trop grande spécialisation	79
2.3- Suggestions et remèdes.....	80
2.3.1- Une "mise à plat" de l'activité	80
2.3.2- Un effort d'information et de diffusion de l'information	82
2.3.2.1- Un effort d'information.....	82
2.3.2.2- Une meilleure diffusion de l'information.....	83
2.3.3- La constitution d'un réseau de veille	84
<u>Conclusion</u>	86
<u>Références bibliographiques</u>.....	87
<u>Tableau des abréviations et sigles utilisés</u>	93
<u>ANNEXE</u>	94

Introduction

Depuis quelques années, on assiste en Polynésie française à l'émergence d'une industrie basée sur la production et la vente de perles noires. Elle se fonde sur la présence dans les eaux territoriales d'huîtres perlières à lèvres noires, les *Pinctada margaritifera*, couramment appelées nacres. On les trouve surtout dans les atolls fermés ou semi-fermés des Tuamotu-Gambier car c'est là qu'elles se développent le mieux et se distinguent par la couleur sombre de leur nacre et tout un jeu de nuances allant du gris à l'anthracite et du vert au violet. Il leur arrive de contenir des perles fines, dans la proportion d'1 pour 15.000 nacres, mais la quasi-totalité des perles qu'on trouve sur le marché sont aujourd'hui des perles de culture. C'est l'action conjointe de l'administration et d'investisseurs privés qui, dans les années 60, a permis l'application en Polynésie française de la technique qui permet de les obtenir. Elle repose sur le collectage et l'élevage d'huîtres qui, arrivées au stade adulte, font l'objet d'une sélection avant d'être greffées. L'opération consiste à introduire dans leur poche perlière une petite sphère appelée nucleus et un greffon tiré du manteau d'une autre huître. Les cellules du greffon vont recouvrir de nacre le nucleus et donner naissance à la perle. Le processus, de la larve d'huître jusqu'à la perle, s'étend sur trois à quatre ans et peut se prolonger si on pratique des surgreffes.

Au cours des années 70, l'activité se développe rapidement avec la maîtrise croissante des techniques et une politique commerciale avisée qui réussit à faire de "la perle noire de Tahiti" un label reconnu et un produit de luxe. L'activité est rentable et de nombreux insulaires et investisseurs locaux s'y lancent. Mais, au milieu des années 80, la conjoncture se détériore et une brusque mortalité des nacres entraîne leur raréfaction et la hausse de leur prix. Des dispositions réglementaires et des progrès en matière de collectage et d'élevage permettent d'enrayer l'épidémie. Elles vont, par contrecoup, déboucher sur une surproduction de nacres et entraîner une chute brutale de leur prix, qui se répercute sur la production de perles dont la quantité augmente en même temps que la qualité se dégrade. La détérioration de la conjoncture extérieure amplifie le mouvement. Le développement de la concurrence sur le marché mondial puis l'onde de choc de la crise asiatique se font sentir dans le Territoire et accélèrent le mouvement de baisse.

Ce mouvement semble s'être stabilisé mais la situation reste fragile et à la merci d'une nouvelle rechute. Le chemin parcouru en une trentaine d'années n'en est pas moins spectaculaire et la perliculture est aujourd'hui un des fleurons de l'économie du Territoire.

L'objet de ce rapport est d'apprécier la place et le rôle des activités nacrères et perlières dans l'économie et la société polynésiennes. Il fait suite à un séjour sur place qui a permis de récolter des informations auprès des professionnels et responsables administratifs et scientifiques et de rassembler une partie de l'abondante documentation disponible sur le sujet (cf. bibliographie).

Il est divisé en trois parties. La première partie brosse un tableau général de la situation. Une seconde partie analyse les effets induits par les activités nacrères et perlières dans les atolls qui s'y consacrent comme dans l'ensemble du Territoire. Une troisième partie se penche sur la détérioration de la conjoncture et essaie d'analyser les problèmes en suspens avant de se tourner vers l'avenir et de formuler des suggestions susceptibles de favoriser un développement plus harmonieux et durable de l'activité.

Compte tenu des délais impartis, ce travail se limite à l'archipel des Tuamotu-Gambier où se concentre la perliculture. Elle se développe aussi dans l'archipel des Iles-sous-le-Vent, à Maupiti, Mopelia, Huahine, Tahaa et Raiatea mais de façon limitée en raison du peu d'espace disponible et de l'existence d'activités concurrentes (agriculture, tourisme, navigation de plaisance).

I - PLACE ET RÔLE DES ACTIVITÉS NACRIÈRES ET PERLIÈRES

La rapidité avec laquelle s'est développée l'aquaculture nacrrière et perlière à partir des années 70 témoigne du dynamisme de ce secteur d'activité, qui occupe aujourd'hui une place de choix dans l'économie et la société polynésiennes. Les autorités territoriales misent sur une poursuite et une accélération de ce développement et assignent à la perliculture un rôle-clé dans leur politique de rééquilibrage interne et d'ouverture sur le monde.

1- Un secteur dynamique et prometteur

1.1- De la nacre à la perle

Plus que pour les perles, les huîtres *Pinctada margaritifera* ont d'abord été exploitées pour leur nacre, utilisée en bijouterie, en ébénisterie et en boutonnerie. Leur commerce remonte au début du XIXème siècle et un auteur, Turnbull, signale leur exportation massive en 1802, à un moment où domine le commerce de troc avec les grands voiliers d'Australie et d'Amérique venus apporter des étoffes, de la verroterie ou des denrées alimentaires. Les quantités capturées sont d'un millier de tonnes par an. Elles fléchissent à la fin du siècle et, dès 1895, les autorités commencent à s'inquiéter de l'appauvrissement des lagons. Quelques années plus tard, elles commencent à réglementer les captures et les atolls nacriers sont divisés en secteurs et ne sont plus ouverts à la plongée que tous les 3 ans. La production se stabilise autour de 600 tonnes, grâce à l'extension des zones exploitées et l'amélioration des moyens techniques utilisés pour la plongée. Après le premier conflit mondial, l'activité connaît une longue période de stagnation. Les exportations redémarrent dans les années 40 et les ventes atteignent une moyenne annuelle de 700 tonnes, avec des pics de production à 1.200 tonnes. Dans les années 50, les captures recommencent à fléchir en raison de la chute des cours mondiaux et de la concurrence croissante des matières synthétiques. S'y ajoute l'installation du Centre d'Expérimentations du Pacifique en 1963 qui draine vers Tahiti et les sites nucléaires une importante main d'œuvre et entraîne un recul marqué des activités traditionnelles. L'exploitation anarchique des stocks d'huîtres et l'épuisement des lagons producteurs ne font qu'accélérer la tendance. Lorsqu'en 1962, Jean Domard, chef du service territorial de la pêche, se livre à un recensement des 27 îles dont la production de nacres a été supérieure à 10 tonnes/an dans le passé, il note qu'elle reste relativement stable dans 10 îles et qu'elle est en chute libre dans les 17 autres. Pourtant, dès les années 20, des expériences concluantes de captage et d'élevage de nacres ont été réalisées par l'administrateur Hervé dans les Tuamotu mais elles sont restées sans lendemain.

Comme le remarque André Intès dans l'Atlas de Polynésie française, la plupart des études publiées sur la nacre s'attachent à souligner la diminution grandissante des réserves naturelles et à proposer des mesures de conservation et de régénération. Ces recommandations ne sont pas suivies d'effet, sans doute parce qu'elles supposent une forte implication de la population dans le collectage du naissain, la création de fermes et l'élevage proprement dit. Ce n'est que lorsque les ressources sont sur le point d'être épuisées et que les premiers essais de greffe mettent en évidence la valeur commerciale des perles produites, que les mesures techniques de sauvegarde proposées par le service de la pêche finissent par être prises en compte. En 1953, l'administration crée des réserves d'huîtres dans certains atolls des Tuamotu-Gambier et, quelques années plus tard, opère un regroupement d'huîtres dans des atolls dont les eaux profondes et calmes favorisent leur croissance, comme Hikueru, Reao, Takapoto et Takaroa.

En 1961, inspiré par les succès de la perliculture nippone, le Dr Domard se livre, avec l'assistance technique de la société japonaise Nippo Pearl, à des expériences de culture perlière et de greffe dans les lagons d'Hikueru et de Bora-Bora. C'est le point de départ de l'activité dans le Territoire. En 1967, un premier essai de lancement d'une ferme perlière avorte à Rangiroa. L'année suivante, la société parisienne Rosenthal frères, spécialisée dans le commerce de perles, s'associe au journaliste Koko Chaze et crée à Manihi une ferme qui réussit à obtenir des demi-perles (*mabe*). A la même époque, dans les lagons d'Hikueru, Takapoto, Takaroa et Manihi, l'administration lance des expériences portant sur la récolte de naissains et la culture de larves jusqu'au stade où les nacres peuvent être commercialisées. Une centaine sont greffées et produisent des demi-perles de qualité. En 1970, un greffeur japonais obtient les premières perles rondes à Takapoto, station territoriale d'expérimentation qui va jouer un grand rôle dans les années qui suivent. Le succès et la rentabilité de ces expériences font des émules. Parmi ces pionniers figurent le Dr Lintilhac, chirurgien esthétique à Papeete, Paul Yu, Jean-Pierre Fourcade, Yves Tchen Pan (qui lancera la culture perlière aux îles Cook en 1985), le champion de chasse sous-marine Jean Tapu et Jean-Claude Brouillet, qui s'installe à Marutea sud après avoir racheté au Territoire le stock de perles noires obtenues par Jean Domard en 1965. C'est lui qui, avec un partenaire américain, Salvador Assaël, va assurer la promotion des perles de Tahiti aux Etats-Unis. William Reed, un chercheur australien qui a joué un grand rôle dans la maîtrise de l'élevage des nacres, fonde lui aussi une ferme à Mangareva en 1973 et la revendra à Robert Wan en 1975. A la même époque, commencent à se mettre en place les premières coopératives, encouragées par le service de la pêche et soutenues par la banque de développement territorial; la SOciété de CREDit de l'Océanie (SOCREDO).

1.2- "Boom and bust" dans la perliculture

Jusqu'en 1980, fermes privées et coopératives se créent au rythme de 2 ou 3 l'an mais leur développement se heurte à des problèmes d'approvisionnement en nacres. Spécialisées dans la greffe et la culture de la perle, elles ne s'occupent pas des opérations de collectage et d'élevage de nacres qui sont laissées aux insulaires. Les autorités territoriales prennent des mesures pour favoriser l'industrie naissante et, dès 1971, interdisent l'exportation de nacres et orientent les efforts vers leur élevage. En 1976, le service de la pêche entreprend à Takapoto un élevage d'huîtres à partir de naissains collectés dans le milieu naturel. Le Centre National d'Exploitation des Océans (CNEXO) se livre, de son côté, sans succès à des essais de reproduction de nacres en milieu contrôlé dans sa station de Vairao.

Pour préserver les stocks producteurs, les lagons ouverts à la plongée et les quotas d'huîtres qu'il est possible d'y capturer sont étroitement réglementés. Bien que réduits de moitié, ces prélèvements fournissent encore plus de 60% des huîtres à greffer en 1983. En 1989, 4 lagons sont toujours ouverts à la plongée. Le prélèvement des nacres dans les élevages se substitue néanmoins peu à peu à la collecte en milieu naturel. A partir de 1977, les autorisations de création de fermes perlières sont assorties d'une obligation de collectage de naissains et des concessions maritimes sont accordées à titre gratuit à ceux qui s'engagent à se livrer au collectage (mesure qui sera rapportée en 1989) tandis qu'une redevance annuelle est due pour les opérations d'élevage. L'objectif des services territoriaux est de produire chaque année 1 million de nacres de naissain et de disposer dès 1985 de 500.000 nacres greffables, quantité qui devrait permettre d'arrêter définitivement les prélèvements sur les stocks naturels.

L'objectif n'étant pas atteint, un programme de relance est mis sur pied en 1985. Il incite les fermiers à se livrer eux-mêmes au collectage et à s'auto-provisionner en nacres pour leurs opérations de greffe. Il comporte 3 volets :

- un plan de développement des fermes nacrières, accompagné d'une série de mesures incitatives (subvention de premier équipement, agrément au code des investissements, financement à taux privilégié des coopératives dotées d'un élevage nacrier),
- des actions de repeuplement menées par l'Etablissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Maritimes (EVAAM), qui transfère des géniteurs d'atolls riches en nacres vers d'autres atolls qui en sont dépourvus,
- la création d'une écloserie de naissains à Rangiroa.

Ces mesures doivent permettre de résoudre les problèmes que rencontrent les fermes privées implantées dans des îles à faible production nacrière comme les Gambier. Pour tenir leurs objectifs de greffage, elles doivent en effet acheter leurs nacres dans des centres producteurs, situés dans des lagons plus propices comme Takapoto, Hikueru ou Hao. Mais les transferts de nacres d'un atoll à l'autre sont coûteux et risquent de rompre l'équilibre existant, sans parler des dangers de manipulation génétique.

Ces dangers sont illustrés par la mortalité qui se développe parmi les nacres du lagon de Takapoto dès la fin de 1984. Le mouvement fait tâche d'huile et s'étend aux élevages de naissains, aux animaux greffés et aux stocks naturels d'huîtres. La mortalité totale est évaluée à plus de 4 millions d'animaux en 1985. Elle conduit le Territoire à interdire tous transferts interinsulaires de nacres, à l'exception de l'"atoll naisseur" de Takaroa resté à l'abri du fléau.

L'épidémie se répercute sur les exportations de perles qui voient leur volume chuter de moitié de 1985 à 1986. La mortalité touche encore 60% des nacres récoltées en 1988. Afin d'en comprendre les raisons pour y pallier, un programme général de recherche sur la nacre (PGRN) est mis sur pied en 1987. Il est placé sous l'égide de l'EVAAM et se fait en association avec divers organismes de recherche présents sur le Territoire. Sa mise en route est laborieuse mais, dès le départ, des mesures conservatoires sont prises pour éviter la propagation de l'épidémie. Elles vont de l'interdiction de transfert de nacres vers les atolls non touchés, au zonage des lagons, à l'adoption de normes d'élevage et à la limitation du nombre de concessions maritimes accordées pour ce type d'activité. D'autres mesures visent à améliorer les techniques d'élevage et de greffe.

En 1989, la situation s'améliore et la mortalité nacrière se réduit sensiblement. La tendance se confirme les années suivantes et l'EVAAM réoriente une partie de ses efforts vers l'amélioration de la qualité et de la commercialisation des perles et lance des campagnes d'information et de promotion.

La politique d'encouragement des activités de collectage, qui est allée de pair avec l'octroi de concessions maritimes, commence, de son côté, à produire ses fruits. Etant donné les prix élevés auxquels se vendent les nacres prêtes à être greffées depuis la mortalité massive de 1985, les insulaires sont de plus en plus nombreux à se lancer dans ces activités rémunératrices qui nécessitent peu d'investissements. Ils le font de leur propre chef ou sous traitent avec des fermes perlières qui financent l'investissement de départ et, en contrepartie,

perçoivent la moitié des naissains et disposent d'un droit de préemption sur le reste. Attirées par les perspectives offertes, des personnes venues de l'extérieur se lancent à leur tour dans ces opérations. L'afflux de nouveaux producteurs va dès 1991 entraîner une offre excédentaire de naissains et une chute brutale des cours des nacres prêtes à être greffées. Les perliculteurs réagissent et demandent plus de rigueur dans l'octroi des concessions maritimes. Le Territoire en réforme la procédure d'attribution mais l'année 1992 n'en reste pas moins une année record, avec l'octroi de 1.274 concessions maritimes, dont 885 pour le collectage et l'élevage des bivalves. Entre 1986 et 1992, plus de 2.500 concessions maritimes sont officiellement attribuées (cf. Annexe tableau 13).

Comme le remarque le Comité Economique, Social et Culturel (CESC) de Polynésie française dans un rapport publié en 1993 sur 'les perspectives et réalités des activités de la mer', toutes ces dispositions ont entraîné une '*ruée vers la perle*' et une saturation de certains lagons. Faute de pouvoir vendre leurs nacres, des exploitations disparaissent. D'autres se lancent, sans expérience, dans la greffe de nacres et contribuent à l'augmentation de la quantité et à la baisse de la qualité moyenne des perles arrivant sur le marché.

Cette évolution, conjuguée avec la détérioration de la conjoncture mondiale, va peser sur les cours qui se dégradent d'une année sur l'autre. De 1990 à 1992, ils chutent de 38% alors que la production augmente de 20%.

Dans un rapport sur l'avenir du Territoire diffusé en 1995, le CESC déplore la crise dans laquelle est entrée l'activité perlière depuis le début de la décennie, après dix ans d'expansion rapide. Il l'explique par une production excessive, la qualité médiocre des perles proposées par certains perliculteurs, des pratiques commerciales anarchiques, une gestion insuffisamment rigoureuse de l'espace lagonaire et la récession économique mondiale. S'y ajoute en 1997 la crise financière asiatique qui se répercute immédiatement sur le marché des produits de luxe. Elle n'épargne pas la 'Perle de Tahiti', qui s'est vue, dès 1976, octroyer un label spécifique et la qualité de perle naturelle par l'Institut Américain de Gemmologie.

Tout au long des années 90, l'augmentation des quantités de perles mises en vente va ainsi de pair avec la baisse de leur prix de vente. L'année 1995, en particulier, est marquée par une chute brutale des cours et le prix moyen du gramme descend à 2.186 F FCP, un montant 5 fois inférieur au prix record atteint dix ans plus tôt (cf. tableau 4)¹. L'année 1997 marque une reprise liée à l'épidémie qui frappe la perle Akoya au Japon et qui conduit les japonais à augmenter leurs achats dans le Territoire. En 1998, les achats japonais sont toujours importants en quantité, ils représentent 70% des ventes du Territoire, mais leur valeur a baissé de près de 20%, ce qui conjugué avec une hausse du yen de 30%, équivaut à une chute de 50%.

¹ La numérotation des tableaux se réfèrent à leur ordre de présentation en Annexe

Tableau 4 : Evolution des exportations de perles de culture en Polynésie française

Année	Poids (kilogrammes)	Valeur (millions de F FCP)	Valeur moyenne (F FCP/grammes)	% recettes (1) d'exportation
1972	1,5	0,3	215	
1973	0,8	2	2 518	
1974	3,9	13,4	3 454	2
1975	15,6	8,9	570	2
1976	6,1	14,7	2 413	3
1977	6,1	18,2	2 976	3
1978	50	128,7	2 575	20
1979	86	158	1 835	18
1980	29	101,9	3.540	15
1981	86	405	4.679	40
1982	32	99	3.056	12
1983	140	712	5.088	45
1984	112	441	3.934	39
1985	206	1.393	6.745	58
1986	104	998	95.584	70
1987	408	2.252	5.524	80
1988	447	2.513	5.624	82
1989	622	3.791	6.091	83
1990	599	3.758	6.269	82
1991	833	4.424	5.309	85
1992	1.157	4.251	3.672	85
1993	2.187	7.772	3.354	90
1994	2.902	11.908	4.103	91
1995	4.387	9.591	2.186	90
1996	5.483	14.453	2.635	93
1997	4.989	14.658	2.938	89
1998	6.055	14.459	2.382	

1.3- Une organisation progressive de la filière

Cette évolution, si elle est particulièrement fâcheuse pour les petits producteurs, est ressentie par l'ensemble de la profession qui essaie de s'organiser pour faire face aux difficultés rencontrées. Les autorités territoriales ne ménagent pas leur soutien, conscientes que le développement du secteur a été trop rapide pour être correctement maîtrisé, qu'il s'agisse des connaissances portant sur la nacre, des actions de formation au métier d'aquaculteur et de greffeur, ou de la commercialisation des perles.

Les efforts d'organisation et de rationalisation de l'activité vont s'orienter dans plusieurs directions :

- Sur le plan de la production, la formation de greffeurs polynésiens est encouragée avec la création par les services territoriaux du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) à Rangiroa en 1986. De leur côté, certaines fermes privées commencent à faire appel aux services de greffeurs chinois moins chers que les japonais jusque là en position de monopole,

- Sur le plan de la commercialisation, les autorités poussent les producteurs à se regrouper pour mieux écouler leurs produits et offrir à leurs clients une plus grande latitude de choix. A côté du GIE 'Poe Rava Nui', qui depuis 1979 représente les petits producteurs groupés en coopératives ou associations familiales, se crée en 1993 le Syndicat Professionnel des Perliculteurs de Tahiti et des Iles (SPPTI) qui regroupe une cinquantaine de fermes de moyenne ou faible taille dont va se détacher bientôt une fraction pour former le GIE Tahiti Pearl Producers (TPP). Les gros producteurs, en tête desquels figurent des personnalités comme Robert Wan, Les frères Rosenthal, Jean-Pierre Fourcade, Anatila Bréaud et Paul Yu, se retrouvent au sein du Syndicat Professionnels des Producteurs de Perles (SPPP) qui rassemble une quinzaine de sociétés privées. Tous ces groupements vont coordonner leurs efforts pour faire face à la crise. A l'instigation de l'EVAAM et avec le concours du gouvernement, ils créent en 1993 le GIE "Perles de Tahiti" qui se donne pour objectif de redresser la situation et de promouvoir la 'perle noire de Tahiti' sur les marchés extérieurs,
- Sur le plan de la mise en valeur et de la transformation du produit, un pas est fait également en direction de la bijouterie et, en 1992, l'EVAAM favorise la création d'une chambre syndicale des bijoutiers de Polynésie (CSBP) dont la vocation est de promouvoir sur le plan local et international les perles montées en bijoux (bagues, bracelets, colliers...).

Ces efforts de rationalisation et de promotion sont épaulés par des mesures législatives. Le 11 juin 1998, l'Assemblée territoriale adopte deux délibérations significatives. La première porte sur la définition de la perle de culture de Tahiti, de ses variétés et de ses sous-produits comme les "*mabe*" (demi-perles) ou les "*keshi*" (concrétions perlières). Elle instaure des critères de classification et définit 4 catégories de perles selon leur taille, leur forme, leur couleur et l'épaisseur de leur nacre. L'application de ces critères devient obligatoire pour les perles vendues hors du Territoire, en même temps qu'est interdite l'exportation de perles de rebut portant atteinte à la réputation du produit.

La seconde délibération institue une carte de négociant et la rend impérative pour toute personne qui se livre dans le Territoire à des activités d'exportation de perles de culture de Tahiti. Cette mesure est adoptée à l'initiative du collège des négociants de la chambre syndicale des métiers de la bijouterie et du commerce de la perle fine (CSBP), qui regroupe les principaux négociants de la place. Elle est immédiatement contestée par les petits négociants indépendants, "les fourmis", qui se plaignent d'avoir été écartés des négociations et, pour mieux se faire entendre, créent le syndicat des négociants en perles de culture de Tahiti (SNPCT).

2- Une importance grandissante et un rôle de premier plan

La volonté conjointe du Territoire et de la profession, - responsables administratifs, éleveurs de nacres, producteurs de perles, joailliers ou commerçants, - de soutenir et promouvoir l'activité est un signe de l'importance de premier plan que revêt désormais la perliculture. Cette importance est attestée par les chiffres et statistiques de production et de vente comme par la place accordée à l'activité dans les plans et politiques de développement impulsés par l'Etat et le Territoire.

2.1- Une importance croissante

2.1.1- Un essor spectaculaire de la production

En l'absence de statistiques de production fiables, ce sont les chiffres des ventes à l'extérieur enregistrés par le service des douanes qui permettent le mieux d'apprécier l'évolution du secteur.

Selon les professionnels, les exportations représentent 90% de la production perlière et les 10% restants sont vendus directement sur le marché local. Ces affirmations ne peuvent être prises au pied de la lettre car, avec la crise, un nombre croissant de petits producteurs écoulent leur production sous le manteau, sur place et à l'étranger.

La vente de perles hors du Territoire débute en 1972 mais ne commence à devenir significative qu'en 1978 avec l'écoulement de 50 kilos de perles pour une valeur déclarée de 129 millions de F CFP, soit 20% des recettes d'exportation de produits locaux et 6% des exportations totales de la Polynésie française.

Dix ans plus tard, en 1988, les exportations sont de 450 kilos et leur valeur atteint 2,5 milliards de F CFP, soit 82% des recettes d'exportation de produits locaux et 31% de l'ensemble des exportations.

A nouveau dix ans plus tard, en 1998, les quantités de perles vendues dépassent 6 tonnes et leur valeur s'élève à 14,5 milliards de F CFP, soit 88% des recettes d'exportation de produits locaux et 55% des exportations totales (cf. tableau 1 page suivante).

En vingt ans, les ventes ont ainsi vu leur volume multiplié par 120 et leur valeur par 112 alors que dans l'intervalle le produit intérieur brut du Territoire, évalué aux prix courants, n'a été multiplié que par 6.

Cette évolution ne s'est pas faite de façon régulière et uniforme. Durant les années 70, les exportations de perles sont en moyenne de 22 kilos par an et la valeur du gramme de 1942 F CFP.

Dans les années 80, la quantité moyenne de perles exportées se chiffre à 219 kilos par an et la valeur du gramme s'élève à 5.812 F CFP.

Dans les années 90, les exportations atteignent 3177 kilos par an mais la valeur du gramme n'est plus que de 2.982 F CFP (cf. tableau 4).

De 1990 à 1998, les volumes exportés sont passés de 600 kilos à 6.000 tonnes, leur valeur de 3,7 milliards de F CFP à 14,5 milliards de F CFP et le prix moyen du gramme de 6.269 F CFP à 2.382 F CFP.

La baisse de la valeur moyenne des perles noires est due à une série de facteurs. Elle s'explique d'abord par une augmentation des quantités produites parfois au détriment de leur qualité. Elle s'explique ensuite par une évolution défavorable des cours et une détérioration de la conjoncture mondiale qui va elle-même se trouver accentuée par des événements ponctuels comme le tremblement de terre de 1995, qui dévaste la ville japonaise de Kobe, le centre mondial de la perle.

Tableau 1 : Evolution des ressources de la Polynésie française (milliards de Fr. CFP)

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<u>Transferts de l'Etat</u>	86	85	84	89	90	91	103	110	103	103	102
Transferts militaire	41	40	40	42	40	41	51	50	45	43	38
Transferts civils	45	45	44	47	50	50	52	60	58	60	64
<u>Ressources propres</u>	29	30,5	33	36	31	37	50	54	58	65	69
Tourisme	16	16	17	17	17	19,5	27	33	32	37	40
Exportations	7	8	9	12	6	8,5	13	10,5	15	16	16,5
(dont perle noire)	2,5	3,8	3,7	4,4	5	7,8	11,9	9,6	14,4	14,6	14,6
Pensions et retraites	6	6,5	7	7	8	9	10	10,5	11	12	12,5
<u>Ressources totales</u>	115	115,5	117	125	121	128	153	164	161	168	171
% de ressources propres	25	26	28	29	26	29	33	33	36	39	40
(dont perle noire)	2	3	3	3,5	4	6	8	6	9	9	8,5

Source : Rapport du Sénat N° 215, février 1996 et rapports annuels IEOM

La baisse des prix cependant est plus que compensée par l'augmentation des quantités vendues. C'est la raison pour laquelle les ventes de perles continuent depuis le début de la décennie 90 de représenter plus de 80% des recettes d'exportation de produits du cru. A partir de 1994, elles constituent la seconde ressource du Territoire après le tourisme. Elles représentent aujourd'hui plus de 20% des ressources propres du Territoire et, si on y ajoute les transferts de l'Etat, 9% des ressources totales dont il dispose au lieu de 2% il y a dix ans (cf. tableau 1)

2.1.2- Une explosion du nombre de producteurs et une segmentation des activités

La production de perles est l'aboutissement d'un processus qui s'organise autour de trois activités distinctes : le collectage, l'élevage et la greffe des nacres :

- le collectage consiste à recueillir des naissains sur des cordes de 100 à 200m de long immergées à une profondeur de 3 à 5 mètres,
- l'élevage consiste à permettre aux naissains de croître et de devenir au bout de douze à dix huit mois des huîtres greffables d'un diamètre de 11 à 13cm (incluant les barbes de croissance). Ce diamètre tend à diminuer, les nacres étant actuellement greffées de plus en plus petites (cf. Lot 1). De façon générale, les jeunes nacres sont placées dans des paniers ou caisses grillagées avant d'être percées et enfilées dans des paniers-poche ou manchons qui sont installés sur des lignes flottantes disposées à une profondeur de 6 à 9 mètres,
- la greffe consiste à introduire un nucleus étranger (noyau initialement fabriqué à partir de coquillages d'eau douce et aujourd'hui de synthèse) et un fragment du manteau d'une autre huître dans la poche perlière de l'animal. Celui-ci est ensuite remis à l'eau pour une période de 18 à 24 mois.

La réussite de la greffe dépend pour une large part de la technique et de l'habileté de celui qui en a la charge. Dans les années 80, le taux de réussite était de l'ordre de 30% dans les grandes fermes et de 10 à 15% dans les petites fermes (cf. tableau 5). Aujourd'hui, certaines grandes fermes arrivent à des taux de réussite de plus de 40% et les plus petites parviennent à des taux de 20 à 30%, mais cet écart tend à se niveler avec l'acquisition d'un savoir-faire plus poussé. La qualité et la valeur marchande de la perle dépendent ensuite de ses caractéristiques, forme, poids, diamètre, coloris qui sont eux-mêmes liés aux techniques d'élevage et de greffe et au milieu marin où se développe l'huître.

Ces trois activités que constituent le collectage de naissains, l'élevage et la greffe de la nacre donnent lieu à une spécialisation des tâches et à une segmentation du processus de production qui sont cependant loin d'être systématiques.

Les opérations de collectage sont la plupart du temps assurées par de petits producteurs villageois, pour qui cette activité n'est qu'une occupation saisonnière parmi d'autres. Les opérations d'élevage sont aussi pratiquées par de petits producteurs et ce sont parfois les mêmes qui pratiquent successivement les deux opérations transformant leur stations de collectage en stations de grossissement (cf. lot 1). Depuis la pénurie de nacres qui s'est produite il y a quelques années, les fermes perlières se sont lancées à leur tour dans le collectage. Quant aux opérations de greffe, les fermes en conservent l'apanage même si, face à

la surproduction de nacres et avec un succès très relatif, certains éleveurs ont commencé à se livrer eux-mêmes à des opérations de greffe.

Tableau 5 : Commercialisation de perles de culture par le GIE ; "Poe Rava Nui"

Années	Fermes (nombre)	perles (nombre)	valeur (millions F CFP)	Prix moyen perle (CFP)	Taux de réussite (%) (1)
1981	13	6.754	30,2	4.471	
1982	13	13.068	59,5	4.551	22
1983	13	20.068	107,6	5.363	21
1984	15	15.174	143,6	9.464	16
1985	16	13.769	155,8	11.313	12
1986	27	16.778	252,1	15.028	6
1987	32	12.572	183,4	14.589	10
1988	66	44.624	502,1	11.252	14
1989	202	38.767	560,3	14.453	16
1990	303	41.115	600,9	14.615	19
1991	347	47.884	497,6	10.392	16
1992	390	47.884	497,6	10.392	
1993	423	49.525	441,6	8.916	
1994	446	91.481	879,1	8.610	
1995	433	56.899	434,2	7.631	
1996	321	65.154	464,1	7.123	
1997	374	63.988	501,8	7.842	30
1998	392	129.555	646,8	4.992	

Source : GIE "Poe Rava Nui" ; ventes aux enchères. Perles de Tahiti News, N° 9, juillet-août 1997 p. 6 et novembre-décembre 1998

(1) Rapport entre le nombre de nacres greffées et le nombre de perles marchandes

Au cours des dernières années, le nombre et la nature des exploitations ont beaucoup changé. Quelques dénombrements et estimations opérés par les services territoriaux permettent de se faire une idée de cette évolution.

Un rapport du service de la pêche précise qu'en 1980 la production est le fait de 16 entreprises, 8 fermes privées, qui assurent 93% de la production, et 8 coopératives, qui en représentent 7%.

En 1989, l'EVAAM recense 262 exploitations (105 coopératives - totalisant 1.253 membres - et 157 associations familiales) affiliées au GIE *Poe Rava Nui*, une vingtaine de sociétés privées et 550 exploitants individuels, soit quelques 830 exploitations réparties dans une trentaine d'îles des Tuamotu-Gambier.

En 1997, le Service des Ressources Marines (SRM) dénombre 921 exploitants pour l'ensemble du Territoire. 761 d'entre eux se trouvent dans l'archipel des Tuamotu Gambier mais près du tiers (224) semblent avoir une activité en sommeil. 537 ont une activité qui est vérifiée mais se limite dans 1 cas sur 6 à des opérations de collectage et d'élevage. Le nombre de perliculteurs effectifs (personnes physiques et morales) au moment de l'inventaire ne serait ainsi que de 441, soit à peu près 1 sur 2 (cf. Annexe tableau 12).

En 1999, un nouveau recensement du Service des Ressources Marines évalue le nombre d'exploitants en activité dans l'archipel des Tuamotu-Gambier à 989 personnes, autorisées ou non, installées sur une quarantaine d'îles. Il les classe en fonction des surfaces maritimes concédées et occupées, ce qui conduit à la répartition suivante qui recoupe le classement précédent (cf. tableau 15) :

- 6% des exploitations sont de grande taille, plus de 30 hectares, et occupent 60% des surfaces maritimes concédées,
- 24% sont des exploitations moyennes de 5 à 30 hectares et occupent 30% des surfaces concédées,
- Les 70% restants, les plus nombreuses, sont inférieures à 5 hectares et n'occupent que 10% des surfaces concédées.

Selon une autre estimation fondée sur l'octroi de concessions, 392 entreprises perlicoles, coopératives et associations familiales, se rattachent aujourd'hui au GIE '*Poe Rava Nui*'. Le nombre d'adhérents au GIE, qui a connu un mouvement de désaffection au plus fort de la crise, au milieu des années 90, se retrouve ainsi proche de ce qu'il était avant la crise. Mais la structure du GIE s'est modifiée et les coopératives, qui ont connu de nombreux dysfonctionnements, se sont progressivement effacées au profit d'associations familiales plus faciles à identifier et plus faciles à 'responsabiliser' en matière de crédit.

D'autres estimations hiérarchisent les exploitations en fonction de leur taille et de leurs activités. Elles en distinguent trois grands groupes :

- Le premier est celui des grosses entreprises. Elles sont au nombre d'une douzaine et représentent les quatre cinquièmes de la production totale. Elles disposent généralement de plusieurs fermes situées dans des atolls différents, emploient au moins cinquante salariés et ont un cheptel de plusieurs centaines de milliers de nacres greffées.
- Le deuxième groupe rassemble une cinquantaine d'exploitations de taille moyenne, qui emploient une dizaine d'employés au minimum et disposent d'un stock de plusieurs dizaines de milliers de nacres greffées.
- Le troisième groupe, fort de 300 à 400 personnes, englobe des petits producteurs qui n'ont que quelques centaines ou quelques milliers de nacres greffées et cherchent souvent un revenu d'appoint dans le tourisme, la pêche ou la culture du coprah. (cf. Le Marin du 26 mars 1999 et Lot N°1).

Une autre typologie cherche à évaluer la rentabilité des fermes et les répartit en fonction du nombre de nacres greffées chaque année :

- les petites fermes, qui se rattachent habituellement au GIE *Poe Rava Nui*, ne greffent pas plus de 10.000 nacres par an et le prix de revient moyen d'une perle serait alors de 4.410 F CFP,
- les fermes moyennes sont celles qui greffent de 10.000 à 20.000 nacres, et pour un chiffre de 50.000 nacres le coût moyen de la perle se situe aux alentours de 4.000 F CFP,

Tableau 15 : Caractéristiques des exploitations dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier (1999)

Communes	Concessions maritimes (1)		Importance des exploitations (1)						Nombre de nacres en élevage (en milliers)	
	surface concédée (ha)	Surface utilisée (ha)	Petites		Moyennes		Grandes			Total
			nombre	(%)	nombre	(%)	nombre	(%)		
Arutua	878	1.800	64	43	66	45	17	12	147	10.674
Fakarava	2.115	2.990	201	79	42	17	10	4	253	17.734
Hao (1)	444	681	36	80	8	18	1	2	45	4.038
Makemo	322	1.634	103	86	14	12	3	2	120	9.688
Manihi	2.256	2.000	120	57	74	35	16	8	210	11.860
Takaroa	367	657	80	75	20	19	7	6	107	3.896
Gambier	1.066	2.893	25	58	14	33	4	9	43	17.156
7 Communes	7.448	12.655	629	68	238	26	58	6	925	75.046
Archipel des Tuamotu-Gambier	7.740	15.299	668	67	253	26	68	7	989	90.726
Polynésie Française	7.819	15.398	753	70	255	24	68	6	1076	91.313

Source : Service des Ressources Marines

- les grosses fermes, au nombre d'une douzaine, greffent plus de 200.000 nacres par an avec un coût moyen de la perle oscillant entre 3.700 et 4.100 F CFP,
- le point mort d'une exploitation, conforme aux normes réglementaires en matière de production et de sécurité, se situe dans une fourchette de 30 à 35.000 nacres avec un taux de réussite de 30%. Une ferme de petite taille n'atteint le seuil de rentabilité que si elle greffe au moins 10.000 nacres (cf. Florence Mayot).

Qu'il s'agisse de la taille des exploitations ou des concessions, du nombre de nacres greffées ou des perles produites, on s'aperçoit que les quatre cinquièmes des surfaces concédées et une fraction analogue de la production sont aux mains d'une cinquantaine d'exploitations. 3 d'entre elles se taillent la part du lion et représenteraient 70% du chiffre d'affaires de la branche (Wan (50%), Fourcade (10%), Bréaud (10%)). Elles ont une dimension et un mode de fonctionnement de type industriel et leur activité intègre l'ensemble du processus de production et couvre l'ensemble de la filière.

A part quelques regroupements ou cessions effectués dans la conjoncture difficile du milieu des années 80, à la suite des cyclones de 1983 et de la brusque mortalité des nacres en 1985 (la plus notable étant la vente par Jean Claude Brouillet à Robert Wan de son exploitation perlicole de Marutea Sud dans les Gambier), les grandes fermes se caractérisent par leur permanence et l'extension progressive du champ géographique de leurs activités. A l'autre bout de l'échelle, on constate, au contraire, un taux important de renouvellement des exploitations. C'est notamment le cas des entreprises de collectage et d'élevage, à la suite de la chute brutale des prix des perles au début des années 90, après plusieurs années de hausse (cf. tableau 5). Nombre d'insulaires ont alors dû interrompre leurs activités perlicoles pour se replier sur la pêche ou la culture du coprah. D'autres sont passés sous la coupe des plus grosses entreprises dont ils sont devenus les sous-traitants.

2.1.3- Une multiplication des circuits de commercialisation

En même temps que croissait le nombre de producteurs, se sont mis en place des groupements professionnels chargés de défendre leurs intérêts et les assister dans la production et la commercialisation de leurs produits. Au départ, ces groupements se sont constitués par affinités entre perliculteurs partageant les mêmes problèmes. C'est ainsi qu'aux grandes catégories d'exploitations correspondent des associations professionnelles spécifiques défendant les intérêts de leurs membres.

- Le Groupement d'Intérêt Economique "*Poe Rava Nui*" est né en 1979 de l'échec des premières coopératives perlicoles. Il regroupe les petits producteurs dont il gère les intérêts avec le concours de la SOCREDO.

Il les assiste dans le domaine de la production, de la gestion et de la commercialisation et leur sert de mandataire. Il procède à des achats en gros de matériel, recrute des greffeurs et s'occupe des démarches administratives avec la SOCREDO pour l'obtention de prêts de campagne et de crédits, qui permettent d'acheter les nuclei, les nacres greffables, le service des greffeurs et le matériel indispensable.

Il intervient aussi au stade de la commercialisation et, à partir des perles que lui remettent ses membres, organise chaque année une vente aux enchères qui sert de baromètre pour le marché même si elle ne représente qu'une faible partie des ventes (4% environ). Le GIE retient 8%

des sommes obtenues pour ses frais de fonctionnement et prélève à la source pour le compte de la SOCREDO les sommes que les perliculteurs doivent rembourser à la banque. Cette situation s'est révélée satisfaisante tant que le marché était porteur et les prix de la perle élevés. Mais, dans les années 90, avec la détérioration de la situation, les ventes du GIE ont relativement baissé et plafonnent autour de 500 millions de F CFP (cf. tableau 5). Confrontés à une baisse de leurs revenus, les perliculteurs ont fini par ne plus remettre au GIE la totalité de leur récolte qui se trouvait entièrement épongée par le remboursement de leurs dettes. De son côté, la SOCREDO, qui lors du 'boom' de la fin des années 80 avait commencé à soutenir une perliculture privée à côté de la perliculture de forme coopérative, s'est trouvée confrontée au ralentissement des activités perlicoles et à une diminution de ses rentrées de fonds. Au même moment, ses encours gonflaient (le montant des crédits non remboursés a atteint 460 millions de F CFP en 1992) sans qu'il lui soit possible de recouvrer l'argent prêté, compte tenu de la dispersion et le manque de garanties offertes par les petits producteurs.

Soumise à des règles bancaires plus contraignantes après la dérive des années 80 et les problèmes du Crédit Lyonnais, il est aussi devenu plus difficile à la SOCREDO de jouer son rôle d'accompagnateur de secteurs prioritaires et de répondre à sa vocation première de banque de développement. Contrainte de concilier ce rôle avec l'analyse du 'risque client', elle a instauré des règles plus sévères en matière d'octroi de crédits à partir de 1993. Les prêts consentis le sont désormais à des individus et à des associations familiales bien identifiées et non plus à des mouvements coopératifs. Ils s'accompagnent de prises d'hypothèques à Tahiti et dans les Iles sous le Vent, mais pas aux Tuamotu Gambier où ce type de couverture est trop risqué. Dans le même temps, étant donnée la situation moins florissante de la perliculture, les crédits octroyés concernent moins des financements de démarrage que des prêts de campagne à court terme compris entre 3 et 5 millions de F CFP et consentis à des gens déjà en place.

Face aux difficultés et aux dérives de gestion ou de spéculation sur les prix des perles qui lui étaient reprochées, le GIE '*Poe Rava Nui*' s'est lui-même restructuré en 1995. Son comité de direction a été refondu et une stratégie commerciale plus agressive, davantage tournée vers les acheteurs et marchés étrangers, a été mise en place. La vente aux enchères annuelle a été maintenue mais s'y ajoute depuis 1999 un comptoir permanent de vente afin de mieux répondre à une demande ponctuelle qui s'étale davantage dans le temps.

- Face aux petits producteurs regroupés au sein du GIE *Poe Rava Nui*, un autre groupement le Syndicat Professionnel des Producteurs de Perles (SPPP) rassemble les plus grandes sociétés perlières privées. Elles sont au nombre d'une quinzaine et 3 d'entre elles sont implantées sur une dizaine d'atolls. Ce groupement fonctionne plus comme un club que comme un syndicat et se montre très discret sur ses activités. Mais il n'en est pas moins influent et, comme le GIE *Poe Rava Nui*, siège dans des organismes officiels tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Comité Economique, Social et Culturel, le conseil d'administration de l'EVAAM et le comité de gestion du fonds de soutien et d'investissement dans les îles (FSIDEP).

- C'est dans un contexte de crise et à l'instigation du Ministère de la Mer, que se crée en 1993 le Syndicat Professionnel des Perliculteurs de Tahiti et de ses Iles (SPPTI), qui regroupe une cinquantaine de fermes de dimensions moyennes. Il parait en effet souhaitable d'encadrer une nouvelle catégorie de producteurs indépendants, attirés par les perspectives offertes par la perliculture et qui, confrontés à la baisse des cours, sont tentés de remettre en cause l'organisation de la perliculture en deux pôles coopératif et privé. Le principal objectif assigné

au nouveau syndicat est d'explorer les possibilités offertes par d'autres marchés que ceux du Japon et des Etats-Unis. Des démarches sont entreprises en ce sens mais se révèlent peu concluantes et des dissensions apparaissent vite dans le syndicat. En novembre 1995, 4 de ses membres font scission et créent un groupement parallèle, le GIE 'Tahiti Pearl Producers' qui affiche la volonté d'indépendance de ses membres et sa vocation à leur apporter un soutien technique pour l'achat de matériel, le recrutement de greffeurs, ou la diffusion des informations techniques obtenues auprès des services compétents. Il organise sa propre vente aux enchères qui complète, plus qu'elle ne concurrence, celle de *Poe Rava Nui* et conserve un stock de perles en dépôt-vente pour donner plus de souplesse à ses opérations. Leur commercialisation peut ainsi se faire toute l'année, ce qui, espère le TPP, devrait freiner les ventes à la sauvette à laquelle se livrent les petits producteurs indépendants, faute de structure d'écoulement organisée.

Le syndicat met également en place une centrale d'achat pour l'acquisition d'équipements et de fournitures à moindre coût et fait venir des greffeurs chinois dont le prix d'intervention est inférieur à celui des japonais. En janvier 1999, il fait un pas de plus et crée avec le GIE *Poe Rava Nui* une structure de négoce commune dotée d'un caractère permanent. Elle s'ajoute aux deux ventes aux enchères annuelles et vise à mieux satisfaire une demande internationale qui évolue vers des achats ponctuels de moindre importance répartis tout au long de l'année.

- La réaction des professionnels à la crise va aussi déboucher en 1993 sur une autre structure, le GIE "Perles de Tahiti" qui associe le Territoire, le GIE *Poe Rava Nui* et le SPPP (le SPPTI s'y ralliera deux ans plus tard). Sa tâche première est d'assurer la promotion de la perle noire de Tahiti sur le marché international. Il dispose pour cela des cotisations de ses membres et bientôt d'une fraction des recettes fiscales fournies par une taxe qui s'applique aux exportations de perles (elle est d'abord de 140 F FCP/gramme en 1994, puis portée en 1997 à 160 F FCP/gramme, dont la moitié, 80 F FCP, est ristournée au GIE). Les efforts se concentrent sur les marchés japonais (premier marché, avec 70% du volume des ventes de perles de Tahiti) et américain. Les campagnes publicitaires font appel aux stars du 'show business' et aux grands couturiers et joailliers de renom, qui semblent les mieux placés pour ancrer et pérenniser l'image de luxe attachée à la perle de Tahiti.

Parallèlement à ces actions, le GIE souhaite améliorer la qualité et la valeur de la production perlière. Il préconise pour cela une série de mesures orientées vers la création d'un label de qualité, la normalisation du produit, la réglementation de l'octroi de concessions maritimes, l'encadrement du négoce et la création d'une centrale d'achat pour régulariser les apports de perles sur le marché.

Le Territoire lui apporte son soutien en édictant une réglementation en ce sens (cf. supra). Pour l'heure, les professionnels estiment que 25% de la production perlière du Territoire est commercialisée par les deux GIE *Poe Rava Nui* et "Tahiti Pearl Producers" et 75% par les circuits propres aux grands et moyens producteurs. Ces estimations font la part belle aux circuits officiels de commercialisation mais sous-estiment peut-être le volume des perles non déclarées écoulées 'au noir' par des petits producteurs qui sont sollicités jusque dans les îles par des démarcheurs privés et n'hésitent pas à aller eux-mêmes écouler leur production à l'étranger.

2.2- Un rôle de premier plan

Le développement des activités perlicoles doit officiellement contribuer au redressement des inégalités et faciliter le retour aux grands équilibres économiques et sociaux. Plus fondamentalement il doit, avec d'autres activités comme le tourisme ou la pêche, permettre au Territoire de s'affranchir progressivement de la tutelle de l'Etat et de se forger un destin plus autonome.

2.2.1- Dans le contexte des DOM-TOM

Le rôle de premier plan et les espoirs placés dans la perliculture ne s'expliquent pas seulement par le développement rapide de l'activité qui a dépassé les espoirs placés en elle. Ils s'expliquent aussi par les transformations du monde contemporain et les phénomènes de mondialisation et de libéralisation des marchés qui affectent les équilibres post-coloniaux. En 1993, à la demande du gouvernement français, le Commissariat au Plan s'est livré à une démarche prospective et a essayé de dégager pour les DOM-TOM une "alternative d'avenirs", une stratégie de développement basée sur un plus grand partenariat avec l'Etat et l'Europe et un développement des échanges régionaux. Privilégiant un scénario de ressaisissement sur un scénario au fil de l'eau qui ne ferait que prolonger et aggraver la situation présente, il suggère que *"l'effort de la métropole soit mieux orienté vers l'économie productive et serve moins la consommation de produits importés"*.

En ce qui concerne la Polynésie française, compte tenu de la suspension des essais nucléaires qui vient d'être décidée en 1992, il souligne la large reconstruction à laquelle est appelé le Territoire sans en avoir les moyens et suggère que l'investissement privé prenne le relais des transferts dans des créneaux porteurs tournés vers des activités d'exportation. Il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement qui repose moins sur les importations et la substitution d'importations et que sur la promotion de la production locale et son orientation vers l'exportation.

Le rapport mentionne les potentialités qu'offre la perle noire mais aussi les difficultés qu'elle rencontre depuis 1985, ce qui l'incite à privilégier le développement d'une flottille de pêche hauturière.

Dans une thèse sur l'économie de la Polynésie française où il s'efforce de définir une stratégie pour l'après-nucléaire, Bernard Poirine dénonce à son tour les méfaits d'une politique de transferts reposant sur la rente atomique et sur une stratégie à base de substitution d'importations. Il propose d'y remédier en réduisant progressivement les apports de fonds publics et en les réorientant vers le soutien d'activités à forte valeur ajoutée où le Territoire dispose d'avantages comparatifs comme le tourisme, le phosphate et la perle noire. Selon lui, *"les revenus directs et induits de la perle pourraient à terme fournir l'équivalent des revenus distribués par le CEP (40 milliards de F CFP)"*.

Dans un rapport sur l'avenir du Territoire après l'arrêt des essais, le Comité Économique, Social et Culturel (CESC) se rallie à cette stratégie. Pour ce qui concerne la perliculture, il note *"qu'elle arrive à une certaine saturation et est au bord d'une crise majeure"* et souhaite la poursuite de sa réorganisation par les professionnels en partenariat avec le Territoire.

2.2.2- Dans le contexte de l'après-nucléaire

C'est dans le même esprit, après la suspension des essais nucléaires en mars 1992, qu'est conclu entre l'Etat et le Territoire un Pacte de Progrès qui vise à rendre l'économie territoriale moins dépendante des transferts. Le Pacte est précédé d'une consultation des forces vives du Territoire. Elle aboutit à une "charte du développement" et qui, après d'âpres négociations, débouche au début de 1993 sur une "loi d'orientation sur le développement de la Polynésie Française". Cette loi-cadre, qui n'ose dire son nom, est adoptée au début de 1994 et se propose de redéployer les transferts publics de manière à favoriser l'éclosion d'une économie véritablement productive. Elle illustre la préoccupation des pouvoirs publics d'opérer une mutation profonde de l'économie polynésienne et définit les objectifs à atteindre et les réformes à entreprendre dans les dix prochaines années, dans le cadre de deux contrats de développement de 5 ans. Le premier contrat, conclu pour la période 1994-1998, doit permettre au Territoire d'amorcer la résolution des ses problèmes structurels et d'accroître ses ressources propres.

Le changement radical qu'entraîne la fin des expériences nucléaires en 1996 ne fait que précipiter le mouvement, quand bien même les flux financiers résultant de l'activité du Centre d'Expérimentations doivent être maintenus pendant une dizaine d'années dans le cadre du Pacte de Progrès et des contrats de développement qui lui sont liés.

Il s'agit cette fois de tout faire pour valoriser le potentiel productif offert par les ressources de la mer, qui paraissent les plus susceptibles de fournir des emplois, de maintenir les populations rurales dans les îles et de redresser la balance commerciale. La perliculture qui est le deuxième fournisseur de ressources locales après le tourisme doit être privilégiée si on ne veut pas, selon le CESC dans un rapport intitulé 'Quel avenir pour le Territoire après l'arrêt des essais', *"tuer la poule aux oeufs d'or par un comportement égoïste et suicidaire"*.

Le Programme stratégique pour le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française, qui est adopté en 1996 et qui fait suite au nouveau statut d'autonomie interne adopté le 12 avril, s'appuie sur le fait que le Territoire se positionne désormais au deuxième rang des exportateurs de perles dans le monde. Il se montre particulièrement ambitieux et propose de faire passer les recettes d'exportation de la perle noire de 10 milliards de F CFP en 1995 à 30 milliards en 2005, dix ans plus tard. L'objectif doit être atteint en améliorant la compétitivité de la production à travers une action de formation, une amélioration de la qualité des perles, une diversification des débouchés et une réduction des coûts de production.

Le Programme précise que ces objectifs doivent être réalisés 'en permettant aux petites entreprises du secteur, qui offrent de nombreuses opportunités familiales et qui contribuent à repeupler les atolls, de vivre convenablement' (JOPF du 21 août 1997, p.1646). Leur mise en œuvre doit se faire dans le cadre général du Contrat de développement Etat-Territoire et, plus précisément, dans le cadre du Programme Général de Recherche sur la Nacre (PGRN) mis en place de 1989 à 1993 et renouvelé pour une période de deux ans en 1996. Au terme de sa première phase, le PGRN souligne l'importance d'une gestion efficace de la perliculture et met l'accent sur la définition et le respect d'une capacité de charge maximale en matière d'élevage d'huîtres. Il conseille aussi la mise en place d'un système de veille scientifique pour éviter que ne se reproduisent des épidémies comme celle qui s'est produite en 1985. Au terme de sa deuxième phase en 1998, il met à nouveau l'accent sur la poursuite des travaux en cours sur la nacre et sur la vulgarisation des résultats acquis.

Sur le plan pratique, le Service de Ressources Marines (SRM), né de la fusion de l'EVAAM et du Service de la Mer et de l'Aquaculture (SMA), est chargé de veiller à l'exécution de cette politique et cumule un rôle de gestion, de formation, de réglementation, de contrôle et d'assistance technique.

3- un secteur mal connu et difficile à cerner

Malgré son importance croissante et l'attention officielle qui lui est accordée, la perliculture reste un secteur mal connu et difficile à cerner.

3.1- Un secteur mal connu

Elle se caractérise, comme c'est souvent le cas avec des activités dont le développement a dépassé les pronostics, par un manque d'organisation et le rôle prépondérant joué par des initiatives privées et des individus à forte personnalité. Ils ont souvent une mentalité de pionnier et ne s'encombrent guère des formalités administratives et des règlements, surtout lorsque leur activité se déroule dans des îles lointaines, mal reliées entre elles et sous administrées.

S'y ajoute une indifférence aux chiffres, une polarisation sur le présent et une tradition du secret qui seraient aux dires de certains caractéristiques des milieux d'affaires polynésiens. Cela n'est sans doute pas sans rapport avec le milieu et le mode de vie insulaire, les relations qui s'y nouent et un univers replié sur lui-même où les rumeurs prennent parfois le pas sur la réalité. Tous ces facteurs se conjuguent pour expliquer l'absence et le caractère lacunaire des informations existantes, même lorsqu'il s'agit de données de base qui seraient indispensables pour se faire une représentation exacte du secteur.

La première chose qui frappe l'observateur est le flou qui se dégage des informations disponibles. Il n'est pas possible de connaître avec exactitude les chiffres de production, qu'il s'agisse des stocks de nacres, des naissains collectés, du nombre de nacres prêtes à être greffées, du nombre de perles produites, vendues ou rejetées, du taux de réussite des greffes, du nombre d'exploitations en activité, du nombre de perliculteurs recensé, de l'espace maritime occupé.

Lorsqu'on parle d'exploitations ou de producteurs, on ne sait pas si leurs activités se limitent au collectage, au collectage et à l'élevage ou encore au collectage, à l'élevage et la greffe. Lorsqu'il s'agit de fermes perlières, on ne sait pas davantage si elles se limitent à la greffe ou pratiquent aussi l'élevage et le collectage, pour ne pas parler de la commercialisation du produit obtenu.

Les gros perliculteurs qui dominent le marché et monopolisent les trois quarts de la production sont deux, trois, quatre ou cinq ou une demi-douzaine selon les critères retenus.

Le même flou entoure les exploitations de taille moyenne et il est difficile d'en connaître le nombre faute d'informations précises sur leurs caractéristiques qui varient elles-mêmes selon les sources. Elles sont tantôt identifiées par le nombre de nacres greffées, les stocks de nacres prêtes à être greffées, la taille des concessions maritimes dont elles disposent ou les groupements professionnels auxquels elles se rattachent.

La notion même de ferme perlière est floue et recouvre toute une gamme d'entreprises qui s'échelonnent de l'exploitation familiale, qui pratique aussi la pêche et la culture du coprah, à l'entreprise industrielle spécialisée employant des dizaines de salariés dans différentes fermes sur différents sites et qui couvre l'ensemble de la filière du collectage de naissains jusqu'à la commercialisation des perles.

Faute de données, les rapports officiels sont condamnés à ne délivrer que des pourcentages et des fourchettes approximatives qui varient en fonction des sources d'information.

En 1995, le CESC, dans son rapport déjà cité, estime que le GIE *Poe Rava Nui* représente 10% du chiffre d'affaires total de la profession, le SPPP 50%, le SPPTI 20% et les producteurs indépendants inorganisés les 20% restants.

En 1997, l'Institut d'Emission d'Outre Mer (IEOM), dans son rapport annuel consacré au Territoire, estime que l'essentiel de la production est assuré par 3 grandes entreprises dont la part de marché se situe entre 60 et 70%, et que les petits et moyens producteurs se partagent les 30% du marché restant.

De son côté, l'Institut Territorial de la Statistique (ITSTAT), dans les tableaux de l'économie polynésienne de 1998, note qu'une dizaine de gros producteurs organisés en sociétés représentent 90% de la production et coexistent avec un millier de "petits perliculteurs".

De même qu'il est difficile de chiffrer la production perlière, faute de statistiques précises, de même il est difficile de connaître le nombre exact de perliculteurs, les grandes exploitations répugnant à fournir des renseignements précis sur leurs activités. A l'autre bout de l'échelle, on trouve des micro-exploitations sans existence légale, qui ont un taux de renouvellement élevé et se rattachent à une activité informelle occasionnelle ou permanente fournissant un revenu d'appoint.

En définitive, on retiendra une des classifications les plus récentes qui distingue trois catégories de fermes. Une douzaine de grosses entreprises disposant de plusieurs centaines de milliers de nacres greffées et employant une cinquantaine de personnes représenteraient aujourd'hui 75% de la production. Une cinquantaine d'entreprises de taille moyenne, possédant chacune plusieurs dizaines de milliers de nacres et une moyenne de 10 employés et quelques 400 petits perliculteurs ne disposant que de quelques milliers de nacres greffées se partageraient les 25% restants (Le Marin du 25 mars 1999).

3.2- Un secteur difficile à cerner

La pénurie de données statistiques et le manque d'informations chiffrées se juxtaposent avec un flot d'informations qualitatives difficiles à apprécier en dehors de leur contexte. Les activités nacières et perlières ne sont pas seulement mal connues, elles sont aussi difficiles à cerner.

Comme le note la directrice de l'ITSTAT, Nicole Levesques, la perliculture est une activité hybride qui se situe à la fois dans le domaine de l'agriculture et celui de l'industrie. Qu'il s'agisse des opérations de collectage et d'élevage, elle est d'abord une activité agricole sous-marine qui se caractérise par un caractère artisanal qui ne demande pas des investissements élevés, fait appel à des techniques simples et est souvent pratiquée de façon informelle et

parfois occasionnelle. Cela explique la difficulté à la cerner et à se livrer à des prédictions sur son devenir.

Les opérations de greffage et de surveillance des huîtres greffées se situent à la charnière entre l'activité agricole et industrielle et font déjà appel à un savoir et à des compétences techniques élaborées qui, lorsqu'on y ajoute les activités de transformation et de commercialisation des perles, leur confèrent une importante valeur ajoutée qui rattachent ces activités au secteur agro-industriel. Mais, comme l'écrit encore Nicole Levesques, *"les circuits de production et de commercialisation sont d'autant plus difficiles à maîtriser que les unités sont nombreuses et dispersées dans des atolls éloignés"*.

A cela s'ajoutent la dimension internationale du produit et le caractère volatile et versatile du marché des produits de luxe sur lequel s'est positionnée la 'perle noire de Tahiti' et sur lequel elle semble avoir trouvé un créneau.

La filière perlicole s'étend ainsi du plan local au plan international et chaque extrémité de la filière se caractérise par une grande sensibilité à la conjoncture qui résiste à la rigueur des chiffres et aux pronostics.

A ces incertitudes, s'ajoute celle qui résulte de l'option initiale des autorités territoriales de soutenir la coexistence dans le domaine perlicole d'une structure artisanale et d'une structure capitaliste. Derrière cette option, s'en trouve une autre qui peut se résumer à un double pari, permettre l'insertion des insulaires dans l'économie de marché et réserver ce marché aux hommes d'affaires du Territoire.

Cette double option est peut être une des clés qui expliquent le développement rapide de la perliculture polynésienne et la situation de crise à laquelle elle fait face depuis quelques années.

II - IMPACT DES ACTIVITÉS NACRIÈRES ET PERLIÈRES

Si la perliculture reste une activité mal connue et difficile à cerner, son impact n'en est pas moins évident et ses effets en cascade sur le plan économique et social semblent concrétiser les grandes orientations de la politique suivie. C'est le cas en matière de décentralisation et de revitalisation des archipels périphériques comme en matière de réduction de la dépendance vis à vis de l'Etat et d'ouverture sur l'extérieur.

Aujourd'hui, l'activité paraît se trouver à une période charnière de son histoire mais, dans le proche avenir, elle continuera, selon toute probabilité, à jouer un rôle-clé dans le développement du Territoire.

Au cours des années écoulées, elle a joué un rôle moteur d'autant plus remarquable que les pouvoirs publics avaient plutôt misé sur le tourisme et la pêche. En dehors du Service territorial de la pêche qui a soutenu son développement avec des moyens limités et des résultats probants, c'est le secteur privé qui, grâce à son dynamisme et son esprit d'entreprise, a su prendre le relais et s'est véritablement lancé dans la production. Il l'a fait au début des années 70, au moment où prenait fin le "boom" engendré par l'installation du CEP et où se retrouvaient sans emploi les insulaires embauchés pour réaliser les grands travaux d'infrastructure entrepris sur les sites, sur la 'base avancée' de Hao et la 'base arrière' de Tahiti.

1- Effets directs

1.1- Un facteur de retour au Fenua

La perliculture est aujourd'hui pratiquée dans 25 des 33 communes et subdivisions de communes que compte l'archipel des Tuamotu-Gambier. Son développement a favorisé le retour dans les îles d'insulaires qui les avaient quittées dans les années 60. On le constate en consultant les recensements successifs de la population et en se focalisant sur 6 communes de l'archipel où prédominent les activités perlicoles : Arutua, Fakarava, Makemo, Manihi, Takaroa et Gambier (cf. tableau 2).

Au début des années 70, commence à se produire un renversement de la tendance de longue durée qui, depuis 1946, a entraîné une diminution régulière de la population de l'archipel, un mouvement qu'a accéléré dans les années 60 l'implantation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP). Entre les recensements de 1971 et de 1977, l'évolution de la population de l'archipel redevient positive et croît de 10% mais cette progression reste plus lente que celle du Territoire qui se chiffre à 15%. Si on se penche sur les communes où commence à se développer la perliculture, on s'aperçoit cependant que la progression de la population y est très supérieure à celle des autres communes. Elle atteint 22% à Fakarava, 28% à Arutua et 31% à Takaroa, commune dont dépend l'atoll de Takapoto. A l'inverse, le nombre d'habitants diminue de 39% à Hikueru et de 14% à Anaa, un phénomène dû à la surexploitation des ressources lagonaires en nacres et au départ des ménages qui en tiraient leurs revenus.

Tableau 2 : Evolution de la population dans les principales communes perlicoles des Tuamotu-Gambier

Communes	1971	1977	1983	1988	1996
Arutua	437	558	663	761	1.277
Fakarava	423	515	567	651	1.326
Hao (1)	1.377	1.413	1.315	1333	1.666
Makemo	515	484	631	831	1.061
Manihi	284	301	455	591	1.146
Takaroa	258	337	471	861	1.100
Gambier	566	556	582	620	1.087
Tuamotu-Gambier	8.226	9.052	11.793	12.374	16.370
Polynésie Française	119 168	137.382	166.753	188.814	219.521

Recensement de la population INSEE - ITSTAT

(1) Hao se trouve dans une situation particulière dans la mesure où l'atoll a longtemps servi de base arrière au Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP)

Le renversement de tendance se confirme dans les années suivantes et, entre les recensements de 1977 et de 1983, l'augmentation de la population de l'archipel (30%) devient pour la première fois supérieure à celle du Territoire (21%). 3 communes se détachent du lot avec des taux de croissance particulièrement élevés : Makemo (30%), Takaroa (40%) et Manihi (51%).

A l'inverse, entre 1983 et 1988, la progression de la population des Tuamotu-Gambier n'est plus que de 5% (soit 581 individus) contre 13% pour l'ensemble du Territoire. Ce ralentissement s'explique par la série de cyclones qui ont frappé l'archipel en 1983 et ravagé plusieurs installations perlicoles, ainsi que par l'épidémie qui frappe les nacres à partir de 1985. 3 communes perlicoles enregistrent néanmoins une forte augmentation de leur population : Manihi (30%), Makemo (32%) et surtout Takaroa (83%) qui échappe à l'épidémie et fournit en nacres les fermes de Manihi, Makemo, Aratika et Arutua.

Entre 1988 et 1996, l'accroissement de la population des Tuamotu-Gambier redevient très important et le taux de croissance de l'archipel (32%) est deux fois plus élevé que celui du Territoire (16%). La progression est particulièrement forte dans les communes perlicoles. Si elle s'est un peu ralentie dans les communes de Takaroa (28%) et Makemo (28%), elle devient très élevée à Arutua (68%) et aux Gambier (75%) et encore plus à Manihi et Fakarava dont le nombre d'habitants double en l'espace de 8 ans. La progression spectaculaire de la population des communes des Gambier et Fakarava est directement liée au développement des activités de très grandes fermes privées alors que celle des autres communes est plutôt due au développement des activités de collectage et d'élevage.

A un niveau plus global, le rôle de la perliculture comme facteur de retour dans les îles et facteur de croissance de la population insulaire est illustré par le fait que c'est l'évolution démographique des 6 communes perlicoles qui explique celle des 17 communes qui compte l'archipel. De 1971 à 1997, la population de l'archipel double, passant de 8.226 à 16.370 habitants. Dans le même laps de temps, celle des 6 communes perlicoles triple et passe de 2.483 à 6.997 habitants, une progression qui représente, à elle seule, plus de la moitié de celle de l'archipel

1.2- Une source d'emplois et de revenus

Le flux de population qui se dirige vers les Tuamotu-Gambier semble ainsi largement imputable au développement des activités perlicoles et aux emplois et revenus qui leur sont liés. Ceux-ci n'en sont pas moins difficiles à quantifier, en particulier aux extrémités de la chaîne de production.

A la base, beaucoup d'activités de collectage ont un caractère informel, un fonctionnement épisodique et ne sont pas déclarées. Au sommet, les grandes fermes cultivent une tradition du secret et ne donnent que des renseignements imprécis sur leurs activités pour ne pas donner prise à leurs concurrents et échapper au contrôle de l'administration.

Les seules données détaillées disponibles sont celles fournies par le Service des Ressources Marines (SRM) et le GIE *Poe Rava Nui* qui donne régulièrement des informations sur ses activités et celles de ses membres. D'autres renseignements sont fournis par les médias ou peuvent être tirés de dénombrements et d'enquêtes administratives.

- En 1981, il n'y a encore sur le Territoire que 8 fermes perlières et 8 sociétés coopératives. Dix ans plus tard, l'EVAAM, dans son rapport annuel de 1991, recense 428 exploitations. 24 sont des fermes privées qui se rattachent au Syndicat des Producteurs de Perles et fournissent 85% de la production. 105 sont des coopératives et 299 des associations familiales, affiliées au GIE *Poe Rava Nui*, qui fournissent les 15% restants.

En termes d'effectifs, le GIE regroupe 1.542 adhérents (732 pour les coopératives et 810 pour les associations familiales). Si on y ajoute 450 emplois pour les 24 fermes privées et 1.400 exploitants individuels qui ne se rattachent à aucune organisation (550 en 1989), on arrive à un total de plus de 3.000 emplois directement liés à la perliculture.

En 1996, selon les chiffres du recensement, 1.820 emplois seraient liés à la perliculture. La plupart (87%) sont permanents mais près de la moitié de ceux qui les occupent se livrent à d'autres activités, généralement non rémunérées. A ces emplois permanents, il faut ajouter les 5.934 personnes que forment les ménages associés, ce qui aboutit à un total de 7.754 personnes. Pour l'archipel des Tuamotu-Gambier, les chiffres sont respectivement de 1.644 emplois et 4.981 personnes associées, soit un total de 6.625 personnes.

En 1998, le GIE *Poe Rava Nui* regroupe officiellement 392 petits perliculteurs (dans les faits, ils ne seraient que 206), le GIE Tahiti Pearl Producers et le SPPTI 35 perliculteurs de taille moyenne et le GIE SPPP 18 gros producteurs, soit un total de 445 perliculteurs rattachés à des organismes professionnels auxquels s'ajoutent environ 600 producteurs individuels indépendants.

Selon une estimation toute récente du SRM, le nombre total d'exploitants, personnes physiques et morales, en activité au début de 1999 est de 1.076, un chiffre en deçà du dénombrement effectué par l'ITSTAT en 1997 à partir du fichier des concessions maritimes qui dénombrait 2.356 exploitants pour l'ensemble du Territoire dont 1960 pour les Tuamotu-Gambier. Il reste cependant difficile de repérer le nombre réel d'exploitants à partir de ce fichier. Pour une même exploitation, les concessions peuvent figurer au nom de plusieurs membres de la famille ou d'associés et cela conduit souvent à des doublons.

- En matière de revenus, on ne peut se livrer qu'à des extrapolations à partir des chiffres disponibles. En 1990, année favorable, le GIE *Poe Rava Nui* vend aux enchères pour plus de 600 millions de F CFP de perles pour le compte de 303 fermes. Y correspond un revenu moyen par ferme d'environ 2 millions de F CFP.

Les entrepreneurs individuels et sociétés privées vendent la même année pour 3.157 millions de F CFP de perles, un chiffre d'affaires 5 fois plus élevé que celui du GIE.

En 1992, année de crise, le GIE *Poe Rava Nui* vend pour 441,6 millions de F CFP de perles pour le compte de 390 perliculteurs, ce qui correspond à un revenu moyen par ferme qui n'est plus que de l'ordre de 1 million de F CFP. Les entrepreneurs individuels et sociétés privées vendent de leur côté pour 3.839 millions de F CFP de perles, un chiffre plus élevé qu'en 1990 et près de 9 fois supérieur à celui du GIE.

En 1998, le GIE *Poe Rava Nui* vend pour 646,8 millions de F CFP de perles pour le compte d'un nombre indéterminé d'adhérents et les entrepreneurs individuels et sociétés privées vendent pour 13.812 millions de F CFP de perles, 21 fois plus que *Poe Rava Nui* (cf. tableau 8).

Selon les Statistiques de la Caisse de Prévoyance sociale (CPS), en juillet 1997, la perliculture est à l'origine de 1.368 emplois salariés (111 employeurs et 1.257 employés). Cela représente une masse salariale de 170 millions de F CFP et équivaut à un salaire mensuel moyen de 126.300 F CFP/mois pour les salariés à temps complet, sans distinction de leur statut d'employeur ou d'employé. Sur une période d'un an, de juillet 1996 à juillet 1997, la masse salariale régulièrement déclarée s'élève à 1.824 millions de F CFP.

A partir des statistiques douanières et des informations données par le GIE *Poe Rava Nui*, il est aussi possible d'apprécier l'évolution des revenus procurés par les activités perlicoles par grandes catégories d'acteurs (cf. tableau 8).

On s'aperçoit ainsi que les revenus des coopératives et associations familiales, qui avaient décuplé dans les années 80, ont stagné en valeur absolue pendant les années 90. Ils sont passés de 601 millions de F CFP en 1990 à 647 millions de F CFP en 1998, avec une moyenne annuelle de 550 millions de F CFP. Les revenus des entrepreneurs individuels et sociétés privées qui avaient également décuplé dans les années 80 ont continué de progresser mais à un moindre rythme. Ils ont quadruplé dans les années 90 et sont passés de 3.157 millions de F CFP en 1990 à 13.812 millions de F CFP en 1998, avec une moyenne annuelle de 8.930 millions de F CFP.

Cette évolution met en évidence un mouvement de concentration des revenus au bénéfice des entreprises privées et au détriment des petites entreprises artisanales de type coopératif ou familial. La part des sociétés privées par rapport à celle des sociétés coopératives et associations familiales augmente régulièrement depuis une dizaine d'années, en dépit des fluctuations que peuvent connaître chaque année les quantités vendues d'une année à l'autre. La part du secteur artisanal, qui était en moyenne de 15,8% dans les années 80, n'est plus que de 5,8% dans les années 90. Le mouvement s'est accentué depuis 1995 et la part du secteur artisanal n'est plus que de 4% alors que celle du secteur capitaliste atteint 96%.

Tableau 8 : Répartition des revenus provenant des exportations de perles de culture en Polynésie française (1)

Années	Coopératives et associations familiales		Entrepreneurs individuels et Sociétés privées		Ensemble	
	millions F CFP (2)	%	millions F CFP	%	millions F CFP	%
1981	30	7,4	375	92,6	405	100
1982	59	59,2	40	40,4	99	100
1983	108	15,2	604	84,8	712	100
1984	144	32,6	297	67,4	441	100
1985	156	11,2	1 237	88,8	1 393	100
1986	252	25,3	746	74,7	998	100
1987	183	8,1	2 069	91,9	2 252	100
1988	502	20	2 011	80	2 513	100
1989	560	14,8	3 231	85,2	3 758	100
1990	601	16	3 157	84	4 424	100
1991	498	11,3	3 926	88,7	4 251	100
1992	412	9,7	3 839	90,3	7 772	100
1993	493	6,3	7 279	93,7	11 908	100
1994	879	7,4	11 029	92,6	9 591	100
1995	434	4,5	9 157	95,5	14 453	100
1996	464	3,2	13 989	96,8	14 658	100
1997	502	3,4	14 156	96,6		
1998	647					

Source : Service des douanes, IEOM et GIE "Poe Rava Nui"

(1) Les chiffres figurant dans ce tableau ont une valeur approximative et ne sont donnés qu'à titre indicatif

(2) Revenus des ventes aux enchères du GIE Poe Rava Nui. Il faut toutefois noter qu'une faible fraction des perles vendues dans ces ventes n'est pas exportée et que le GIE vend parfois aussi la production de petits perliculteurs individuels qui lui en font la demande

1.3- Un élément de rééquilibrage entre Tahiti et les archipels éloignés

Dans les années 60, l'hémorragie provoquée par l'émigration d'une main-d'œuvre jeune et dynamique en direction de Tahiti et des sites nucléaires a accéléré le déséquilibre de la pyramide des âges des archipels éloignés, entraînant un vieillissement de leur population et une sur-représentation des moins de 20 ans et des plus de 60 ans, même si on tient compte que la proportion des personnes âgées y a toujours été réduite du fait de conditions de vie difficiles et d'un encadrement médical restreint.

Entre les deux derniers recensements de 1988 et 1996, le solde des flux migratoires entre Tahiti et les Tuamotu-Gambier est positif pour l'archipel et se chiffre à 1.500 personnes (1.150 départs et 2.648 arrivées), soit 10% de sa population. Ce solde favorable s'explique par le développement de la perliculture et du tourisme et par le progrès des infrastructures de communication et de transport, sans qu'il soit possible d'en préciser les apports respectifs. Le tourisme comme la perliculture se sont développés dans les atolls des Tuamotu du Nord les mieux reliés à Tahiti par voie aérienne et maritime et les compagnies de transports, abstraction faite du soutien public qu'elles reçoivent pour leurs actions de désenclavement, ont été incitées à développer leurs moyens de liaison et la fréquence de leurs dessertes là où existent des "segments de clientèle" porteurs.

Les flux migratoires, qui concernent essentiellement des personnes en âge de travailler, contribuent à rééquilibrer la pyramide des âges de l'archipel. Mais leurs effets doivent être relativisés dans la mesure où ces flux sont motivés par des opportunités de travail et sont facilement réversibles.

En 1996, le taux d'activité atteint 70% dans l'archipel alors qu'il n'est que de 65% pour l'ensemble du Territoire (55% en métropole). A l'inverse, le taux de chômage n'y est que de 3% alors qu'il se chiffre à 11,8% pour l'ensemble de la Polynésie. Mais il faut là aussi relativiser ces différences, car dans les îles périphériques, les notions de chômage et d'activité n'ont pas la même signification qu'à Tahiti. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Papeete, on entre en effet dans une sphère sociale où prédominent le non-salariat et des activités traditionnelles de caractère informel.

Le développement de l'activité perlière dans les Tuamotu Gambier est aussi un facteur de rééquilibrage dans la mesure où il comble partiellement le fossé entre le pôle moderne de Tahiti, où se concentrent les compétences et les activités, et une périphérie défavorisée et souvent négligée. Comme le souligne François Doumenge en 1992, l'originalité de l'activité perlière de la Polynésie française tient à *"l'existence d'une structure artisanale purement autochtone qui s'est imposée comme une forme d'insertion des populations insulaires dans l'économie de marché"*. La mise en place de tout un circuit de collectage de naissain et d'élevage des nacres a fourni un point d'ancrage à une population insulaire de moins en moins attirée par des activités traditionnelles de faible rapport comme la pêche artisanale ou la culture du coprah. Elle a aussi fourni une opportunité de retour aux personnes qui avaient quitté leur île au moment du 'boom' du CEP et qui se sont ensuite retrouvées au chômage dans la banlieue de Papeete.

La perliculture, par le caractère familial et la variété des tâches qui interviennent dans les opérations de collectage et d'élevage permet aussi, du moins en théorie, un passage graduel de l'économie informelle à l'économie formelle et une transition sans heurt d'une activité

artisanale à une activité de type industriel. Les insulaires peuvent ainsi intégrer la filière perlicole en se consacrant d'abord au collectage, qui ne demande que des capitaux limités, et passer ensuite au stade de l'élevage puis de la greffe qui caractérise les fermes perlières. En 1987, selon un rapport du Service de la Mer, le montant des investissements nécessaires à la mise en place d'une station de collectage était estimé sur l'atoll de Ahe à 5 millions F CFP, celui d'une station d'élevage à 17 millions F CFP et celui d'une ferme perlière (greffage et élevage) à 25 millions F CFP. C'est d'ailleurs dans cette optique de promotion sociale, que les services territoriaux ont mis l'accent sur des actions de formation permettant à de petits producteurs de devenir des éleveurs et des greffeurs. Et c'est dans la même optique qu'ont été créées les premières coopératives puis les associations familiales qui permettent aux insulaires de bénéficier de crédits et de conseils techniques lorsqu'ils décident de se lancer dans ces activités tout en continuant à en pratiquer d'autres comme la pêche et la culture du coprah.

L'exploitation par l'ITSTAT des renseignements fournis par le recensement de 1996 montre que sur 1.820 personnes employées dans la perliculture, près de la moitié (52% chez les saisonniers, 44% chez les permanents) exercent d'autres activités qui sont par ordre d'importance décroissante la pêche, l'agriculture et l'artisanat.

La perliculture offre ainsi le double avantage de s'appuyer sur une des principales ressources lagonaires et de s'enraciner dans une longue tradition d'exploitation des nacres. S'y adjoint la possibilité de conjuguer une activité de type moderne qui procure des revenus réguliers et des activités de type traditionnel aux revenus plus aléatoires mais qui correspondent à un mode de vie et à des comportements auxquels restent attachés les insulaires. Tous ces éléments constituent une des clés qui permettent d'expliquer le développement rapide de la perliculture et son intégration réussie dans le monde des atolls.

Les activités nacrières et perlières ont aussi l'avantage de permettre aux producteurs d'associer étroitement leurs proches au travail que nécessite l'exploitation et il est frappant de constater que les deux tiers des emplois perlicoles que relève le recensement de 1996 sont occupés par les membres des familles des perliculteurs.

De la même manière, le GIE *Poe Rava Nui*, qui a pris en 1979 le relais de coopératives en difficulté va, au milieu des années 80, favoriser le passage de ses adhérents de structures coopératives à des structures familiales. Les coopératives dont le nombre avait atteint la centaine à la fin des années 80 (105 en 1989) ne sont plus que 26 en 1995. A l'inverse, les associations familiales qui se sont mises en place à partir de 1985 étaient 157 en 1989 et sont passées à 446 en 1995 (cf. tableau 11).

Ces structures familiales ont l'avantage de correspondre à l'organisation de la vie sociale dans les atolls. Elles permettent de mieux identifier les exploitants auxquels vont être accordés des crédits et de les 'responsabiliser' en rendant leurs familles solidaires de leurs engagements.

Tableau 11 : Répartition des entreprises perlicoles des Tuamotu-Gambier au sein du GIE "Poe Rava Nui

Îles	1989			1991			1993			1999 Total (1)
	Coopératives	Associations familiales	Total	Coopératives	Associations familiales	Total	Coopératives	Associations familiales	Total	
Ahe	5		5	5		5	1	1	2	5
Amanu	1		1	1		1		4	4	7
Apataki	1	13	14	1	20	21		15	15	10
Aratika		1	1		2	2		2	2	2
Arutua	1	24	25	1	30	31		32	32	27
Faaite	1	7	8	1	7	8		10	10	12
Fakarava		4	4		4	4		5	5	15
Gambier	19	15	34	19	26	45	9	35	44	70
Hao	9	8	17	9	16	25	3	36	39	39
Hikueru	4	6	10	4	6	10		1	1	1
Katiu	5	7	12	5	12	17		16	16	16
Kauehi		1	1		1	1		5	5	7
Kaukura	3	2	5	3	3	6	1	3	4	
Makemo	10	3	13	10	7	17	5	27	32	43
Manihi	17	5	22	17	9	26	1	5	6	8
Marokau	1		1	1	1	2		2	2	4
Rangiroa										
Raraka	2	5	7	2	8	10	1	9	10	21
Raroia	1	7	8	1	9	10	1	15	16	20
Taenga	2	3	5	2	3	5		1	1	3
Tahanea		2	2		6	6				
Takapoto	13	17	30	13	20	33	3	20	23	22
Takaroa	6	20	26	6	26	32	1	30	31	25
Takume	4	6	10	4	7	11		9	9	14
Vahitahi		1	1		1	1				
Ensemble	105%	157%	262%	105%	224%	329%	26%	283%	309%	371%
%	40%	60%	100%	32%	68%	100%	8%	92%	100%	100%

Source : Rapports annuels du Service de la Mer – Service des ressources marines et GIE "Poe Rava Nui

(1) Chiffres approuvés basés sur l'octroi de concessions

En effet, les premières coopératives, qui ont été créées en 1975 sous forme de sociétés de caution mutuelle pour la pêche et l'aquaculture, ont presque immédiatement connu des problèmes de fonctionnement. Dès 1978, elles sont remplacées par des sociétés coopératives de pêche et d'aquaculture où la caution mutuelle ne joue plus en matière de prêts individuels. Les coopératives qui subsistent aujourd'hui ont une structure qui se rapproche de plus en plus des associations familiales et sont composées de personnes qui se connaissent et se cooptent entre elles.

Du collectage à l'élevage et de la greffe et à la commercialisation des perles, les petits producteurs s'appuient ainsi sur un réseau de parents et *fetii* qui déborde largement l'espace d'un atoll et étend ses ramifications dans l'archipel aussi bien qu'à Tahiti. Ce fonctionnement en réseau qui s'articule sur un système informel de relations traditionnelles et sur un système formel de relations fonctionnelles, met efficacement en relations la population insulaire des archipels périphériques et la population du pôle urbain de Tahiti. Il apparaît comme un facteur d'adaptation et d'insertion dans la vie moderne. Il resserre la trame du tissu social polynésien au moment où ce tissu commence à se distendre et se déchirer avec l'accroissement du fossé entre les îles périphérique et l'agglomération de Papeete où se concentrent désormais 75% de la population totale du Territoire et 75% de sa population active.

2- Effets indirects

Les activités nacrées et perlières ont des effets indirects aussi importants que leurs effets directs.

Sur le plan quantitatif, elles favorisent le développement de toute une gamme d'activités induites et les emplois et revenus créés engendrent à leur tour un accroissement de la consommation et une hausse du niveau de vie des insulaires. Sur un plan qualitatif, elles entraînent un développement des aspirations et des besoins, transforment les comportements et modes de vie et débouchent sur de nouvelles formes de stratification sociale. On peut voir, en définitive, dans la participation des insulaires au développement de la perliculture un indice de leur adaptation aux exigences de la vie moderne et une marque de dynamisme. Elle leur permet de sortir de leur isolement, de s'ouvrir sur l'extérieur et de devenir partie prenante dans l'évolution que connaît l'ensemble du Territoire. Ces résultats sont conformes à une politique de développement qui milite pour plus d'autonomie et pour un plus grand développement des ressources du cru.

2.1- Sur le plan quantitatif

2.1.1- Un effet multiplicateur d'activités

Les emplois et les revenus générés par le développement des activités perlicoles ont un effet d'entraînement qui s'exerce d'abord sur les activités qui leur sont liées comme la fourniture des biens d'équipement (bouées, cordes et ombrières, nappes de filets en polyéthylène utilisées comme collecteurs) pour les filières des stations de collectage et d'élevage, le matériel de greffe (pincés, étaux, ouvre-nacres, plateaux de tri, tamis, pochettes de perles) et la fourniture de nuclei de différentes tailles et formats en provenance des Etats-Unis (30 millions en 1998).

En témoigne l'évolution des importations de cordes et bouées qui, de moins d'une centaine de tonnes à la fin des années 80, passe à plus de 1.200 tonnes en 1997. Cela pousse une entreprise locale (Plastiserd) liée à une grande ferme perlière, à se lancer dans leur fabrication et, afin d'orienter la consommation vers cette nouvelle production, le Territoire rétablit pour ces matériels la taxe à l'importation dont ils étaient exonérés.

Sont aussi directement liés aux activités nacrières et perlières les achats d'autres biens d'équipement comme les embarcations à moteur, le matériel de plongée (masques, gants, palmes, combinaisons isothermes, bouteilles d'air comprimé, compresseurs) et les radars et dispositifs de sécurité qui permettent d'assurer une surveillance de tous les instants et de prévenir les vols et les dégradations dans les exploitations les plus importantes. Pour tous ces matériels, les perliculteurs s'approvisionnent chez des importateurs spécialisés comme Aming, Araka Import, Protech, P.O.E. Import ou dans des commerces à vocation générale comme Sin Tung Hing Marine ou Nautisport.

Mais, c'est peut-être en dehors des activités commerciales qui lui sont liées, que l'impact du développement de la perliculture se fait sentir le plus nettement.

2.1.2- Un effet d'entraînement sur les transports insulaires

Le développement des liaisons aériennes et maritimes avec Tahiti et avec le reste du Territoire a permis en quelques années de réaliser des progrès spectaculaires dans le désenclavement de l'archipel. Ces progrès sont tels qu'on ne peut les expliquer par le simple jeu des incitations administratives et financières adoptées pour rompre l'isolement des archipels éloignés. Ils découlent avant tout de l'augmentation du pouvoir d'achat et des comportements de consommation des insulaires qui poussent les compagnies de transport à ajuster leur offre à la *"progression de la clientèle de ce segment de marché"*.

2.1.3- Une forte progression des transports aériens

Depuis la fin des années 80, la compagnie 'Air Tahiti', qui a pris la suite d'Air Polynésie et dont le Territoire est actionnaire à hauteur de 13,6%, procède à une extension et à un renforcement de la couverture aérienne du Territoire. En dix ans le nombre de passagers a doublé et le fret transporté a quadruplé. Dans le même laps de temps, la compagnie a doublé sa flotte de turbo-propulseur de type ATR, qui est passée de 4 à 8 unités (grâce à des financements en loi Pons) et a permis à la capacité en passagers de croître de 184 à 474 sièges.

Cette croissance a permis de développer la desserte des Tuamotu-Gambier, qui est organisée en deux faisceaux distincts (cf. carte de desserte aérienne). Le premier faisceau concerne les îles du nord des Tuamotu, qui sont desservies par des avions turbo-propulseurs du type ATR 42 et 72 de 48 et 66 places. Le deuxième faisceau concerne les îles de l'est des Tuamotu. Elles sont desservies par des ATR 72 qui vont jusqu'aux Gambier et s'arrêtent à Anaa et(ou) à Hao, ancienne base avancée du CEP qui dispose d'un aéroport international. Cet atoll joue désormais un rôle de plaque tournante et est utilisé comme point d'éclatement de la clientèle venue de Tahiti par ATR et qui repart pour les atolls situés dans l'est de l'archipel à bord d'un Dornier 228, un bimoteur de 19 places. Cette desserte des atolls les plus excentrés, qui se faisait jusqu'en 1997 à un rythme mensuel, a vu sa fréquence tripler et doit bientôt devenir hebdomadaire. Elle est structurellement déficitaire (78 millions de F CFP en 1998) mais "Air Tahiti" perçoit des compensations financières pour ces destinations classées en

désenclavement, qui font partie des contraintes de service public qu'elle assume par convention depuis 1990.

A l'inverse, la desserte des Tuamotu du Nord, où se sont développés le tourisme (Rangiroa, Manihi, Tikehau) et les exploitations perlières, est devenue rentable et la plupart des atolls perlicoles (Tikehau, Manihi, Ahe, Apataki, Arutua) sont désormais desservis par ATR plusieurs fois par semaine, même si Apataki et Arutua sont toujours classés en dessertes de désenclavement. Il existe cependant un projet d'agrandissement de la piste à Arutua. Dans ses derniers rapports d'activité, 'Air Tahiti' note la progression régulière des passagers résidents et l'amélioration significative du remplissage moyen (64% en 1997) sur ce faisceau qui représente plus de 70% des passagers transportés dans l'archipel.

Entre 1988 et 1998, la fréquentation aérienne des Tuamotu-Gambier a triplé et est passée de 20,6 millions à 61,3 millions de PKT² tandis que le fret sextuplait et passait de 293 tonnes à 1.805 tonnes. Ces chiffres sont supérieurs à ceux des autres archipels périphériques et leur taux de progression est supérieur à celui de l'ensemble du Territoire (cf. tableau 22).

Si on se penche sur la structure du transport aérien et son évolution dans les principales communes perlicoles, on s'aperçoit qu'en dehors de Manihi, qui est avec Rangiroa et Tikehau une des principales destinations touristiques, la croissance du trafic aérien s'est surtout opérée en direction des communes où se situent les grandes fermes perlières (Fakarava, Gambier) et aussi Hao où, à la fin des expériences nucléaires a été entreprise une reconversion en direction de la perliculture malgré des conditions peu favorables au collectage de nacres.

En 1998, l'archipel, dont la population représente 7,5% de celle du Territoire, contribue à hauteur de 25% au chiffre d'affaires global d'Air Tahiti, à raison de 1.374 millions F CFP pour le faisceau des Tuamotu du Nord et de 376 millions pour le faisceau des Tuamotu de l'est, soit un total de 1.750 millions de F CFP. En comparaison, le chiffre d'affaires pour l'archipel des Marquises est de 511 millions et pour celui des Australes de 381 millions F CFP.

Au total, le renforcement de l'offre de transport d'Air Tahiti dans les Tuamotu-Gambier apparaît comme un bon indicateur du développement de l'archipel, qui est de plus en plus centré sur le tourisme et la perliculture.

Le passage à des avions plus rapides et de plus grande capacité a favorisé le développement du fret qui a augmenté encore plus vite que le nombre de passagers à partir, il est vrai, d'un point de départ très bas. De 1988 à 1998, le chiffre d'affaires global d'Air Tahiti en matière de fret a plus que triplé et est passé de 100 à 350 millions de F CFP. Plus de 60% des quantités transportées sont destinées aux Tuamotu-Gambier et la ventilation des envois à partir de l'aéroport de Tahiti-Faa montre que près de la moitié (46%) des expéditions concerne des produits périssables et un tiers des journaux et documents divers.

Une autre compagnie, Wan Air, dispose d'une petite flotte d'avions utilisés par le groupe Wan pour l'exploitation de ses fermes perlières. La compagnie fait aussi le démarchage d'une clientèle charter et assure à l'occasion la suppléance de la société 'Air Archipels' spécialisée dans les évacuations sanitaires (EVASAN). Elle ambitionne de développer son activité de transport de passagers et s'est équipée en ce sens.

² Passager Kilomètre Transporté

Tableau 22 : Evolution récente du transport aérien dans le Tuamotu Gambier (million de PKT) (1)

Année Zone desservie	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<u>Tuamotu du Nord</u>											
- Dornier (2)	2,1	1,6	1,6	1,2	1,7	3,4	2,4	2,6	2,5	3,1	1,7
- ATR (3)	13,6	17,4	20	22,4	23,9	22,2	27,8	29,6	32,4	37,5	43,2
<u>Tuamotu Est- Gambier</u>											
- Dornier	0,7	0,7	0,7	0,9	1,1	1,3	1,4	1,2	1,3	1,3	1,6
- ATR	4,2	5,3	6	6,1	6,5	6,9	6,9	7,1	9,2	12,4	14,8
<u>Tuamotu-Gambier</u>											
- Dornier	2,8	2,3	2,3	2,1	2,8	4,7	3,7	3,8	3,8	4,4	3,3
- ATR	17,8	22,7	26	28,5	30,4	29,1	34,7	36,7	41,6	49,9	58
- Ensemble	20,6	25	28,3	30,6	33,2	33,8	38,4	40,5	45,4	54,3	61,3

(1) PKT : Passager - Kilomètre - Transporté

(2) Dornier 228 : bimoteur de 18 places

(3) ATR 42 et ATR 72 : appareils à turbo-propulseurs de 46 à 66 places dans les versions les plus récentes

2.1.4- Une augmentation parallèle des transports maritimes

La desserte maritime de l'archipel a également fortement progressé au cours des dix dernières années.

On peut faire remonter le point de départ de cette évolution à la mise en place à la fin des années 70 d'un plan de desserte interinsulaire qui instaure un système de liaisons régulières entre Tahiti et les archipels périphériques et met fin au transport à l'aventure, jusque là en vigueur.

Une douzaine de caboteurs assurent la desserte de l'archipel qui, sur le plan administratif, est découpé en cinq zones géographiques (4 pour les Tuamotu, 1 pour les Gambier) (cf. carte de desserte maritime). Cette flotte, souvent acquise sur le marché de l'occasion, est âgée. Elle a 20 ans de moyenne d'âge mais est en train de se moderniser et, sur un total de 13 navires, 9 ont été mis en service dans les cinq dernières années et, fait inhabituel, plusieurs d'entre eux ont été achetés neufs.

80 atolls de l'archipel (dont 4 habités temporairement au moment de la récolte du coprah) ont fait l'objet de 2.243 touchées en 1997, avec une moyenne de 30 touchées par atoll. Il existe néanmoins de fortes disparités dans ces dessertes et les atolls des Tuamotu de l'ouest, où se concentrent les entreprises perlicoles, sont fréquentés par les trois quarts des navires et font en moyenne l'objet de 108 touchées par an.

Le tonnage transporté a quasiment doublé au cours des dix dernières années passant de 27.578 tonnes en 1988 à 51.049 tonnes en 1998. Le fret aller représente près des trois quarts du total et c'est dans les Tuamotu de l'ouest et les Gambier qu'il a le plus augmenté. Partout, l'évolution se fait dans le même sens, avec une forte progression des produits alimentaires et des produits pétroliers. En revanche, le fret de retour tend à diminuer avec la régression des activités de pêche et de la culture de coprah. Seuls font exception les atolls des Tuamotu de l'Est où les ventes de coprah et de poisson sont plus fortes en 1998 qu'elles ne l'étaient en 1988 et les Gambier d'où les expéditions de nacre ont également progressé.

Quant aux passagers transportés par voie maritime, leur nombre a progressé de 62% entre 1988 et 1998 et le mouvement a surtout bénéficié aux Tuamotu de l'ouest où le nombre de passagers a doublé et est passé de 1.312 à 3.862 (cf. tableau 21).

Dans les Tuamotu de l'est et dans les Gambier, du fait de l'éloignement et de la durée des trajets, le nombre de passagers reste insignifiant, moins d'une centaine par an, ce qui contraste avec le développement parallèle qu'ont connu les transports aériens dans cette zone excentrée.

Carte 2 : Carte de desserte maritime

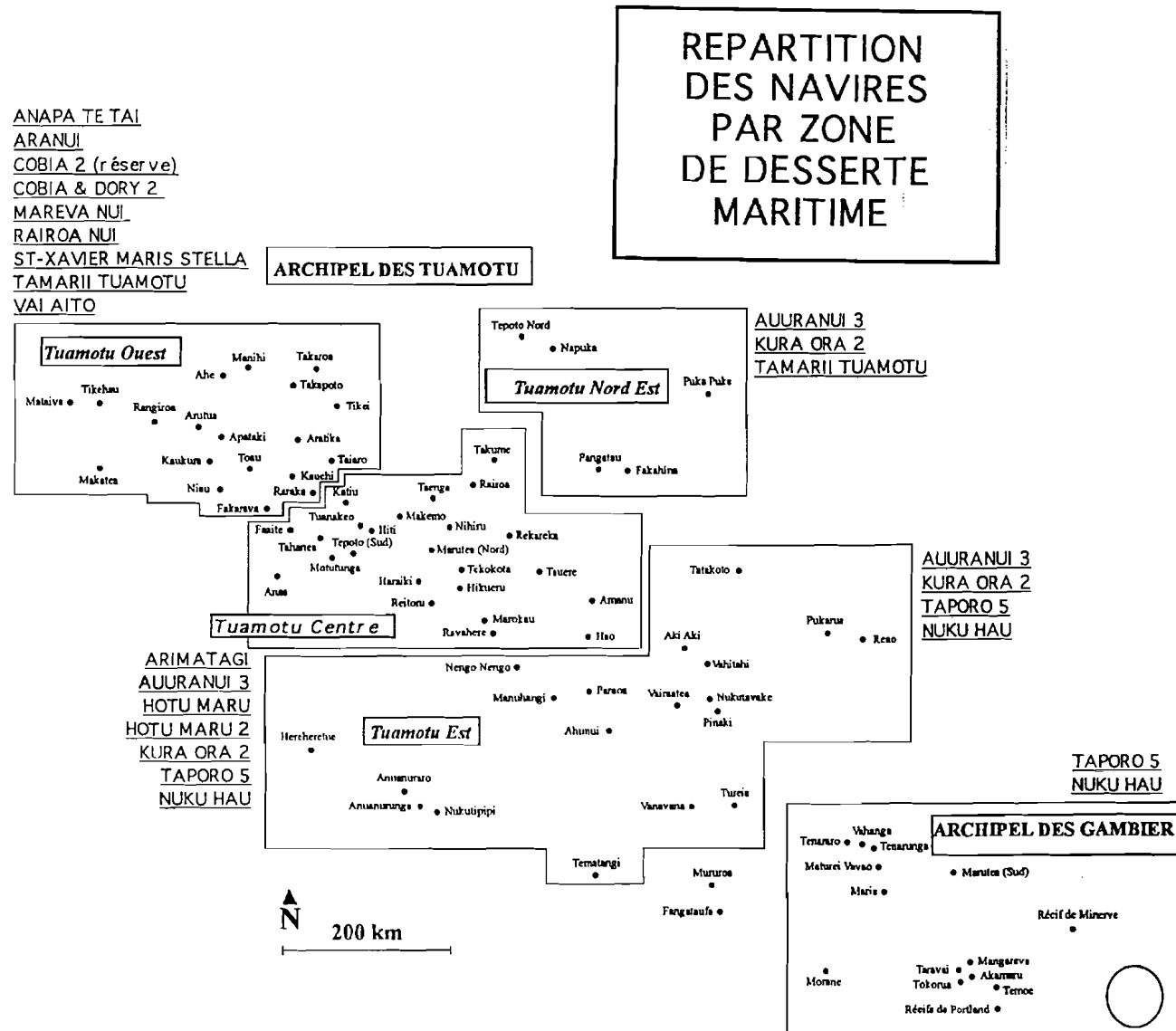


Tableau 21 : Evolution récente des transports dans les Tuamotu-Gambier

Zone desservie	1988		1998		1988 - 1998	
	Fret (Tonnes)	Nombre de passagers	Fret (Tonnes)	Nombre de passagers	Fret (Tonnes)	Nombre de passagers
Tuamotu Ouest	13.822	1.312	30.831	3.862	+ 223%	+ 294%
Tuamotu Centre	7.639	1.605	9.394	973	+ 23%	- 39%
Tuamotu Est	2.435	127	3.659	234	+ 50%	+ 184%
Tuamotu Nord Est	1.626	82	1.844	66	+ 13%	- 20%
Gambier	2.056	59	5.321	12	+ 259%	- 80%
Total Tuamotu Gambier	27.578	3.185	51.049	5.147	+ 85%	+ 62%
Total Archipels éloignés (1)	58.011	9.810	92.594	1.0461	+ 60%	+ 7%

(1) Australes, Marquises et Tuamotu-Gambier

2.1.5- Un accroissement de la consommation et une hausse du niveau de vie

Le développement des activités et leurs retombées financières se sont logiquement répercutés sur la consommation et le niveau de vie, comme en témoigne déjà la hausse du trafic aérien et maritime avec Tahiti.

Dans un article sur le "boom" de la perle noire à Takaroa, atoll où il a séjourné plusieurs mois en 1991, Moshe Rapaport rappelle qu'un fermier faisant du collectage ou de l'élevage peut avoir un revenu de 5 millions F CFP par an et décrit les effets du 'boom' en ces termes :

"Les signes de toute cette richesse sont évidents. Il y a des habitations dans les zones retirées de l'atoll, des embouteillages à l'aéroport. Les résidents de l'île partent souvent à Papeete ou à l'étranger pour passer leurs vacances. De nouvelles maisons sont en construction et celles qui existent sont constamment réaménagées ou agrandies. Des groupes électrogènes, des antennes paraboliques et un appareil à désaliniser l'eau de mer sont importés ou vont l'être."

Neuf ans plus tard, accompagnant une mission officielle dans les atolls de Manihi et d'Arutua dans les Tuamotu du Nord, un journaliste se livre à des constatations du même ordre. Après avoir évoqué la sensation de solitude qui saisit le visiteur lorsqu'il pose le pied sur la piste en soupe de corail de l'aérodrome construite sur une étroite bande de terre émergée, il évoque le contraste saisissant qu'offre deux kilomètres plus loin le village de Rautini. *"Des bâtisses très cossues d'inspiration coloniale s'élèvent sur plusieurs étages tandis que les voitures et scooters, et même quelques Harley Davidson, sont presque aussi nombreux que les cinq cent vingt âmes que compte Arutua"* (La Dépêche du 23 novembre 1998).

L'analyse des derniers recensements permet de donner corps à ces descriptions et ces impressions. Elle conduit aussi à les relativiser car, comme au temps de la plongée au début du siècle, les insulaires ont tendance à privilégier le moment présent. De brusques rentrées de fonds entraînent de brusques comportements d'achat, une consommation souvent ostentatoire et une évaporation rapide des revenus qui n'a guère d'incidence à terme sur le niveau de vie.

Les informations données par les recensements de 1988 et 1996 permettent de voir quelle a été l'évolution de l'équipement des ménages dans l'archipel et dans les communes où domine la perliculture. Ces recensements ont l'intérêt d'avoir été réalisés en 1988, l'année qui précède le 'boom' de la perle noire, et en 1996, période de "bust" où se font sentir les effets de la brutale chute des cours intervenue en 1995.

La première constatation qu'on peut en tirer est qu'en 8 ans l'archipel a réussi à rattraper une partie du retard qu'il avait accumulé par rapport aux Iles du Vent et par rapport à l'ensemble du Territoire sur le plan de l'équipement ménager.

En matière d'habitat, de nets progrès ont aussi été réalisés. Le rattachement à des réseaux d'eau courante et d'électricité et l'installation de sanitaires intérieurs concernent désormais près de la moitié des ménages, une situation qui reste cependant très en-deçà de celle de l'ensemble du Territoire où ces éléments de confort sont devenus la norme depuis des années (cf. tableau 18).

Tableau 18 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996 (en %)

Communes	Eau courante		Electricité Réseau général		Sanitaires WC intérieurs	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	30	30	95	93	37	56
Fakarava		4	51	32	11	21
Hao	64	47	84	90	59	63
Makemo	6	21	38	59	24	37
Manihi	5	37	48	34	30	46
Takaroa	9	22	62	65	33	46
Gambier	81	43	74	72	66	68
Tuamotu-Gambier	18	33	48	67	33	48
Polynésie Française	92	92	86	93	79	85

Source : recensements de 1988 et 1996 – ITSTAT

A titre d'exemple, 33% des foyers de l'archipel disposent de l'eau courante en 1996 au lieu de 18% en 1988 mais pour l'ensemble du Territoire ce pourcentage atteint 92%.

Si on se tourne vers les communes perlicoles, on se trouve face à des évolutions hétérogènes qui sont liées à la situation particulière de chaque île et à l'importance des mouvements migratoires qui s'y sont opérés. A Manihi, Makemo ou Takaroa, la proportion des ménages disposant de l'eau courante a beaucoup augmenté à partir d'une situation de sous-équipement caractérisée. A l'inverse, à Fakarava où se trouvent de grosses fermes perlières et où il y a plus de travailleurs salariés que d'exploitants individuels, la proportion d'habitations dotées de l'eau courante est très faible (4%). Aux Gambier, la proportion des maisons avec l'eau courante a chuté de 81% à 43% entre 1988 et 1996, ce qui peut s'expliquer par l'importance des migrations, la population de la commune a augmenté de 75% en 8 ans, et l'arrivée de personnes venues chercher un emploi dans les grandes fermes perlières de Marutea Sud ou Rikitea ou venues travailler dans le collectage ou l'élevage comme sous-traitants.

En matière d'habitat, on peut aussi remarquer que le nombre d'insulaires habitant dans des maisons traditionnelles a doublé; il est passé de 9 à 19% entre 1988 et 1996, tandis que celui des insulaires habitant dans des maisons modernes a diminué de 86% à 75% (cf tableau 19). Compte tenu d'un contexte général de récession, on constate une évolution allant dans le même sens dans l'ensemble du Territoire, mais beaucoup moins marquée que dans l'archipel. C'est, au contraire, dans les communes perlicoles qu'elle a plus d'amplitude. L'exemple le plus frappant est celui de Takaroa où la proportion d'insulaires habitant dans des maisons traditionnelles a progressé de 6% à 46% tandis que le nombre d'insulaires habitant des maisons modernes a chuté de 90% à 53%. Cette illustration de la crise dans une des communes qui a le plus profité du 'boom' du début des années 90 souligne la versatilité de la situation dans les atolls.

Tableau 19 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes pericoles des Tuamotu
Gambier 1988 - 1996 (en %)

Communes	<u>Maison individuelle Traditionnelle</u>		<u>Maison individuelle moderne</u>		<u>Nature des matériaux murs en dur</u>	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	24	3	76	95	10	83
Fakarava	11	19	86	73	30	69
Makemo	3	26	95	70	43	54
Manihi	4	8	88	78	16	87
Takaroa	6	46	90	53	9	48
Gambier	2	6	94	83	74	27
Tuamotu-Gambier	9	19	86	75	33	60
Polynésie Française	8	10	82	78	61	30

Source : recensements de 1988 et 1996 – ITSTAT

Tableau 16 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes pericoles des Tuamotu
Gambier 1988 - 1996 (en %)

Communes	<u>Télévision</u>		<u>Magnétoscope</u>		<u>Automobile</u>		<u>2 roues à moteur</u>		<u>Embarcations sans moteur</u>		<u>Embarcations à moteur</u>	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	33	83	31	26	20	18	15	31	2	7	76	67
Fakarava	18	60	6	30	36	17	20	24	4	5	60	63
Hao	56	80	33	37	41	21	22	36		4	27	33
Makemo	35	63	20	29	11	20	5	29	1	5	61	62
Manihi	43	64	33	36	6	9	7	13	4	10	61	52
Takaroa	33	80	31	24	48	25	40	34	14	8	70	54
Gambier	59	80	24	33	31	25	11	23	4	5	45	43
Tuamotu-Gambier	36	71	23	30	28	21	23	30	6	5	44	45
Polynésie Française	81	90	38	47	68	68	23	27	6	4	10	13

Source : recensements de 1988 et 1996 – ITSTAT

On peut constater une évolution analogue pour la possession d'automobiles. Entre les deux recensements, le taux d'équipement reste stable dans l'ensemble du Territoire (68%) mais fléchit de 28% à 21% dans l'archipel et régresse de façon encore plus marquée dans les communes perlicoles comme Fakarava et Takarua où le taux de possession d'automobiles chute de moitié. Aux Gambier, il passe de 31% à 25%. Inversement, il augmente dans les communes de Makemo et de Manihi où il était plus faible que la moyenne (cf. tableau 16).

En ce qui concerne les embarcations à moteur, qui constituent le moyen de transport habituel, leur nombre relatif est plus élevé dans l'archipel que dans l'ensemble du Territoire dans une proportion qui varie de 1 à 4. Entre 1988 et 1996, ce taux d'équipement n'évolue guère mais on peut noter qu'il régresse dans la plupart des communes perlicoles (Arutua, Manihi, Takarua, Gambier) avec une conjoncture devenue moins favorable.

La télévision est peut-être le seul article dont la possession se généralise dans les communes perlicoles comme dans le reste de l'archipel. 71 % des insulaires en sont équipés en 1996 au lieu de 36% en 1988 et la proportion est de 90% pour l'ensemble du Territoire. On peut penser que le prochain recensement mettra en évidence une évolution du même ordre avec le téléphone portable qui fait désormais parti de l'équipement de base de beaucoup de fermes perlières et dont la généralisation est aussi rapide que celle du téléphone fixe dont le taux d'équipement dans l'archipel est passé de 8% à 42% entre 1988 et 1996.

2.2- Sur le plan qualitatif

En créant des emplois et des revenus et en contribuant à l'amélioration des communications, le développement de la perliculture a transformé les conditions de vie insulaires et débouché sur de nouveaux comportements et de nouveaux modèles de rapports sociaux

2.2.1- Une transformation des conditions de vie

En quelques années, les communes perlicoles ont vu leurs conditions d'existence se transformer de façon radicale, qu'il s'agisse de la vie menée dans les atolls ou des relations avec l'extérieur.

Le développement des liaisons maritimes, en facilitant les flux de marchandises, et celui des liaisons aériennes, en favorisant les mouvements de passagers, ont provoqué une multiplication des échanges entre les îles et Tahiti et renforcé les réseaux de relations que maintiennent entre eux les membres dispersés d'une même famille. Le développement du téléphone, après celui du radiotéléphone, n'a fait que renforcer le mouvement. Toutes ces nouveautés sont venues bousculer le rythme tranquille que pouvait présenter la vie quotidienne dans les atolls. Elles sont aussi venues mettre un terme à l'impression d'isolement de leurs habitants qui avaient tendance à se sentir d'autant plus à l'écart que les centres de décision et leurs valeurs de référence se trouvent de moins en moins sur place.

La multiplication des allées et venues et la circulation accrue des informations et des idées font qu'aujourd'hui ils se sentent moins marginalisés et n'ont plus l'impression de vivre dans un "trou" comme ils le confiaient, il y a quelques années, à ceux qui venaient les interroger.

Ce n'est pas seulement une impression et, grâce à l'accroissement de leurs activités et de leurs revenus, ils ont pu se procurer les objets manufacturés de la vie courante qui sont les symboles manifestes de la modernité. Ils ont pu renouveler l'équipement de leurs foyers grâce aux

facilités que procurent l'eau courante, l'électricité et se doter de réfrigérateurs, congélateurs, machines à coudre électriques, radios, télévisions.

Il est vrai que leurs maisons sont encore moins souvent bâties en dur qu'en bois, contreplaqué ou pinex (cf tableau 19) et que, comme à l'accoutumée, les meubles y sont rares et les coussins, *pareos* et couvre-lits faits de patchworks multicolores, toujours aussi présents. Mais, à l'extérieur, on peut constater le développement de toute une gamme d'instruments et engins de déplacement et de transport : "cases", tracteurs, véhicules tout terrain, automobiles, motos, scooters, speedboats à moteur.

L'accroissement des revenus et l'amélioration des dessertes maritimes a aussi permis de moderniser les lieux d'habitation et de travail en faisant venir de Tahiti les matériaux de construction nécessaires. Il a favorisé le développement des commerces de proximité qui sont désormais bien achalandés et non plus seulement alimentés en produits de première nécessité.

Parallèlement, à travers un circuit de glacières qui se greffe sur les réseaux de parenté, les insulaires s'approvisionnent à Tahiti en biens de consommation courante qui font défaut dans les atolls : poulets, viande, fruits, oeufs, pain, "ice creams" ou vêtements. Ils y expédient en retour les produits caractéristiques des atolls : poissons, crustacés, poulpes, citrons verts ou papayes ou encore des objets de l'artisanat traditionnel (colliers de coquillages, porcelaines, objets de vannerie). Le bon fonctionnement de ce circuit s'appuie sur l'écoute de Radio Tahiti et l'émission phare "*E mau motu teie*" ou "Allo les îles" qui donne lieu à l'échange de messages personnels et permet de fixer des rendez-vous pour aller réceptionner les marchandises à l'arrivée de la goélette ou de l'avion.

L'augmentation des revenus et des moyens de communication a aussi d'importantes retombées en matière d'éducation et de santé. Les enfants vont désormais poursuivre leur éducation à Rangiroa ou à Papeete. Les mères de famille vont accoucher à Tahiti et les malades se faire soigner à Tahiti. En cas d'urgence, on recourt à des évacuations sanitaires (EVASAN) qui s'opèrent avec les avions spécialement équipés d'Air Archipels.

A toutes ces facilités techniques et matérielles qui façonnent un état d'esprit nouveau, plus ouvert sur l'extérieur, s'ajoute l'influence exercée par les nouveaux venus, ou migrants revenus dans les atolls, attirés par les perspectives de travail offertes. Cette influence est particulièrement forte dans les communes qui ont vu le chiffre de leur population multiplié par deux ou trois en l'espace d'une dizaine d'années, et où les nouveaux résidents l'emportent désormais en nombre sur les habitants de souche.

Ces nouveaux résidents sont souvent pris pour modèles et jouent un rôle clé dans l'apprentissage de comportements nouveaux et dans la familiarisation avec les nouvelles techniques et de nouveaux équipements. Ils apportent en même temps un regard extérieur et une vision plus distanciée des activités traditionnelles. On y trouve à la fois une quête nostalgique d'un passé révolu et un discours modernisateur qui se double parfois d'un jugement critique sur des usages que les techniques modernes rendent obsolètes.

Il en résulte, en définitive, un bouleversement des attitudes et des comportements qui est d'autant plus rapide qu'il rencontre un large assentiment. Ainsi, en matière alimentaire, le "ipo" ou pain paumotu fait de farine, de sucre et de lait de coco se trouve relégué au second plan par les baguettes fraîches ou congelées apportées par avion ou par bateau quand elles ne

sont pas fabriquées sur place. Le développement de boulangeries sur les atolls perliers est très significatif. Les rencontres et veillées traditionnelles à la porte des maisons ou sur la place publique du village sont devenues caduques avec l'apparition de l'électricité. L'équipement en téléviseurs et la diffusion en direct des chaînes métropolitaines, met les insulaires au contact d'autres manières de vivre et de faire. On peut noter le succès de jeux télévisés qui font miroiter la perspective de gains faciles et proposent des lots qui sont autant d'incitations à consommer. Et, comme partout, cette lucarne ouverte en permanence sur l'extérieur est à la fois un facteur d'ouverture et d'apprentissage et un facteur de passivité et de déconnexion des réalités quotidiennes.

2.2.2- Un développement des aspirations et des besoins

Le développement des contacts avec l'extérieur comme la hausse du niveau d'éducation et du niveau de vie ont permis aux insulaires de rattraper une partie du retard qu'ils avaient accumulé par rapport aux habitants des Iles du Vent et Tahiti. Mais, ces progrès restent partiels et ne bénéficient qu'à une minorité alors que, chez tous, ils élèvent le niveau d'aspirations et font naître de nouveaux besoins.

On peut y voir un simple effet de revenu comme on peut y voir la pénétration d'un modèle de comportement occidental qui pousse à consommer toujours plus et toujours plus vite les signes de la modernité.

La construction à Arutua de maisons à étage là où la place n'est pas comptée peut ainsi apparaître comme une copie incongrue du modèle urbain de Tahiti face à un modèle rural qui n'offre plus d'attraits pour des habitants attirés par ce qui se passe dans la capitale.

On peut voir aussi dans la consommation d'objets modernes et l'achat d'équipements dont l'utilité immédiate n'est pas évidente une actualisation d'un modèle de comportement de type ostentatoire qui, selon certains auteurs, serait caractéristique de la mentalité polynésienne.

On peut enfin y voir les effets d'une transformation rapide et parfois brutale des mentalités et des conditions de vie. A l'extrême, on trouve aujourd'hui des insulaires qui vivent en quasi-autarcie dans des endroits isolés peu touchés par la modernité et des habitués de la 'jet society' pour qui le monde n'est plus qu'un village. Les villages les plus reculés sont désormais reliés au monde extérieur et informés de ce qui s'y passe par la radio, la télévision, le fax, le téléphone, les liaisons répétées avec Papeete et l'arrivée de personnes extérieures à l'île. Mais si, depuis la fin des années 80, les flux d'information se sont multipliés, les moyens de les interpréter ne se sont pas développés à la même cadence et il en résulte des distorsions qui peuvent conduire à une perte de repères et à une atténuation du sens de la mesure.

La plupart des producteurs sont au courant des derniers développements de la perliculture et des matériels les plus performants, comme ils sont informés du prix des nacres et des nuclei, des coûts d'intervention des greffeurs et du cours des perles. Ils n'en ont pas moins des difficultés à comprendre le rôle du GIE Poe Rava Nui ou de la SOCREDO dans l'octroi de crédits de campagne et dans leur remboursement qui s'opère par prélèvements à la source après les ventes de perles aux enchères. Il semble qu'à la racine des problèmes rencontrés se trouve une conception du temps qui diffère chez les uns et les autres. Les petits producteurs ont du mal à faire entrer le temps dans leurs calculs et il leur est difficile de se livrer à des extrapolations dans le futur alors que, par nécessité, ils sont habitués à privilégier le moment présent.

Beaucoup sont conscients des exigences des acheteurs de perles japonais en matière de qualité mais ne savent pas comment y répondre et souhaiteraient avoir des conseils en la matière. Les demandes d'information et de formation sont toutes aussi grandes pour toutes les formalités administratives qui touchent la vie quotidienne et pour les dispositifs d'aide et de soutien dont ils sont susceptibles de bénéficier.

2.2.3- L'émergence de nouvelles formes de structuration sociale

Dans une étude sur les incidences de la perliculture, réalisée dans l'atoll de Takapoto au milieu des années 70, Claude Robineau oppose un système traditionnel bien codifié où le contrôle de la terre donne accès au produit, comme c'est le cas pour la culture du coprah, et un système plus récent comme la perliculture qui, à ses débuts, repose sur la capacité physique du plongeur. L'activité débouche alors sur un revenu d'aubaine et l'appât du gain pousse ceux qui ont les moyens financiers et matériels à exploiter ceux qui en sont dépourvus sans que l'activité, en raison de sa nouveauté, fasse l'objet d'une codification sociale qui permette de réprimer les abus.

Avec l'installation de stations fixes de collectage et d'élevage et la création de fermes permanentes, la perliculture a changé de visage. De spontanée, elle est devenue organisée. Il ne s'agit plus désormais de revenus d'aubaine mais de revenus tirés d'un travail régulier à défaut d'être permanent. Mais malgré cela, le travail est toujours rémunéré de façon épisodique, à l'occasion des ventes aux enchères de *Poe Rava Nui* ou de Tahiti Pearl Producers. De ce fait, les revenus obtenus, bien qu'ils sanctionnent un travail échelonné dans le temps, tendent toujours à être considérés comme des revenus d'aubaine et à être intégralement dépensés dès qu'ils sont perçus.

On se trouve ainsi face à un système de rémunération et de consommation qui n'a guère évolué dans le temps et qui ne permet toujours pas au petit producteur de maîtriser et organiser ses dépenses. Le système d'avances sur la campagne à venir, autrefois consenti par les commerçants qui se déplaçaient dans les îles au moment de la plonge, est aujourd'hui remplacé par un système de prêt consenti par le GIE *Poe Rava Nui* et la SOCREDO (le cas de figure le plus courant dans les années 90 étant un prêt à 7,5% remboursable sur une période de 2 ans ½) pour l'achat de nacres greffables et de nuclei, pour l'intervention d'un greffeur, pour l'achat d'essence et éventuellement d'un moteur hors bord. Chaque année, après la vente aux enchères, une somme déterminée est prélevée à la source pour rembourser les dettes et, dans la mesure où le produit des ventes est insuffisant pour y faire face, on arrive à une situation de surendettement qui risque de déboucher sur un endettement à vie des producteurs et de leurs familles. La seule différence avec le temps de la plonge c'est qu'aujourd'hui le surplus est prélevé par les banques au lieu de l'être par le commerce local. La situation était supportable lorsque les cours étaient élevés. Elle a cessé de l'être lorsqu'ils ont chuté.

Un perliculteur des Gambier cite ainsi le cas d'une coopérative qui en 1990, année faste, a vendu pour 36 millions de F CFP de perles. *"Une fois le GIE et la SOCREDO payés, vu qu'ils étaient 30 dans la coopérative, il ne leur restait que 200.000 F CFP chacun pour deux ans de travail (pas permanent). En 1991, ils ont survécu. En 1992, on voit le début du tri... Résultat : la moitié des perles ne sont pas offertes à la vente. Toutes les petites exploitations sont passées dans le rouge à la banque"* (Tahiti Pacifique, novembre 1993).

La multiplication des exploitations nacières et perlières à la fin des années 80 a aussi influé sur la répartition de l'habitat qui, à l'origine, était dispersé sur toute la surface habitable des atolls mais qui, avec l'arrivée des missionnaires et l'implantation de cocoteraies, a dû se regrouper dans des villages plus faciles à administrer et à encadrer. Avec le développement de la perliculture et l'arrivée de nouveaux venus, se produit un mouvement inverse et un retour à la situation d'autrefois avec la construction de maisons à l'écart du village et à proximité des concessions maritimes et des fermes perlières. Tout cela entraîne une diminution progressive de l'importance du village et du système de relations sociales sur lequel il était basé.

La vie collective qui reposait sur un réseau serré de relations interindividuelles et des prestations de services réciproques cède le pas à des comportements de plus en plus individualisés, et les relations de confiance se transforment parfois en relations de défiance, comme c'est le cas chez certains perliculteurs qui se sont équipés de radar de navigation pour surveiller leurs exploitations et se prémunir des vols et actes de malveillance.

2.2.4- Une modernisation des comportements et un dynamisme accru

La perliculture offre aussi des perspectives d'emploi pour les jeunes dont l'avenir pose un problème crucial dans bien des familles insulaires. Au terme d'une scolarité poursuivie à Rangiroa et à Tahiti ou tout simplement à la suite d'un séjour dans la capitale, garçons et filles reviennent chez eux au *fenua*, après avoir échoué dans la recherche d'un travail en ville, avec un sentiment d'échec et d'insatisfaction. Ayant fait l'expérience de la vie à Papeete, ils restent fascinés par les 'lumières de la ville' et les objets de consommation qui y sont proposés même s'ils n'ont pu guère en profiter. Revenus dans leur archipel et leur île d'origine, ils manifestent un attachement profond pour leur identité paumotu mais rejettent un mode de vie traditionnel, basé sur l'effort et la multiplicité des tâches à accomplir, et devenu inopérant. De nombreux parents regrettent que leurs enfants ne les aident plus et ne soient plus aptes à accomplir des travaux comme la culture du coprah, le débroussaillage des champs, l'entretien des routes ou tout simplement la pêche.

Malgré cela, les jeunes paumotu se portent facilement volontaires pour aller travailler dans les fermes perlières comme saisonniers pendant des périodes de temps plus ou moins longues, qui correspondent aux campagnes de greffe. Ils le font pour se procurer des ressources monétaires et, une fois amassé un pécule jugé satisfaisant, repartent le dépenser dans leur lieu d'origine ou à Tahiti. Comme au temps de la plonge, ils se mobilisent pour effectuer dans les exploitations perlicoles, et dans des conditions souvent précaires, des travaux fastidieux et fatigants comme l'installation des filières, le transport ou le nettoyage des nacres, la plongée pour récupérer les nacres et fixer au sol les cordages etc. Mais, ils ne s'investissent dans ce travail que pour des périodes de temps limitées et le quittent sans état d'âme. Comme au temps de la plonge, l'argent gagné est vite dépensé dans l'achat de biens de consommation ou dans des dépenses qui peuvent paraître somptuaires. Rares sont ceux qui épargnent ou investissent leurs économies dans des dépenses productives.

Ce type de comportement semble surtout fréquent chez les jeunes qui ont poursuivi leur scolarité tant qu'elle était obligatoire et qui se retrouvent ensuite sur le marché du travail sans diplôme et sans qualification particulière, souvent à la charge de leurs familles.

La situation est différente chez les enfants de perliculteurs qui, dans la majorité des cas, travaillent dans l'exploitation familiale.

Le rush de nouveaux exploitants en direction de l'archipel à la fin des années 80 souligne également le dynamisme d'une population qui est prête à se lancer dans de nouvelles activités lorsque les circonstances sont favorables. Lorsque la chute des cours compromet l'avenir de leurs exploitations, nombre de petits producteurs acceptent pareillement de travailler pour le compte des grandes fermes perlières. D'autres essaient de s'en sortir tout seuls, se lancent dans les opérations de greffe et se transforment, le cas échéant, en démarcheurs pour vendre leur production sur le marché parallèle ou à l'étranger.

Ces comportements, indépendamment de leurs résultats, témoignent du dynamisme, de l'esprit d'entreprise et du climat d'émulation qu'engendre la perliculture chez les insulaires pour qui elle reste une activité familière à portée de main et qui, malgré des déconvenues, continue d'offrir des modèles de réussite.

III - PROBLÈMES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Un premier bilan de l'évolution de la perliculture et des changements qui lui sont liés souligne les retombées positives engendrées par l'essor de ce secteur d'activité. Mais, avec son développement, surgissent des difficultés qui lui font aujourd'hui traverser une zone de turbulence et le déstabilisent. A côté de problèmes classiques de croissance, commencent à apparaître les retombées négatives d'un développement qui a été trop rapide pour être correctement maîtrisé. De nouveaux clivages sociaux se font jour et, aux dangers d'une spécialisation trop poussée, s'ajoutent les inconnues qui pèsent sur le processus de production et les ambiguïtés qui obèrent la politique mise en oeuvre.

Les perspectives d'avenir n'en sont pas moins positives car le marché reste porteur et l'activité fait preuve de dynamisme, malgré la fragilité du secteur.

Pour faire face aux difficultés rencontrées, il apparaît nécessaire de procéder à une "mise à plat" de l'ensemble de la filière pour l'appréhender dans toute sa complexité. Une telle démarche ne peut prendre corps qu'avec une meilleure connaissance des données de base qui seules peuvent nourrir une réflexion de fond et permettre de cerner les problèmes qui se posent et d'y faire face.

1- Analyse de la situation présente et identification des problèmes en suspens

Depuis le milieu des années 80 et surtout depuis le début des années 90, les activités nacrées et perlières sont confrontées à une série de difficultés qui tiennent à une conjoncture peu favorable sur le plan extérieur et à des problèmes d'ordre structurel sur le plan intérieur. Des efforts sont faits pour trouver une issue économique à la crise mais la montée des problèmes sociaux dans les îles illustre le décalage entre la réalité locale vécue par les petits producteurs et la réalité internationale à laquelle se trouvent confrontés les organisations professionnelles et les pouvoirs établis.

1.1- Un environnement instable et une conjoncture de crise

1.1.1- Un environnement international peu favorable

Lorsque la production de perles noires a démarré dans les années 70, le produit n'était pas connu. En dehors d'un marché confidentiel dans le haut de gamme aux Etats-Unis, l'essentiel de la production était achetée par le Japon qui régnait sur le marché international de la perle et, pour en conserver le contrôle, avait pour ligne stratégique d'acheter systématiquement la production des nouveaux venus et concurrents éventuels.

Aujourd'hui, Le Japon reste le principal acheteur de perles du Territoire mais sa part se réduit au profit d'autres places comme les Etats-Unis et Hong Kong. De 1992 à 1998, la part du Japon dans les exportations de perles de Tahiti est passée de 82,6% à 63%, celle des USA de 12% à 17,5% et celle de Hong Kong de 1,7% à 9,2% (F. Mayot, Dixit 99).

Cette diminution des ventes à "l'Empire du Levant" s'explique par les efforts du Territoire pour diversifier ses marchés mais aussi par l'érosion de la suprématie du Japon sur le marché de la perle.

Comme le remarque Patrick Schlouch, lors de la première Conférence-exposition mondiale sur la perle organisée en mai 1994 à Honolulu par l'International Pearl Association (IPA) : *"la perle est à un tournant de son histoire"*. La domination du Japon dans le commerce de la perle commence en effet à se lézarder. Attaché depuis des lustres à diversifier ses exportations, le pays n'attache plus qu'une importance secondaire à ce secteur qui, avec la soie, constituait autrefois l'essentiel de son commerce avec l'extérieur. Sa suprématie a récemment été ébranlée par une série de facteurs. Elle a d'abord été érodée sur le plan intérieur par la hausse continue du yen, par le tremblement de terre qui a ravagé Kobe, la 'capitale mondiale de la perle', par une pollution grandissante et par la maladie qui affecte la perle locale de type Akoya. Elle a été mise en question sur le plan extérieur par l'émergence dans le Pacifique et le Sud-est asiatique de nouveaux pays producteurs qui, dans un contexte de dérégulation économique, supportent de moins en moins bien la mainmise japonaise sur le marché.

La création de l'IPA en 1993, à l'initiative des américains, est d'ailleurs considérée comme une illustration de la guerre économique que se livrent les Etats-Unis et le Japon pour la maîtrise de ce secteur d'activité.

Aux incertitudes liées à la restructuration du secteur sur le plan international s'ajoutent les difficultés que rencontre la perliculture polynésienne sur le plan intérieur. Un communiqué du GIE Perles de Tahiti à l'occasion de la conférence "Pearls 94" d'Honolulu résume ainsi la situation :

"Les racines de ces difficultés sont à la fois internationales et locales. Sur un marché mondial de la perle de plus en plus abondant et diversifié, l'accroissement continu de la production polynésienne, au détriment de la qualité provoque une dévalorisation constante de la perle noire de Tahiti. Ce phénomène, à son tour, entraîne une chute des cours ainsi que des pratiques commerciales anarchiques qui ternissent considérablement l'image de marque de notre produit et de notre pays" (Tahiti Pacifique, juin 94).

1.1.2- Une baisse de la rentabilité des exploitations

Surproduction et chute des cours ont pour conséquence immédiate d'entraîner une baisse de la rentabilité de l'ensemble des exploitations et cette baisse affecte surtout les petites exploitations qui n'ont aucun moyen de s'y soustraire ou d'en reporter les effets.

En 1982 dans un rapport sur le développement de la production nacrrière et perlière, le chef du projet nacre et perliculture à l'Office de Recherches et d'Exploitation des Ressources océaniques (ORERO) du Territoire établit des plans de financement qui montrent qu'une exploitation de type familial est rentable à moyen terme.

Il donne ainsi l'exemple d'une ferme nacrrière type dirigée par un exploitant qui, en plus de sa force de travail, investit des fonds propres et emploie 3 manœuvres occasionnels 8 semaines par an. Une ferme de ce type doit pouvoir récolter chaque année 30.000 naissains et en vendre la moitié 3 ans plus tard comme nacres greffables à 220 F CFP pièce, soit un chiffre d'affaires de 3,3 millions de F CFP qui permet de dégager un bénéfice d'exploitation d'un peu plus d'1 million de F CFP/an à partir de la troisième année.

Il donne aussi l'exemple d'une ferme perlière pareillement dirigée par un exploitant qui y investit son travail et ses fonds propres et emploie 3 manœuvres occasionnels 15 semaines par an. Une ferme de ce type qui achète 15.000 nacres greffables à 220 F CFP/pièce et autant de

nucléi à 107 F CFP l'unité, puis qui les fait greffer au prix de 180 F CFP l'unité dépense environ 10,5 millions de F CFP/an (sans compter les frais financiers imputables à l'obtention de crédits de campagne). Deux ans plus tard, avec un taux de réussite des greffes de 30% elle obtient 4.500 perles qu'elle vend environ 3.800 F CFP/pièce, soit un chiffre d'affaires de 17 millions de F CFP qui permet de dégager un bénéfice d'exploitation de l'ordre de 4 millions de F CFP à partir de la troisième année.

Ces plans de financement reposent sur les prix couramment pratiqués en 1981 : 220 F CFP pour une nacre greffable de qualité de 11cm, 107 F CFP pour un nucleus, 180 F CFP pour la greffe d'une nacre et 3.800 F CFP pour une perle.

A partir de 1984, avec la forte mortalité des nacres toutes ces données changent. En 1986, le prix de la nacre greffable passe à 400 F CFP, la valeur moyenne du gramme de perle s'élève à 9.600 F CFP et le prix moyen de la perle vendue par le GIE *Poe Rava Nui* atteint 15.000 F CFP.

Si on reprend les exemples précédents, le chiffre d'affaires de la ferme nacrrière, vendant 15.000 nacres greffables, double et passe de 3 à 6 millions de F CFP tandis que celui de la ferme perlière, produisant 4.500 perles, quadruple et passe de 17 à 67,5 millions de F CFP.

Ces chiffres justifient à eux seuls le rush perlicole de la fin des années 80 mais, dès 1992, les prix chutent fortement, le prix de la nacre greffable redescend à 200 F CFP et celui du gramme de perle n'est plus que de 3.700 F CFP. Sur ces nouvelles bases, le chiffre d'affaires de la ferme nacrrière n'est plus que de 3 millions de F CFP et celui de la ferme perlière de 40 millions de F CFP.

Il est possible d'actualiser ces données en se référant aux prix couramment pratiqués en 1998. Le prix d'une nacre greffable de qualité est de l'ordre de 150 F CFP, celui du nucleus est de 25 F CFP (1^{ère} greffe), celui de la greffe d'une nacre est de 250 F CFP et le prix moyen d'une perle d'environ 5.000 F CFP si on se réfère à la vente aux enchères de *Poe Rava Nui*. Sur ces bases, le chiffre d'affaires de la ferme nacrrière n'est plus que de 2,2 millions de F CFP et celui de la ferme perlière de 22,5 millions de F CFP, des chiffres comparables à ceux qu'ils étaient en 1982. Mais, depuis cette date, en dehors des nuclei naturels ou enrobés ("biocoated") et dont les prix ont beaucoup baissé, les autres coûts (équipements divers et matériel d'exploitation) ont considérablement augmenté. Le prix de la greffe d'une nacre a lui-même augmenté de 40%.

Si on se réfère à une récente étude de Florence Mayot, pour une ferme de petite taille greffant de 10.000 à 50.000 nacres par an avec un taux de réussite de 30%, le cours limite de la perle devrait être compris entre 4.400 et 3.900 F CFP pour couvrir le prix de revient et assurer l'équilibre de l'exploitation. Il ne serait plus que de 3.700 F CFP pour des fermes de taille moyenne qui greffent chaque année de 100.000 à 200.000 nacres. Cependant cette étude se base sur une analyse prospective et les résultats issus de l'analyse de rentabilité du Lot N°1 sont très différents.

1.1.3- Une forte dégradation de la situation des petits producteurs

En conclusion, les activités de collectage et d'élevage, qui étaient très rentables à la fin des années 80 lorsque la demande de nacres greffables était plus forte que l'offre et faisait monter les prix (le prix d'une nacre greffable de 11cm et de bonne qualité est passé de 200 F CFP en

1983 à 400 F CFP en 1985), ont perdu beaucoup de leur attrait à partir de 1992 lorsque ces prix ont brutalement chuté sous les effets cumulés d'une offre de nacres devenue supérieure à la demande (le prix de la nacre greffable redescend à 200 F CFP à partir de 1992 et n'est plus aujourd'hui que de 150 F CFP) et d'une chute des cours de la perle noire sur le marché international. Les grands producteurs ont réussi à tirer leur épingle du jeu, mais les petits producteurs ont été frappés de plein fouet par cette évolution. Les plus sévèrement touchés ont été ceux qui s'étaient endettés auprès des banques. Incapables de rembourser leurs dettes, beaucoup ont dû cesser leurs activités nacrères et perlières et se sont repliés vers des activités traditionnelles comme la pêche ou le coprah. D'autres se sont entendus avec les fermes perlières et ont abdicqué leur indépendance pour travailler comme sous-traitants ou salariés. Une légère reprise des cours de la perle noire est bien intervenue en 1996 et 1997, mais la situation reste fragile et instable et en 1998 les cours se sont de nouveau orientés à la baisse.

Finalement, tout au long des années 90, malgré une conjoncture moins porteuse que celle des années 80, le développement de la perliculture s'est poursuivi mais de façon heurtée, avec des hauts et des bas et une transformation graduelle du processus de production qui cherche à s'adapter aux impératifs du marché. Les retombées de ce développement sont elles-mêmes inégales. Elles varient selon les années, selon les atolls et selon la forme et la taille des exploitations. Mais, il n'en reste pas moins vrai que d'une manière générale, les petits producteurs indépendants des îles ont été beaucoup plus touchés par la chute des prix des nacres greffables et des perles (entre 1988 et 1998, le prix des nacres greffables a chuté de moitié et la valeur moyenne du gramme de perle a baissé de 42%) que les gros producteurs, installés à Tahiti, qui disposant d'assises financières solides et d'un réseau de relations étoffé, ont réussi à s'adapter aux circonstances et à une conjoncture changeantes.

1.1.4- Une baisse de la qualité des perles

Depuis 1990, on assiste à une diminution régulière de la valeur de l'ensemble des perles de culture exportées hors du Territoire et la valeur moyenne du gramme passe de 6.269 F CFP en 1990 à 2.382 F CFP en 1998 (cf. tableau 4). Si on se tourne vers les perles commercialisées par le GIE *Poe Rava Nui* pour le compte des petits producteurs qui apportent leurs perles au GIE pour sa vente aux enchères annuelle, on constate une évolution analogue en ce qui concerne le prix moyen des perles vendues qui passe de 14.615 F CFP en 1990 à 4.992 F CFP en 1998. En 8 ans, les perles perdent les 2/3 de leur valeur marchande et la proportion est de 3/4 pour les petits producteurs du *Poe Rava Nui*. Encore faut-il préciser que, dans l'intervalle, l'évolution du yen, la monnaie dans laquelle se font l'essentiel des transactions, a amorti cette chute puisque de 1990 à 1997 le prix du gramme de perle exprimé en yen a été divisé par 3 et est passé de 9.486 yen en 1990 à 3.169 yen en 1997 (Poirine, 1998).

Dans le même laps de temps, le nombre de perles vendues aux enchères triple (il passe de 41.115 à 129.555 unités) et les quantités totales exportées décuplent (elles passent de 600 kilos à 6 tonnes). Si on se base sur ces deux séries de chiffres, il n'est guère étonnant qu'une telle augmentation des quantités vendues se soit accompagnée d'une baisse de la qualité de l'ensemble, même s'il est vrai que ce sont surtout les perles de "seconde qualité" qui ont perdu de leur valeur alors que les plus belles perles se maintenaient mieux (Alex du Prel, Tahiti Pacifique, juin 1994).

Cette évolution est une conséquence directe de l'arrivée sur le marché d'un grand nombre de nacres après des années de pénurie et de hausse de prix. De nombreux producteurs, on l'a vu, se sont lancés dans cette spéculation en raison de sa rentabilité et des incitations des pouvoirs

publics qui ont multiplié l'octroi de concessions maritimes et accordé des facilités financières aux personnes s'investissant dans des activités de collectage et d'élevage. Cette brusque augmentation des quantités de nacres produites n'a pu se faire qu'au détriment de leur qualité, dans la mesure où beaucoup de fournisseurs n'avaient pas encore une expérience suffisante dans ce domaine, dans la mesure aussi où la multiplication de leur nombre les a obligés à s'installer dans des zones moins propices à ce type d'élevage.

Comme le soulignait déjà un rapport du Service de la Mer et de l'Aquaculture (SMA) en 1988, les techniques d'élevage ne sont pas maîtrisées par la majorité des exploitants. Les techniques de collectage sont inadaptées et les élevages nacriers manquent de soins et de suivi, en particulier chez les petits exploitants et au sein des coopératives. Le même rapport déplorait que l'effort des aquaculteurs se soit polarisé sur la perliculture au détriment de la nacriculture. *"Or il est évident que sans de belles nacres saines on ne peut obtenir de belles perles à forte valeur ajoutée"*.

Lorsque, par le jeu de l'offre et de la demande sur un marché saturé, les prix se sont affaiblis, un certain nombre d'éleveurs, faute de pouvoir vendre leurs nacres, se lancent dans les opérations de greffe. Le temps d'apprentissage relativement long autant que les conditions d'acquisition du savoir-faire (cf. lot N°1) et l'appel à des greffeurs moins expérimentés que ceux des grandes fermes, conduisent à la production de perles avec des taux de réussite qui parfois ne dépassent pas 3 à 5%. Pendant ce temps, certaines grandes fermes réussissent à obtenir des taux qui peuvent aller jusqu'à 60% (Tahiti Pacifique, novembre 1993).

Cette baisse de qualité d'une partie de la production n'est pas un phénomène nécessairement négatif ou, du moins, ne l'est pas sur tous les plans. Ainsi, peut-on noter que la reprise qui s'est manifestée depuis 1996 est pour une large part liée à la maladie qui ravage la perle Akoya japonaise et ne permet plus à la production nipponne de satisfaire la demande. Comme le note Thierry Dey dans 'Polynésie éco' en 1999, la perle noire de Tahiti tend à se substituer à la perle Akoya et à en devenir une sorte de succédané. Et la demande japonaise, au lieu de privilégier des perles noires de 13 à 14 mm de diamètre, se tourne de plus en plus vers des perles plus petites, de 9 à 10 mm de diamètre comme les Akoya, et de moindre valeur marchande.

1.1.5- Une commercialisation "anarchique"

les difficultés rencontrées par les producteurs sont aggravées par l'absence ou les insuffisances des circuits de commercialisation.. En 1992, lorsque commencent à se faire sentir les effets de la crise, le seul circuit officiel de commercialisation en place et qui sert de repère pour l'ensemble de la profession est la vente annuelle aux enchères du GIE *Poe Rava Nui* qui regroupe et met en vente une partie de la production de ses adhérents, des petits producteurs pour la plupart. Ceux-ci ne reçoivent qu'une fois par an la contrepartie monétaire de leur production et une fraction de plus en plus importante de cette rémunération est absorbée par le remboursement des crédits de campagne et emprunts contractés pour la marche de l'exploitation.

Avec la crise, la SOCREDO se trouve elle-même confrontée à une brusque montée des crédits non remboursés qui la conduisent à partir de 1993 à prendre ses distances avec le GIE *Poe Rava Nui*. Elle adopte une politique beaucoup plus restrictive en matière d'octroi de crédits et ne les accorde plus qu'à des exploitants dont elle peut s'assurer par elle-même qu'ils offrent des garanties de remboursement suffisantes. Quant au GIE *Poe Rava Nui*, il se trouve lui-

même confronté à un nombre croissant de petits producteurs venus lui proposer des perles de qualité insuffisante. Pour y faire face et ne pas compromettre la bonne tenue de ses enchères annuelles, il instaure des opérations de tri qui l'amènent en 1993 à rejeter la moitié des perles qui lui sont proposées. Les producteurs indépendants de petite ou de moyenne taille, qui représentent près de la moitié des producteurs, et dont le nombre va croissant depuis la fin des années 80 (ils sont 1.400 en 1991), n'ont, pour leur part, aucun accès organisé au marché. Quant à la quinzaine de gros producteurs, ils ont leurs propres circuits de commercialisation qui restent confidentiels.

Le jeu cumulé de tous ces facteurs conduit les petits producteurs à faire flèche de tout bois pour vendre leurs perles et en retirer une contrepartie monétaire quelconque, si insuffisante soit-elle. On arrive à une situation de moins en moins satisfaisante et à une commercialisation sauvage que résume en ces termes Alex W. du Prel, le directeur du mensuel Tahiti Pacifique : *"les petits perliculteurs, en surproduction et en mal de trésorerie, bradent leurs perles; souvent de mauvaise qualité, mettant ainsi en danger toute la crédibilité de la structure des prix du joyau polynésien"* (Tahiti-Pacifique, juin 1993).

1.2- La recherche d'une issue économique à la crise

1.2.1- Le regroupement des professionnels et l'ajustement aux exigences du marché

Toutes ces difficultés poussent les pouvoirs publics à ne pas laisser se développer une situation de concurrence exacerbée, qui risque de se traduire par une profonde dégradation de la qualité des produits perliers. Ils envisagent d'y remédier par une série de mesures propres à endiguer la chute des cours et à mieux maîtriser un axe de développement devenu prioritaire pour le Territoire. Au premier rang de leurs préoccupations figure la mise en place, en accord avec l'ensemble des producteurs, d'une politique commerciale plus adaptée.

Il s'agit aussi d'aider plus efficacement les sociétés membres du GIE *Poe Rava Nui* qui, en peu de temps, se sont multipliées et sont souvent situées très loin de Tahiti. Il s'agit aussi d'encadrer les nouvelles sociétés qui se sont créées depuis 1988 et ne se rattachent à aucune organisation coopérative ou syndicale existante. Laissées à elles-mêmes, elles tendent à se comporter en franc-tireurs et perturbent l'équilibre qui s'est progressivement établi entre les grandes sociétés privées et les coopératives et associations familiales regroupées sous la houlette de *Poe Rava Nui*.

C'est ainsi qu'à l'initiative de l'EVAAM est créé en juin 1993 le Syndicat Professionnel des Perliculteurs de Tahiti et de ses Iles (SPPTI) qui regroupe une cinquantaine de fermes perlières de taille moyenne ou modeste et axe ses efforts sur la prospection de nouveaux marchés en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Comme le relate Florence Mayot, ces efforts de prospection ne sont pas concluants et le syndicat est rapidement confronté à des problèmes de gestion.

Deux mois plus tard, toujours à l'initiative des pouvoirs publics et à la demande des professionnels inquiets par la tournure prise par les événements, voit le jour le GIE "Perles de Tahiti" qui regroupe le gouvernement du Territoire, le GIE *Poe Rava Nui* et surtout le Syndicat des Professionnels Producteurs de Perles (SPPP), le club des gros producteurs qui ne s'occupe pas de ventes aux enchères mais de la promotion de la perle. Le principal objectif du GIE est de rationaliser la production et la commercialisation des perles et de restructurer l'activité de l'ensemble du secteur. Le GIE, qui, à la différence de *Poe Rava Nui*, n'a pas

d'activité commerciale propre et ne se substitue pas à ses membres, fonctionne grâce aux cotisations de ses membres et surtout grâce au reversement d'une fraction des droits perçus sur les exportations de perles.

La stratégie du GIE est très largement inspirée par les gros perliculteurs qui sont ses adhérents les plus influents et n'entendent pas se dissocier du Japon, leur principal partenaire. C'est ainsi que le GIE va être à l'origine de l'association "Japan Black Pearl Promotion" et va adhérer en 1995 à la "World Pearl Organisation" (WPO) créée à l'initiative des japonais. La stratégie commerciale du GIE vise à promouvoir la perle noire de Tahiti comme un produit de luxe, comme en témoignent ses campagnes de promotion qui mobilisent la haute couture ou les stars du show business ou du cinéma comme Elizabeth Taylor. Elle se cantonne dans le haut de gamme et doit, selon les responsables du GIE, se répercuter sur l'ensemble de l'activité, qui doit elle-même être déclinée dans une gamme où le prix est fonction de la qualité du produit.

Pendant ce temps, le SPPTI, jugeant insuffisante la représentation qui lui est proposée au sein du GIE, n'y adhère pas et se lance dans l'exploration de marchés extérieurs pour échapper à l'emprise japonaise. Des difficultés de gestion et le souci d'échapper à toute emprise administrative conduisent bientôt certains de ses membres à quitter le syndicat pour retrouver leur indépendance et pouvoir commercialiser leur production sans intermédiaires. A la fin de 1995, année marquée par une nouvelle chute des cours, ils créent un nouveau groupement le GIE Tahiti Pearl Producers qui va bientôt regrouper une quinzaine de producteurs de taille moyenne. Organisé de façon souple et légère, il apparaît comme une organisation concurrente du GIE *Poe Rava Nui* et fait preuve d'un grand dynamisme. Pour réduire les coûts de production de ses membres, il crée une centrale d'achat pour les équipements des fermes et fait venir des greffeurs chinois bien moins chers que leurs homologues japonais (un greffeur chinois est payé 100.000 F CFP/mois environ, 20 fois moins qu'un greffeur japonais). Il organise enfin sa propre vente aux enchères.

Mais le GIE *Poe Rava Nui* qui se détache de plus en plus de son rôle social pour affirmer son rôle économique, se restructure lui-même en 1995 et affiche une nouvelle stratégie de vente. Il essaie de diversifier ses marchés et s'astreint à une sélection sévère des perles pour garantir des prix de vente élevés. Il crée même un comptoir de vente permanent en plus de sa vente annuelle aux enchères. Par la même occasion, il cesse de fédérer une bonne partie de ses membres (un tiers environ) qui, aux limites de la rentabilité, n'arrivent plus à obtenir de la SOCREDO des crédits de campagne. Celle-ci, de son côté, préfère apporter son soutien financier à des perliculteurs plus fiables comme ceux du GIE Tahiti Pearl Producers.

Confrontés aux mêmes problèmes, les deux GIE vont avoir des relations qui vont rapidement se révéler plus complémentaires que concurrentes. Dès 1996, on retrouve dans les ventes aux enchères de chaque GIE des lots en provenance de l'autre groupe. En janvier 1999, tous deux créent une même structure de négoce ouverte tout au long de l'année et, quelques mois plus tard, ils ouvrent une centrale d'achat commune.

Finalement, qu'il s'agisse du GIE *Poe Rava Nui* représentatif des petits producteurs, du GIE TPP et du SPPTI représentatifs des producteurs de taille moyenne, ou du SPPP représentatif des gros producteurs, tous les groupements organisés de producteurs sont désormais membres du GIE Perles de Tahiti. A l'instar des gros producteurs, ils se rallient à une politique de commercialisation haut de gamme et à une sélection sévère des perles mises sur le marché,

dans l'espoir d'en obtenir des prix élevés en dépit de la spirale déflationniste qui conduira en 1998 le 'roi de la perle' Robert Wan à organiser lui-même une vente aux enchères à Hong Kong.

1.2.2- Le ralliement des pouvoirs publics à la logique du marché et à une politique de l'offre

Pour stabiliser les prix et rétablir la confiance des marchés, les grands producteurs; coopératives, associations familiales et fonctionnaires territoriaux associés au sein du GIE "Perles de Tahiti" élaborent parallèlement un programme de sauvetage visant à restaurer le prestige de la perle plus qu'à en augmenter la production.

Parmi les mesures retenues figurent : la cessation d'octroi de concessions maritimes, l'intervention des douanes pour toute exportation, la création d'un bureau d'inspection et la mise sous embargo des perles de mauvaise qualité, la taxation des exportations de perles en fonction de leur poids et non de leur valeur pour en limiter l'offre et lutter contre la commercialisation des rebuts, et le lancement de campagnes de promotion en Amérique, Europe et Asie.

Ces orientations s'inscrivent dans l'esprit du Pacte de Progrès qui dès 1992 mettait l'accent sur la nécessité de faire une pause et de renforcer les acquis plutôt que de poursuivre un développement trop rapide pour être convenablement géré.

La fin des essais nucléaires et la nécessité de compenser à bref délai le manque à gagner découlant du départ du CEP, vont réduire à néant ces projets.

Dans sa réunion plénière d'octobre 96, le CESC se rallie finalement à l'objectif qui consiste à atteindre dans les dix prochaines années un doublement en francs constants de la proportion des ressources propres de la Polynésie française. Pour ce qui est de la perliculture, "l'objectif à atteindre est donc de passer de 10 milliards de F CFP en 1995 à 20 milliards de F CFP (en francs constants) en 2005" Pour y parvenir, le Comité suggère de réglementer la profession de négociant, de mieux réguler la production de perles et surtout de diversifier les marchés en se tournant vers d'autres pays que le Japon.

Il évoque aussi la situation des petits producteurs qui devraient être encouragés à se regrouper et devraient pouvoir continuer à trouver leur place dans un espace maritime aménagé, qui devraient aussi pouvoir bénéficier du "statut de salarié".

Le "Programme stratégique" publié en août 97 va encore plus loin dans les objectifs officiels de développement de la perliculture. Il se propose d'en faire passer l'apport de 10 milliards de F CFP en 1995 à près de 30 milliards de F CFP (en francs constants) en 2005, objectif qui, selon les termes du Journal officiel du 21 août, "*ne paraît pas hors d'atteinte, bien au contraire*".

Il n'en demeure pas moins que cette orientation, tout en s'inscrivant dans le fil de l'évolution qui s'est produite au cours des dernières années, marque un changement complet de stratégie. L'accent se déplace de la qualité vers la quantité, du luxe vers le milieu de gamme, de l'exploitation d'un créneau spécifique vers une production à large échelle, et d'une position relativement privilégiée vers une position plus exposée où la concurrence est plus rude.

Ce changement d'orientation ne rend que plus nécessaire la conquête de nouveaux marchés et le développement d'une politique commerciale agressive. Il coïncide avec la montée en puissance de la catégorie professionnelle des négociants en perles, comme Guy Wan de Tahiti Perles associé à Salvador Assaël, le négociant américain qui a introduit la perle noire aux Etats-Unis, Didier Sibani de Sibani Perles ou Jean-François Dilhan de Tahiti Promo Perles, tous membres fondateurs de l'International Pearl Association (IPA) créée en 1993. En témoigne l'adoption par l'Assemblée territoriale en juin 1999 de deux délibérations qui viennent réglementer le négoce de la perle. L'un de leurs représentants, Jean-François Dilhan, directeur de Tahiti Promo Perles, une maison de négoce, d'expertise et d'exportation implantée à Papeete préfère ainsi parler de suroffre plutôt que de surproduction et déclare "*Ce n'est pas tant notre production qui pose problème, mais notre réseau de commercialisation. Sur le long terme, je crois en une production de volume*" (Polynésie éco, 1999 p.68).

C'est cet infléchissement et cet élargissement déjà en cours de la production polynésienne vers des produits plus diversifiés et de moindre qualité qui peuvent lui permettre d'occuper des créneaux disponibles comme celui de la perle japonaise Akoya décimée par une maladie.

Cette intensification de la production de perles de qualité ordinaire et de qualité de joaillerie n'est d'ailleurs pas propre à la Polynésie française, comme en témoigne l'entrée fracassante des chinois sur le marché des perles de culture d'eau douce au début des années 90. C'est aussi l'un des objectifs du programme de mise en valeur de la ressource en huîtres perlières dans le Pacifique entrepris au milieu des années 90 aux Kiribati avec un financement australien.

Cette augmentation considérable de la production et des exportations de perles sur le Territoire ne peut se faire qu'avec une rationalisation croissante du processus de production et une meilleure organisation de la filière perlière en s'appuyant sur les organisations professionnelles existantes. Cette logique de développement, qui tend à privilégier les gros producteurs qui contribuent le plus à l'économie locale risque de s'opérer au détriment des petits producteurs indépendants et inorganisés, souvent rendus responsables des difficultés rencontrées. La plupart de ces petits producteurs se trouvent dans les îles et ce sont eux qui ont le plus souffert de l'évolution récente de la perliculture.

1.3- La montée des problèmes sociaux dans les îles

Le développement de l'activité dans les années 80 a créé des emplois et des revenus, multiplié les liaisons avec l'extérieur et entraîné un flux de population en direction des îles. Il y a bouleversé le mode de vie local et eu des conséquences qui ne sont pas toutes positives. De nouveaux problèmes se sont greffés sur ceux qui existaient et ont été amplifiés par la crise qui a fait suite au "boom" de la fin des années 80 et du début des années 90.

Toute une littérature a fleuri autour la perle noire de Tahiti, mais peu de travaux se sont penchés sur les incidences de l'industrie perlière dans les atolls. Plus rares encore sont ceux qui se placent du point de vue des insulaires et les considèrent comme des acteurs et non comme des objets des politiques de développement mises en œuvre. C'est un des aspects qui fait l'intérêt des travaux de Moshe Rapaport, un géographe de l'Université d'Hawaii qui a séjourné plusieurs mois sur l'atoll de Takaroa en 1990 et 1991 et soutenu une thèse intitulée "*Defending the Lagoons : Insider/Outsider Struggles over the Tuamotuan Pearl Industry*". Il y sera amplement fait référence dans les développements qui suivent.

1.3.1- L'intégration problématique des nouveaux venus et l'émergence de nouveaux clivages sociaux

Les enquêtes de Moshe Rapaport à Takaroa permettent de visualiser et mieux comprendre les changements démographiques engendrés par le développement de la perliculture dans l'archipel. Au recensement de 1983, on dénombrait dans l'atoll 166 habitants et 33 maisonnées regroupées sur l'îlot principal (motu) où est établi le village. En 1991, ils sont 527 habitants et se répartissent entre 106 maisonnées dispersées sur la couronne de l'atoll. 30 (28%) de ces maisonnées existaient en 1980 et, parmi celles qui se sont installées après cette date, 60 (57%) l'ont été par des migrants revenus de Tahiti et de Nouvelle Calédonie et 16 (15%) par de nouveaux venus chinois ou chinois-tahitiens.

L'équilibre entre sexes qui prévalait en 1983 a fait place à une situation où les hommes sont très largement majoritaires. Moins de la moitié des foyers (48%) résident désormais au village et si d'autres (21%) se sont établis à proximité, sur des motu reliés au village par la route, près du tiers (31%) se sont implantés sur des motu isolés parfois distants de plus de dix kilomètres.

La grande majorité des foyers (88) occupent des terrains familiaux, une minorité (12) sont locataires et un très petit nombre (3) ont acheté le terrain qu'ils occupent ou s'y sont installés malgré l'opposition des habitants de l'île (3).

Alors qu'en 1983, l'économie était entièrement basée sur la culture de coprah, en 1991 près de 90% des foyers (93) se livrent à des activités de collectage de nacres et on dénombre au moment de l'enquête 52 fermes perlières. 42 (81%) ont été créées par des gens du cru et 10 (19%) par des gens de l'extérieur. Les fermes de taille moyenne sont détenues par des 'migrants de retour' ou des 'nouveaux venus'. Les plus petites appartiennent à des originaires de l'île et sont associées au GIE *Poe Rava Nui*. Les plus grandes sont privées et dirigées par des gens de l'extérieur.

Au moment où commence l'enquête, vient de se créer une "association de défense du lagon de Takaroa" qui s'insurge contre l'arrivée de nouveaux venus et tout particulièrement de deux gros perliculteurs de Tahiti à qui l'administration vient d'octroyer des concessions maritimes de 20 hectares. Ils leur est reproché de venir s'installer sur l'atoll sans prendre la peine de consulter la population résidente ou sans s'astreindre à tenir les engagements pris auprès d'elle (celui, par exemple, de ne pas se livrer au collectage et d'acheter aux insulaires les nacres nécessaires aux opérations de greffe).

Pour les originaires de l'île et peut-être plus encore pour les "migrants de retour" et une minorité de 'nouveaux venus' ayant des parents dans l'île, il est difficile d'admettre, compte tenu des ressources limitées de l'atoll, que l'administration accorde des concessions maritimes à des 'étrangers' ou à de nouveaux propriétaires qui, du fait qu'ils n'ont pas de liens de parenté dans l'île, n'y sont pas considérés comme des "locaux".

Ils ne comprennent pas davantage que les petits fermiers aient à payer un droit annuel au m² supérieur à celui des gros fermiers qui ont de plus grandes concessions.

Ces sentiments ne sont pas propres à Takaroa et, face à l'afflux de personnes de l'extérieur, des associations de défense des intérêts des insulaires se constituent dans d'autres atolls comme Ahe, Kauehi ou Makemo. Mais c'est à Takaroa que les conflits prennent le tour le plus vif et revêtent un caractère exemplaire qui permet de mieux comprendre les problèmes

qui se posent dans les atolls touchés par les activités nacières et perlières. L'"Association de protection du lagon de Takaroa", qui regroupe des "feia tumu" originaires de l'atoll, veut stopper l'arrivée de personnes non originaires de l'île. Comme le précise Moshe Rapaport : *"Elle s'oppose fortement à l'installation de grandes fermes par des chinois fortunés. Au cœur du débat, sont en présence les "migrants de retour" (dont la plupart ont résidé à Nouméa ou à Papeete : ils sont propriétaires de petites et moyennes fermes) et les chinois. Au-delà, on trouve en présence l'ensemble des gens enracinés à Takaroa et les migrants de Tahiti et des autres îles des Tuamotu"*. L'association ne se contente pas d'émettre des protestations et en vient vite aux actes. En août 1990, ses membres refusent de voir débarquer une cargaison de matériel perlicole expédiée de Tahiti par le principal entrepreneur chinois du Territoire qui a l'intention de s'établir sur l'atoll. Un an plus tard, c'est au tour du matériel d'un groupe originaire d'un autre atoll (qui revendique des terrains à Takaroa), d'être mis sous séquestre. Dans les deux cas, les confiscations sont suivies d'interventions de gendarmes qui tentent de récupérer le matériel saisi mais cèdent devant la détermination de la population prête à mettre le feu au hangar où est remisé le matériel.

Le chef du gouvernement du Territoire puis une délégation du Service de la Mer et de l'Aquaculture (SMA) se déplacent pour calmer le jeu et Il est décidé de modifier et rendre plus strictes les conditions d'octroi des concessions maritimes sans pour autant fermer la porte aux perliculteurs venus de l'extérieur, légalement propriétaires ou locataires de terrains.

Quelques mois plus tard, deux pétitions sont adressées aux autorités publiques. L'une demande au Haut-Commissaire le départ des fermiers non originaires de Takaroa, l'autre demande au ministre de la Mer que les dossiers d'octroi de concessions maritimes soient à l'avenir soumis et approuvés par le conseil municipal de l'île.

Toutes ces péripéties paraissent moins la marque d'un comportement anarchique que d'une réaction de défense des insulaires face à une menace extérieure. Elles illustrent les nouveaux clivages qui se font jour au sein de l'atoll. Face aux événements qui viennent d'être évoqués, les réactions de la population de Takaroa ont, en effet, loin d'avoir été uniformes. Les plus engagés dans l'action de l'Association ont été les migrants revenus de Nouméa pour qui le retour dans leur île d'origine "signifie récupération d'une identité, d'un territoire et d'un patrimoine". Ce sont eux qui sont le plus opposés à l'arrivée d'investisseurs extérieurs. Ce sont eux aussi qui se sont le mieux intégrés dans l'atoll, même s'il leur est difficile d'accéder aux terres familiales et s'ils sont à l'occasion considérés comme des "profiteurs" qui s'en vont quand tout va mal et reviennent quand tout va bien. Faute de trouver de la place dans le village où le terrain est limité et convoité, la plupart se sont installés en dehors, sur les motu qui parsèment la couronne corallienne de l'atoll.

Par comparaison, la population originaire de l'île a affiché des attitudes plus nuancées et plus ambiguës. D'un côté, elle soutient l'action de l'Association qui défend l'intégrité de l'atoll, de l'autre elle est sensible aux opportunités d'emplois qu'offrent les grandes fermes ainsi qu'aux retombées matérielles que procurent la vente ou la location de terres. Mais ces opérations ne vont pas sans difficultés car les terres sont le plus souvent indivises. Aussi, lorsqu'un membre d'une famille négocie un bail ou une vente, il doit ensuite régulariser l'opération avec le reste de sa famille, ce qui n'est pas une mince affaire et peut déboucher sur des litiges inextricables.

Les "nouveaux venus" ont eux-mêmes une approche et des comportements spécifiques. N'ayant pas de racines locales et pas de cohésion en tant que groupe, ils habitent loin du

village et en restent à l'écart. Ils adoptent généralement une stratégie d'intégration individuelle, à base de services rendus.

Quant aux églises, encore sous le choc de la dérive sanglante qui s'est produite sur l'atoll de Faaite en 1987, elles sont avant tout soucieuses d'empêcher les conflits de dégénérer et conseillent à leurs membres d'être prudents et d'éviter d'entreprendre des actions illégales.

Ces différences d'attitudes et de comportements montrent qu'on est loin de la vie communautaire encore menée il y a quelques années par des habitants enserrés dans des réseaux de parenté, regroupés au sein d'un même village et mobilisés par des activités traditionnelles à forte composante collective comme la culture du coprah.

Comme le pense un chinois-tahitien revenu de Nouméa où il s'était rendu avec sa famille lors du 'boom' du nickel *"Takaroa est en train de devenir comme les villes. Les gens sont individualistes, vivent séparés, et les nouveaux migrants ne veulent pas s'intégrer dans la population. Chacun ne s'occupe que de ses affaires. Avant les gens pouvaient vivre ici sans argent. Maintenant, chacun veut une voiture. Beaucoup de ceux qui sont revenus après avoir vécu ailleurs ont de nouveaux points de vue, de nouvelles façons de vivre. Maintenant, même les villageois ne veulent plus aider leurs voisins"* (Moshe Rapaport, thèse p.485).

Il n'en reste pas moins vrai que, malgré ses divisions et sa dispersion, la majorité de la population de l'atoll, qui reste liée par des relations de parenté, admet difficilement de ne pas avoir son mot à dire pour ce qui la concerne au plus près, la maîtrise de l'espace où elle vit et une participation minimale aux ressources qui peuvent en être tirées.

1.3.2- La dépossession des insulaires de leur espace, à la base des revendications et des conflits

Lorsque la France prend possession du Territoire en 1880, la loi française se substitue au régime traditionnel de propriété et les lagons sont rattachés au domaine public. Au fur et à mesure que le Territoire évolue vers l'autonomie, la gestion puis la propriété des lagons lui sont transférées sans que cela entraîne de modification sensible du régime en vigueur. C'est ainsi que pour le collectage ou la greffe de nacres, les demandes de concessions maritimes doivent être adressées au service territorial de la mer en spécifiant le lieu, l'espace demandé et l'usage qui doit en être fait, les principales conditions suspensives étant la fourniture d'un certificat de naissance et d'un certificat de résidence et l'accord du maire. Les concessions sont accordées pour une période de 9 ans renouvelables, moyennant le paiement chaque année d'une redevance déterminée. Dans les faits, leur octroi est conditionné par l'aptitude des demandeurs à payer la redevance plus que par la fourniture d'un certificat de résidence, et la majorité des entrepreneurs de l'extérieur se voient octroyer des concessions lorsqu'ils en font la demande.

Pendant la plus grande partie des années 80, les opérations de collectage, qui, à la différence des fermes perlières, demandent peu de capitaux, sont réservées aux insulaires qui se voient octroyer de façon libérale des concessions maritimes. La forte mortalité nacrière qui se produit en 1985 et 1986 et dont on connaît mal l'origine va être imputée à une surexploitation et à un dépassement de la capacité de charge en nacres des lagons ainsi qu'à un manque d'expérience et un défaut d'entretien des nacres par les petits producteurs (cf. rapport du SMA sur Ahe, Manihi et Takaroa en 1986 et 1987). Il en résulte un changement de politique et, à partir de

1988, intervient une diminution drastique des concessions accordées pour le collectage tandis que l'octroi de concessions en faveur des fermes perlières augmente fortement.

Si on prend l'exemple de Takaroa, entre 1988 et 1991 les concessions maritimes accordées à des gens de l'extérieur portent sur 450.000 m² pour les fermes et 4.500m² pour le collectage (aucune concession ne leur a été accordée dans les années qui précèdent). Quant aux originaires de l'île, ils ne reçoivent que 1.000 m² pour les fermes (au lieu de 6.000 m² de 1984 à 1987) et 150 m² pour le collectage (au lieu de 9.000 m²), (cf. tableau 24).

Tableau 24 : Répartition des concessions maritimes à Takaroa (1981 -1990) en m²

Années	Originaires de l'île	Migrants de retour	Gens de l'extérieur	Ensemble
<u>1 - Collectage</u>				
1981		3.892		3.892
1982		2.200		2.200
1983				
1984	250	2.950	172	3.372
1985	2.850	2.350		5.200
1986	5.250	6.850		12.100
1987	900	2.050		2.950
1988	150	1.800	100	2.250
1989		300		300
1990		900	1100	2.000
<u>2 - Fermes perlières</u>				
1981	2.000	3.500		5.500
1982	1.600	15.185		16.785
1983				
1984		3.900	10.000	13.900
1985	1.400	969		2.369
1986	2.400	7.200		9.600
1987	2.700	12.150		14.850
1988	1.000	8.000	203.000	212.000
1989		3.000	40.000	43.000
1990		16.700	202.600	219.300

Source : SDE, JOPF, CATG

Cf. Moshe Rapaport. Defending the lagoons. Op. cite p. 223

Ce changement d'orientation rompt l'équilibre maintenu jusque là entre les insulaires et les gens de l'extérieur. Il devient difficile pour les insulaires et les "migrants de retour" d'obtenir de nouvelles concessions alors que ce n'est pas le cas pour les entrepreneurs extérieurs qui présentent une surface financière importante et une réussite professionnelle qui font anticiper le succès de leur entreprise. On arrive ainsi dans les atolls perlicoles à une situation où ce sont de plus en plus des perliculteurs venus de l'extérieur qui contrôlent les espaces lagonaires les plus importants et les mieux placés.

Au moment où se forme l'Association de défense du lagon de Takaroa, les 10 fermes perlières possédées par de nouveaux venus occupent 155 ha en bordure du lagon (soit 45% de la

surface totale occupée) et produisent environ 13.000 perles (41% de la production totale). La proportion est bien moindre pour la terre et 33 (65%) des parcelles attenantes aux fermes sont occupées par des insulaires et seulement 18 (35%) par des gens de l'extérieur. En dehors de 4 parcelles détenues en toute propriété, toutes les parcelles utilisées par les nouveaux venus sont louées ou prêtées et peuvent être récupérées par leurs propriétaires s'ils arrivent à se mettre d'accord entre eux.

Cette mainmise légale sur leur espace lagonaire et terrestre par des gens de l'extérieur n'est pas facilement admise par les insulaires, pas plus aujourd'hui qu'au début du siècle, à l'époque où se pratiquait la plonge pour la capture de nacres et de perles. Quand, dans les années 20, des entrepreneurs chinois et français venus de Tahiti ont commencé à s'installer dans les atolls et à y exploiter jusqu'à extinction les stocks naturels de nacres, se sont déjà produites des pétitions et des confiscations de matériel de plongée (à Manihi en 1903 ou à Hikueru en 1929). Dans leurs pétitions, les insulaires en colère demandaient qu'on respecte leurs coutumes et qu'on reconnaisse leurs droits de propriété (collectifs et non individuels) sur les lagons comme l'avaient fait les missionnaires en 1842.

Autrefois, en effet, le lagon était à la disposition des habitants et, dans les plus grands atolls, était divisé en secteurs comme la terre adjacente. Les droits sur le lagon dérivait des droits sur la terre et les individus et leurs familles avaient le droit d'utiliser le lagon sous le contrôle des chefs qui tenaient leur pouvoir de leur lignage. Ce système n'a plus cours depuis longtemps mais certaines traditions restent vivaces, comme l'attachement à la terre des ancêtres, une préférence pour une propriété familiale de la terre et un pragmatisme qui fait prévaloir la possession et l'usage sur le droit de propriété, les présents sur les absents.

C'est probablement cet attachement aux règles traditionnelles en matière d'occupation du sol qui explique qu'aujourd'hui encore, la population insulaire contrôle toujours la majorité des terres dans les atolls. Le processus de dépossession de l'espace touche beaucoup plus le lagon, qui fait partie du domaine public. Sur la terre, qui fait l'objet d'une appropriation privée, continuent de prévaloir des droits d'usage temporaires et révocables malgré les efforts de l'administration en faveur d'une propriété individuelle et d'une mise sur le marché de la terre considérée comme un bien anonyme et une marchandise interchangeable.

1.3.3- Le renforcement de l'emprise de Tahiti et la recrudescence de comportements d'esquive et de fuite

Pour permettre une exploitation intensive des ressources perlicoles de l'archipel, les pouvoirs publics sont en effet amenés à concéder de vastes portions du domaine public à des investisseurs de Tahiti et à encourager les insulaires à vendre leurs terres à ces mêmes investisseurs. La dépossession des habitants des îles de leur espace est ainsi le fruit d'un processus organisé. Il se fonde sur une éthique occidentale à base d'individualisme, de démocratie et de libre entreprise et s'accompagne d'une rhétorique d'égalité des chances et des droits, de respect des procédures légales et d'un usage rationnel du lagon et de la terre considérés comme des facteurs de production.

Cette attitude de l'administration, qui voit dans le développement de la perliculture une contribution au développement de l'ensemble du Territoire, procède toutefois d'une logique qui reste étrangère à la majorité des habitants de l'archipel. Longtemps négligés par le pouvoir central, ceux-ci continuent de raisonner en termes d'appartenance à une famille, à une île ou à un groupe d'îles et se définissent d'abord comme habitants des Tuamotu, des "paumotu".

Dans leurs relations avec les gens de l'extérieur, hier les *popaa* et aujourd'hui les tahitiens, ils voient d'abord en eux les représentants d'un ordre dominant auquel il leur est difficile de s'opposer de front mais qu'ils n'acceptent qu'à contrecœur et avec beaucoup d'appréhension.

Les manifestations musclées, comme celles qui ont conduit à la confiscation de matériel à Takaroa ou Ahe, restent rares, mais cela ne signifie pas que la population des atolls accepte sans réagir l'expropriation de ses lagons au profit de gens de l'extérieur ou même de certains de ses membres lorsque les dérives de la politique politicienne conduisent certains maires à répartir au sein de leur famille les concessions obtenues au titre de la commune. Mais, comme le remarque Moshe Rapaport, elle est sensible à la disproportion des rapports de pouvoir et ne s'oppose pas de front à l'administration tahitienne. Elle le fait de façon indirecte en affichant son attachement au régime traditionnel de propriété (qu'elle n'hésite d'ailleurs pas à enfreindre si elle y trouve un intérêt) et en pratiquant une résistance de tous les jours, qui ne s'exacerbe que face à une menace précise et dans des conditions extrêmes.

Ce front tranquille du refus se manifeste par l'installation d'exploitations sans autorisation, par la violation ou le non respect des règles en vigueur, par des implantations arbitraires ou encore par des chapardages et vols de matériel.

- Face à une administration lointaine et à des décisions qui leurs semblent arbitraires, certains insulaires n'hésitent pas à s'installer sans demander ou sans attendre l'autorisation de l'administration tahitienne. Ils posent leurs corps-morts et déploient leurs stations là où et quand bon leur semble et, si nécessaire, déposent ensuite une demande pour régulariser leur situation. En 1991, un tiers des familles ayant des stations de collectage à Takaroa n'étaient pas titulaires de concessions maritimes et l'utilisation effective du lagon était plusieurs fois supérieure aux surfaces concédées.

Ceux qui ont obtenu des concessions ne paient d'ailleurs pas toujours leurs redevances. Celles-ci sont devenues gratuites pour le collectage mais pas pour l'élevage. Elles sont alors de 1,5 F CFP/m² au dessous d'un hectare et de 1 F CFP/m² au-dessus d'un hectare, avec le plus souvent des taux réduits de moitié pour des périodes de 2 à 5 ans qui correspondent à la période de mise en route des exploitations. Une redevance de 12.000 F CFP est également demandée pour la mise en place d'une maison d'exploitation et de greffage. Lorsque les producteurs ne s'acquittent pas de leurs redevances, ils sont cependant rarement pénalisés, compte tenu de la distance de Tahiti et la faiblesse des moyens de contrôle dont dispose l'administration.

- L'inobservation des règlements est toute aussi fréquente. Elle se traduit, par exemple, par le dépassement des quotas fixés par l'administration en matière de collectage, chaque exploitant n'étant pas autorisé à déployer plus de 5 lignes de collectage de naissains de nacre de 100 m par 1 m, soit 500 m². La surface occupée est généralement bien supérieure à celle autorisée. C'est surtout vrai pour les originaires des atolls qui se sentent chez eux et pour les gros perliculteurs dont les surfaces concédées sont difficiles à contrôler en raison même de leur taille. Dans les Gambier, certains perliculteurs, qui occupent une grande partie du lagon, disposent même de gardes qui y patrouillent et en interdisent l'accès. Le taux de transgression est moindre chez les migrants de retour et les petits perliculteurs non-originaires qui sont surveillés de près par leurs voisins.

Il en va de même pour les règles mises en œuvre dans les années 70 pour maintenir un équilibre entre fermes de différentes tailles et éviter que les grandes fermes ne se développent au détriment des petites. L'interdiction faite à une même personne physique ou morale de déposer des demandes de concessions dans plusieurs atolls est détournée par le jeu des prénoms ou la création de sociétés-écran qui permettent à un même perliculteur de développer ses activités dans plusieurs endroits sous des appellations différentes. Les règles visant à limiter la surface des concessions dans certains atolls sont elles aussi contournées par le recours à la sous-traitance, à de fausses déclarations ou plus simplement par une absence de déclaration des surfaces occupées en excès.

Le non respect de la législation en vigueur est aussi courant en ce qui concerne l'embauche, les conditions de travail et la rémunération du personnel employé dans les fermes. C'est particulièrement vrai des travailleurs saisonniers qui ne sont souvent pas déclarés, sont sous-payés et ne font l'objet d'aucune couverture sociale.

C'est le cas aussi des plongeurs. De 1993 à 1997, ont été effectués une série de contrôles à la suite d'accidents répétés dans les fermes perlières (une vingtaine dont une demi-douzaine de cas mortels). Il en ressort que plus de la moitié des fermes sont hors normes en matière de sécurité et de respect de la législation du travail. Une majorité de plongeurs ne sont pas diplômés et pas qualifiés pour les travaux qu'ils effectuent. La plupart ne sont pas en conformité avec la réglementation en vigueur qui précise qu'un plongeur de catégorie A peut plonger jusqu'à 12 m et un plongeur de catégorie B jusqu'à 50 m et que dans l'exercice de ses fonctions chaque plongeur doit être accompagné par quelqu'un d'aussi expérimenté que lui. Chaque plongeur doit se soumettre chaque année à une visite d'aptitude et, tout au long des campagnes, ne pas dépasser 2/3 plongées par jour.

Quant au matériel de plongée, bouteilles et détendeurs sont rarement contrôlés aux échéances prévues et rare est l'emploi du profondimètre qui permet de respecter les paliers nécessaires et d'éviter les risques d'une décompression brutale.

Parmi les infractions courantes figurent également l'absence de registre et de livret individuel de plongée, l'absence de tables de plongée, la tenue fantaisiste des registres qui ne sont remplis qu'après coup ou le sont à l'avance, l'emploi de bouteilles de capacité insuffisante alors qu'un minimum de 10 l d'oxygène est requis dans chaque ferme. Dans tous ces cas, on constate un même décalage entre l'infraction commise et la sanction prise qui se résume en général à un simple avertissement.

- Bien des insulaires jouent aussi sur la marge de manœuvre dont ils disposent lorsqu'ils font une demande de concession et dressent des cartes de situation de leur propre chef ou à partir de fonds des carte peu fiables étant données les échelles en jeu. La liste des concessions octroyées figure au Journal officiel qui précise la surface attribuée et l'usage prévu mais reste évasif sur la localisation exacte des concessions et ne mentionne ni leur forme géométrique ni leurs coordonnées géographiques. Les caractéristiques apportées restent vagues avec des formulations approximatives comme "au droit de la terre X, à environ 1.500 mètres de la pointe Y, au large de la baie de Z", ce qui ne fait que compliquer la surveillance de ces espaces qui se trouvent à des milliers de kilomètres de Papeete. L'administration se livre à des tournées périodiques de contrôles mais les fraudeurs en sont informés à l'avance et ont le temps de déplacer leurs bouées et lignes ou les disposent en profondeur de façon qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur. Quant aux déclarations faites, elles sous-estiment

fréquemment l'espace réellement occupé, dissimulent le nom du véritable propriétaire et délivrent des informations erronées sur l'utilisation et la destination du matériel, transformant au besoin une ligne utilisée pour la greffe en ligne utilisée pour le collectage, la dernière ayant l'avantage d'être gratuite. Les agents de contrôle ne peuvent souvent que constater que les concessions ne correspondent pas aux relevés et ne sont pas aux endroits prévus, au droit de l'installation terrestre du perliculteur.

- Le chapardage et le vol enfin sont choses courantes et restent difficiles à distinguer des pertes naturelles dues à des tempêtes et des pertes accidentelles résultant de lignes trop chargées de nacres qui sombrent au fond du lagon. Au moment de la récolte en particulier, la recrudescence des vols est telle qu'elle a obligé certaines fermes à s'équiper de stations radars pour détecter les éventuels délinquants

La crise traversée depuis le début des années 90 n'a fait qu'aggraver cet état de choses, en poussant les petits perliculteurs aux abois à chercher par tous les moyens à éviter le dépôt de bilan et le piège d'un endettement croissant. Les pratiques illégales se sont multipliées au point de devenir la norme et l'équilibre, qui avait réussi à s'instaurer au cours des années précédentes entre coopératives et exploitants familiaux d'une part et sociétés privées d'autre part, a volé en éclats. Elle conduit aujourd'hui à une restructuration du secteur qui se marque par un effacement progressif du caractère social de l'activité au profit de son caractère économique, et parfois une disparition des petits producteurs indépendants au profit de producteurs de plus grande taille et mieux organisés (rachat ou association).

1.4- Le décalage entre les discours et la réalité

Un autre effet de la crise est de mettre en évidence les dysfonctionnements du système en place et de remettre en question les situations acquises. Elle aggrave en effet la situation de ceux qui sont en difficulté, déstabilise ceux dont l'équilibre est précaire et réduit les perspectives des plus prospères. Elle altère l'image de la branche et accroît sa vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur. En attisant les antagonismes, elle pousse à chercher des boucs émissaires plus qu'à trouver des réponses aux problèmes en suspens, surtout si les remèdes proposés vont à contre-courant de l'ordre établi.

Sous l'effet de la crise, par exemple, les discours se radicalisent et débouchent sur des commentaires à forte tonalité critique. Il existe un décalage entre ces discours et les constats qu'on peut tirer des faits qui est riche d'enseignements et incite à la prudence lorsqu'on se tourne vers l'avenir.

1.4.1- La crise vue par les médias

1.4.1.1- Les points de vue exprimés

Une analyse cursive des déclarations et commentaires faits dans les médias au cours des dernières années permet de se faire une idée de la façon dont est envisagée la crise que traverse la perliculture.

- Au premier rang des accusés, figure l'existence d'un "marché noir" de la perle, d'un "réseau parallèle" de "vendeurs à la sauvette" et de "franc-tireurs" qui bradent leurs perles sous le manteau pour des raisons avouables, de réelles difficultés financières et des besoins urgents de liquidités, et pour des raisons moins avouables qui poussent à dissimuler le montant réel des

récoltes à la banque, au GIE, aux associés ou aux propriétaires absents pour augmenter sa marge de manœuvre.

A l'arrière plan de ce "marché noir", on trouve de petits producteurs dans le besoin mais aussi des affairistes, des opportunistes, des spéculateurs en tous genres qui s'autoproclament experts et marchandent sans complexe avec de 'petits fermiers à l'agonie' (cf. annexe : Fièvre noire, Tahiti Pacifique, novembre 1993, p.16).

On trouve aussi des acheteurs étrangers, japonais le plus souvent, qui ne se contentent pas de venir à Tahiti au moment des ventes aux enchères mais font la tournée des îles pour acheter directement et souvent à vil prix leurs perles à de petits producteurs qui n'en connaissent pas la valeur véritable.

Comme le déclare M. Galenon du GIE *Poe Rava Nui* "Il y a toutes sortes d'individus qui se promènent aux Tuamotu. Des chinois et des japonais arrivés avec des visas touristiques, des anciens grossistes des tombolas de Papeete reconvertis en négociants de perles ; ils débarquent dans les atolls, demandent à voir la récolte puis posent sur la table 3 millions en billets de banque alors que la récolte en vaut six. Quel petit perliculteur pourrait résister à la vue de tous ces billets ?" (Tahiti Pacifique, novembre 1993).

Ce marché parallèle peut avoir pour protagonistes des marchands ambulants et des touristes provenant de paquebots de croisière qui font escale aux Gambier et, dans ce cas, bouteilles de whisky ou même lunettes de soleil peuvent servir de monnaie d'échange (Mangareva, Far-West de la perliculture, (La Dépêche de Tahiti du 31 octobre 1998).

Toutes ces pratiques font l'objet d'une large réprobation parce qu'elles se déroulent en dehors du marché organisé et échappent au circuit officiel des ventes aux enchères et aux taxes sur les exportations comme au secteur de la bijouterie-joaillerie. On reproche aussi aux petits producteurs de mettre sur le marché des perles de mauvaise qualité qui contribuent à faire baisser le prix du "joyau" polynésien et portent atteinte à une image qui doit rester celle d'un produit haut de gamme.

En bref, les petits producteurs sont accusés de produire trop de perles, de produire des perles de mauvaise qualité, d'avoir des pratiques professionnelles et commerciales douteuses, d'échapper aux circuits officiels, d'être responsables de la baisse des cours et de porter atteinte à l'ensemble de la profession.

Les petits vendeurs indépendants sont eux-mêmes accusés de faire une concurrence déloyale aux négociants organisés et de se livrer à une activité "qui 'sabote' carrément le travail de longue haleine des perliculteurs sérieux" (Tahiti Pacifique, juin 1994). Ainsi, les professionnels de la perle de Tahiti, qui se sont déplacés à Honolulu en 1994 pour assister à la Conférence-exposition organisée par l'International Pearl Association, déplorent la présence de "*vendeurs à la sauvette* qui essaient de profiter de l'occasion pour vendre leurs produits à moindres frais au grand dam des exposants qui avaient lourdement investi dans un stand" (Tahiti Pacifique, juin 94).

Ces critiques sont parfois assorties de recommandations musclées comme celles que formule Alex du Prel, le directeur de la revue Tahiti Pacifique : "*Il est évident qu'il faut expliquer avec urgence et vigueur aux petits perliculteurs les dangers de leurs agissements et leur faire*

comprendre qu'ils seront bien les seuls à subir les graves conséquences de leurs 'bêtises' car beaucoup de 'gros' producteurs ont les moyens financiers et les crédits nécessaires pour survivre une telle crise" (Tahiti Pacifique, juin 94).

Les petits producteurs ne sont pas les seuls mis en cause. Derrière eux se trouve aussi visé le GIE *Poe Rava Nui* à qui on reproche de fausser la concurrence et le libre jeu du marché et d'être dirigé par des fonctionnaires grassement payés et non par des perliculteurs qui y ont engagé leur patrimoine. On lui fait aussi grief de favoriser certains perliculteurs au détriment des autres, de recourir à des pratiques illégales et de se livrer à des échanges de perles et à des ventes clandestines de perles sur certains marchés étrangers.

Les petits producteurs sont accusés de mal gérer les prêts obtenus de la SOCREDO et le GIE *Poe Rava Nui* de mal utiliser les revenus tirés des ventes de perles. Plutôt que d'être réinvesti, cet argent serait utilisé pour acheter des véhicules ou pour prendre des vacances à Tahiti ou à l'étranger, renouant par là avec l'habitude des années 30 de consommer immédiatement les 'revenus d'aubaine' tirés de la plonge.

Il est enfin reproché aux insulaires d'avoir des agissements et des comportements qui rappellent ceux des cow-boys et des indiens et tendent à faire de l'archipel des Tuamotu-Gambier une sorte de 'Far West'. Ce reproche très général vise non seulement le comportement des petits producteurs dans l'exercice de leur activité qui manquerait de rigueur, de suivi et de professionnalisme mais aussi leurs rapports avec les autres acteurs de la filière et notamment les gros producteurs et négociants.

C'est ainsi, qu'après la confiscation par les insulaires du matériel d'un perliculteur chinois de Tahiti venu s'installer dans l'île, le chef du Service de la Mer et de l'Aquaculture s'adresse en ces termes aux habitants de Takaroa en juin 1991 *"Je pense que vous avez été trop influencé par la télévision et la vidéo et, en particulier, par les westerns. Ce qui est arrivé ici à Takaroa est exactement ce qui arrive en Amérique entre les cow-boys et les indiens. Peut être pensez-vous que les chinois sont les indiens."* Aujourd'hui, l'expression de "Far West" est plus volontiers employée pour évoquer le 'climat d'anarchie' qui prévaut aux Tuamotu et l'effervescence qui règne sur le marché de la perle où, comme le déplore le directeur du GIE Perles de Tahiti *"Tout le monde achète et vend des perles. C'est même devenu une monnaie de substitution que l'on troque contre services et marchandises"*.

- Après la mise en cause des petits producteurs, et comme en contrepoint, est souvent mis en exergue le rôle positif joué par les entrepreneurs privés qui, avec le soutien des pouvoirs public, sont à l'origine de la percée de la perliculture dans le Territoire.

C'est ainsi qu'en conclusion à un article sur la crise de la perle noire, Alex du Prel, avec son franc-parler habituel, écrit *"espérons que la rigueur et une ligne de conduite intelligente respectée par tous permettra de retrouver un essor constant et productif de cette industrie. Sinon, les inexorables lois du marché abattront les faibles, les inconscients et les indisciplinés pour laisser la place uniquement aux puissants et prévoyants faisant que, là encore, le Paumotu aura laissé passer la chance unique de son enrichissement et de son ascension sociale que lui offre actuellement le plus magnifique des produits de la nature, la Perle Noire de Tahiti"* (Tahiti Pacifique, juin 1994).

Les entrepreneurs, lorsqu'on les interroge, considèrent en général que leur action s'exerce de façon complémentaire à celle des insulaires. Ceux-ci ont déjà bénéficié de leurs efforts pionniers à Manihi ou Takapoto dans les années 60 et 70. Ils continuent aujourd'hui à tirer profit de l'exemple et de l'expérience que leur donnent les grandes fermes perlières, qui leur fournissent des emplois et leur achètent leurs huîtres nacières quand elles sont prêtes à être greffées. Elles leur fournissent aussi du matériel et des marchandises à travers leurs économats et, en cas de nécessité, se chargent même d'assurer leur évacuation sanitaire vers Tahiti sur leurs avions privés.

Les entrepreneurs considèrent qu'ils sont les seuls à disposer de l'éducation, des capitaux et des relations nécessaires à la bonne marche des fermes et que leurs compétences leur permettent d'employer les techniques les plus efficaces et les plus productives et de faire un usage rationnel du lagon sans porter atteinte à l'environnement. Leur réussite se justifie par leur professionnalisme, leur esprit d'initiative, leur ardeur au travail et leur volonté de réussite.

Comme l'expliquait il y a quelques années le chef du Service de la Mer et de l'Aquaculture à la population de Takaroa venue l'écouter "*C'est à force de travail et d'opiniâtreté qu'ils sont devenu riches. Ils ne se contentent pas de s'asseoir et de se promener toute la journée jusqu'au soir*".

- D'autres commentateurs moins engagés dans la vie locale s'emploient à gommer le hiatus qui pourrait exister entre petits et gros producteurs, entre les aspects économiques et sociaux de l'activité.

C'est ainsi que dans un récent article, Florence Mayot, qui vient de réaliser un travail de consultance sur l'industrie de la perle noire à Tahiti, estime qu'aujourd'hui se crée un équilibre social entre personnes qui se différencient par leur revenus, leur origine ethnique ou géographique. Cet équilibre résulterait d'une segmentation du processus de production qui réserverait les activités de collectage aux insulaires et les activités d'élevage et de greffe aux fermes perlières "*dont les plus grosses sont gérées par des entrepreneurs considérés comme non polynésiens (chinois, européens...)*".

D'après elle, les entreprises de collectage, dont le matériel est financé par des perliculteurs ou des négociants à qui elles apportent leur production, sont ainsi assurées d'un revenu minimum qu'elle peuvent compléter par la culture du coprah. Les grosses fermes, outre leur aide au financement, ont créé des économats qui améliorent la vie quotidienne des insulaires des régions les plus reculées et leur apportent des biens de consommation et d'équipement dont ils ne pourraient bénéficier autrement, compte tenu de leur petit nombre et des coûts de transport. Une complémentarité économique et sociale se noue ainsi entre petites sociétés de collectage et grandes sociétés perlières. Il en va autrement avec les fermes de plus petite taille qui sont accusées "*de profiter de leur position privilégiée de pourvoyeurs d'emplois dans des atolls reculés pour imposer des conditions de travail non conformes au Droit du Travail*", à la différence des grosses fermes qui ont les moyens financiers de respecter la réglementation.

1.4.1.2- Leurs limites et leurs présupposés

La plupart de ces commentaires et prises de position dénoncent des situations et un état de chose que chacun peut constater et déplorer comme la surproduction de perles, la baisse de

leur prix et de leur qualité, le manque d'organisation et de concertation de l'ensemble de la filière et les grandes difficultés que rencontrent certains acteurs de ce secteur d'activité. Ils expriment aussi la sensibilité et les inclinations de leurs auteurs et il est possible de mettre en évidence les présupposés ou partis pris qui se trouvent à l'arrière-plan de leurs déclarations en leur opposant des arguments qui en prennent le contre-pied ou en réduisent la portée.

- Ainsi, l'idée d'une complémentarité entre petits et gros producteurs est aussi séduisante que souhaitable mais reste à bien des égards de l'ordre du postulat ou de la pétition de principe. Les plus grosses fermes ont sans doute les moyens financiers et humains de se conformer à la législation du travail. Certaines s'y emploient et jouent un rôle positif en proposant des critères d'embauche acceptables et en jouant un rôle de locomotive en matière de formation et de qualification professionnelles. Mais c'est loin d'être le cas général et on ne voit pas ce qui les y pousserait plus que d'autres dans la mesure où elles disposent de moyens d'y échapper, ne serait-ce que par leur poids financier et leurs réseaux d'influence auprès des autorités et de la population. Il est difficile d'accéder à certains atolls perlicoles qui sont privés ou loués dans leur totalité comme Anuanuraro, Marutea Sud, Nengo Nengo, Nukutepipi ou Taenga et ne sont desservis que par les avions des perliculteurs sur des pistes qu'ils ont eux-mêmes créées.

Dans d'autres atolls, les fermes sont protégées des incursions extérieures par un système de radars et de gardes mobiles équipés de vedettes rapides qui fait qu'elles sont aussi difficiles d'accès que ne l'étaient, il y a quelques années, les sites d'expériences nucléaires. Le fait qu'elles apparaissent comme des camps retranchés peut s'expliquer par le souci d'éviter des conflits potentiels avec la population locale mais, en contrepartie, elles ont peu de retombées économiques sur place et même la main d'œuvre qui y est employée vient en général de l'extérieur. Rien ne permet d'affirmer que la législation du travail y est appliquée à la lettre et on peut en douter, à lire certains rapports de gendarmerie sur les infractions constatées et le peu de suite qui leur est donné.

Sur le plan social, les plus gros perliculteurs ont créé dans les atolls isolés des économats qui sont mis à la disposition des insulaires. Ces magasins sont incontestablement une facilité apportée aux personnes travaillant dans les fermes, mais celles-ci constituent aussi une clientèle captive à qui il arrive que soient vendues des marchandises périmées, dont la date limite de vente est dépassée depuis plusieurs mois. On peut se livrer à des remarques du même genre en ce qui concerne l'organisation du travail et, dans certaines fermes, les saisonniers travaillent dans des conditions qui rappellent une époque que l'on croyait révolue. En matière de plongée, le nombre d'infractions dans les fermes visitées s'échelonne d'une demi-douzaine à plus d'une centaine et les seules grandes fermes à appliquer rigoureusement la réglementation en vigueur sont les fermes Bréaud de Manihi et Ahe.

De la même manière, on peut s'interroger sur le bien fondé d'une segmentation du processus de production qui consiste à réserver aux insulaires les activités de collectage et aux investisseurs extérieurs les activités d'élevage, de greffage et de culture de la perle ou encore celle qui cantonne les insulaires dans le rôle de fournisseur de main-d'œuvre et les investisseurs dans celui d'apporteurs de capital et de technologie. Outre le jugement péjoratif sur la capacité des insulaires implicite dans ces découpages, une telle segmentation est arbitraire et a l'inconvénient de proroger le statu quo. Elle cantonne les insulaires dans la phase primaire du processus de production sans leur donner la possibilité de passer aux autres stades de la production plus prestigieux et plus profitables. Une telle orientation est d'autant moins souhaitable, qu'avec la crise et la chute des prix, les activités de collectage sont

devenues moins rentables et que, pour subsister, bien des insulaires sont obligés de travailler en sous-traitance pour de gros perliculteurs, avec les abus et les dérives qui accompagnent ce mode de travail lorsqu'il n'est pas étroitement réglementé et contrôlé.

- De la même façon qu'on peut douter de la complémentarité et de l'harmonie qui viendrait illustrer les rapports entre petits et gros exploitants, de même on peut douter de l'adéquation profonde avec la réalité d'un discours qui fait porter le poids des difficultés de toutes sortes aux petits perliculteurs et en exonère les grands. Si on tient compte de l'importance du contexte international dans un secteur d'activité aussi ouvert sur l'extérieur que celui de la perliculture, on est tenté de minimiser la responsabilité des uns et des autres pour l'attribuer à des facteurs extérieurs comme la conjoncture de récession économique généralisée du début des années 90, le contexte de mondialisation et de dérégulation qui accroît la concurrence et favorise l'apparition de nouveaux pays producteurs où les coûts de main d'œuvre sont bien moindres.

Les petits producteurs sont d'abord les victimes du retournement de conjoncture qui a entraîné une brusque chute des cours des nacres greffables et des perles en 1992. Ils le sont d'autant plus, qu'après la forte mortalité des nacres à la mi-80, les autorités territoriales, pour faire face à une situation de pénurie, les ont poussés sur la voie du collectage et leur ont octroyé des concessions maritimes et des conditions de crédit privilégiées, à un moment où les prix étaient particulièrement favorables. La production de nacres a explosé au moment même où les cours s'effondraient, si bien qu'entraînés dans une spirale d'endettement et des besoins pressants de liquidité, les petits producteurs ont été amenés à vouloir vendre à tout prix leur production à un moment où n'existait pas de circuit de commercialisation permanent et organisé en dehors d'une vente annuelle aux enchères.

Comme le relate un agent de contrôle, *"les petits perliculteurs sont noyés par le crédit que leur a permis d'obtenir le GIE et ne s'en tirent qu'en sous-traitant au profit des grandes fermes. On a poussé les petits perliculteurs au crédit et à l'endettement, et ils essaient de s'en sortir en vendant des perles au noir, sous le manteau"*.

L'"anarchie" qui règne alors dans la commercialisation des perles n'est pas seulement imputable au comportement des petits producteurs groupés en coopératives et associations familiales et les producteurs privés de taille moyenne sont eux-mêmes conduits à faire feu de tout bois pour vendre leur production. Elle peut aussi être imputée à l'inadéquation ou à l'absence d'ajustement rapide à la situation du syndicat *Poe Rava Nui* aussi bien qu'à l'absence de réaction des pouvoirs publics et des banques qui n'ont pas mis en place de système de crédits relais permettant de faire face à une situation exceptionnelle.

Il est probable que la crise a assaini le marché et parfois opéré une sélection justifiée car, comme le déclare Robert Wan, *"la perliculture n'est pas simplement la technique de perle, c'est tout un ensemble. Il y a l'environnement, le savoir-faire. Il faut aussi du matériel. Il faut jouer de professionnalisme. On ne peut pas bricoler, c'est une profession, un métier"* (Tahiti Pacifique, mai 96) mais il en simplifie quelque peu les incidences en affirmant *"il y a une petite sélection naturelle : les bons sont restés, les mauvais sont partis"*. Il apparaît en effet que les gros producteurs, aux assises financières plus solides, n'ont pas rencontré les mêmes difficultés que les petits producteurs d'autant plus que la baisse des cours s'est opérée au détriment des perles de qualité moyenne et a beaucoup moins touché les perles de qualité du haut de gamme dans lequel ils se cantonnent officiellement..

- On peut s'interroger enfin sur la pertinence des critiques et parfois même de la vindicte dont font l'objet les négociants et les producteurs de petite taille ou de taille moyenne qui n'adhèrent pas au credo de la majorité ou restent à l'écart des organisations professionnelles majoritaires. Ils font l'objet de commentaires acides et sont accusés de faire du tort à l'image de marque de la perle simplement parce qu'ils manifestent une certaine indépendance de comportement et de jugement.

Une explication de ces attitudes tient sans doute à ce que confrontés à la crise les principaux dirigeants perlicoles et les autorités publiques ont fait de réels efforts pour s'organiser et créer un front commun de résistance pour limiter les effets de la crise. Certains ont même affiché l'idée de créer un 'cartel', une 'Central Selling House' sur le modèle de celle qu'a mise en place la firme de Beers pour les diamants, afin de contrôler l'ensemble de la production et peser sur la qualité et les prix des perles noires. Les responsables de ces regroupements ont du mal à admettre que certains préfèrent agir en dehors d'eux ou fassent cavalier seul. Mais, parallèlement, les petits producteurs ou petits négociants isolés et minoritaires se raccrochent à leur indépendance parce que les principaux groupements en place ne les reconnaissent pas comme de véritables interlocuteurs, ne leur accordent pas une représentation suffisante et ne prennent pas assez en compte leurs problèmes spécifiques.

C'est le cas du SPPTI qui regroupe une cinquantaine de perliculteurs et qui refuse pendant deux ans de rejoindre le GIE Perles de Tahiti parce qu'on ne lui offre que 12 sièges alors qu'ils représentent 20% de la production. Le GIE Tahiti Pearl Producers résulte lui-même d'une scission au sein du SPPTI et du départ d'une partie de ses membres qui en contestent la gestion et souhaitent commercialiser leurs perles sans intermédiaire.

On peut faire la même constatation à propos des bijoutiers de Papeete venus proposer directement leurs perles à la conférence-exposition de l'IPA à Honolulu et qui sont accusés d'être des 'vendeurs à la sauvette' parce qu'ils ne font pas partie de la délégation officielle et ne sont pas membres de la Chambre Syndicale des métiers de la Bijouterie et du commerce de la Perle fine et de culture de Tahiti (CSBP).

De même, le syndicat des négociants en perles de culture de Tahiti, couramment appelé le syndicat des 'petits négociants', se crée en 1999 pour protester contre les conditions restrictives (une caution bancaire de 25 millions de F CFP) de délivrance de la carte de négociant en perles de Tahiti qui a été votée quelques mois plus tôt par l'Assemblée territoriale à l'instigation du collège des négociants de la CSBP qui se compose des principaux négociants de la place.

1.4.2- les constats tirés des faits

Indépendamment des points de vue exprimés dans les médias, la simple observation des faits conduit à un certain nombre de constats.

- Le plus marquant est la pénurie d'informations de base. Cette pénurie était compréhensible lorsque la perliculture a démarré en tâtonnant dans des atolls éloignés et isolés, sous l'impulsion de pionniers qui avaient d'autres préoccupations que la tenue de statistiques. Elle ne se justifie plus aujourd'hui que l'activité est devenue organisée, fait l'objet de soutiens officiels et s'appuie sur un réseau performant de moyens de communication et de transport.

Ce manque d'informations est largement imputable à un manque de transparence et de transmission de données de la part des entreprises. Il est à l'origine de dysfonctionnements regrettables. Il freine l'adaptation du secteur et la prise de mesures appropriées par les producteurs aussi bien que par les pouvoirs publics. Il favorise aussi les idées préconçues et la propagation de rumeurs. Au cours des entretiens conduits dans le cadre de cette étude, plusieurs interlocuteurs ont évoqué sans s'être concertés le cas d'une grande ferme perlière accusée de polluer le lagon en nettoyant avec un surpresseur (karcher) les naissains d'huîtres qu'elle remonte sur un chaland. Or, un grand nombre de perliculteurs, qui ont un atelier de greffage installé sur le lagon, sont eux aussi équipés de surpresseurs et agissent de même. Est aussi régulièrement cité le cas d'acheteurs japonais qui, arrivés à Tahiti, fabriquent dans leur hôtel des colliers de plusieurs mètres de long afin de ne pas payer les droits d'exportation qui frappent les perles brutes achetées sur place. Dans l'avion qui quitte le Territoire, ils s'empressent de défaire ces colliers pour échapper aux taxes à l'importation qui chez eux frappent les perles travaillées. Ces anecdotes sont probablement véridiques mais les monter en épingle revient à systématiser ce qui n'est qu'un comportement occasionnel. Cela laisse aussi dans l'ombre les répercussions toutes aussi fâcheuses que peut, par exemple, avoir la transgression régulière des normes et dispositifs de sécurité dans bien des fermes perlières.

- A la pénurie d'informations s'ajoutent les inconvénients d'une réglementation des activités qui reste mal définie sur des points essentiels. C'est ainsi qu'en matière d'octroi de concessions maritimes, l'application stricte de la législation d'inspiration française, qui classe les lagons dans le domaine public sans tenir compte des traditions locales, s'exerce dans les faits au bénéfice d'investisseurs venus de l'extérieur et au détriment des insulaires. Dans les atolls, ceux-ci se trouvent de plus en plus écartés des eaux proches des rives et sont conduits à céder les terres attenantes qui leur appartiennent aux fermiers qui les convoitent et leur en offrent un prix alléchant.

Toujours dans le domaine des concessions maritimes, on peut regretter que des limites strictes soient fixées pour les activités de collectage mais non pour les activités d'élevage et de greffage où les autorités gardent un pouvoir d'appréciation discrétionnaire, si bien que certaines fermes s'étendent sur des centaines d'hectares, voire davantage (2.000 hectares à Marutea sud, par exemple). De même, l'exigence de résidence qui figure dans les conditions d'octroi n'est pas définie de façon précise et de nombreux entrepreneurs se voient accorder des concessions dans des atolls où ils ne résident pas.

Certaines réglementations, comme celle qui organise la plongée et qui doit être bientôt réformée, sont inspirées du droit métropolitain et se trouvent en porte-à-faux avec les réalités locales. Elles sont peut-être applicables à Tahiti ou dans les grandes fermes qui disposent de moyens financiers et matériels importants et ont une vingtaine de plongeurs. Elles ne le sont pas dans les autres fermes, faute de moyens financiers et en raison de difficultés d'approvisionnement en matériel de rechange et de personnel insuffisamment formé. Sur le plan social, le milieu insulaire et la mentalité des plongeurs et des entrepreneurs restent hermétiques à une logique qui met au premier plan l'élimination du risque et la recherche de la sécurité et relègue au second plan les questions de coût. Des formulaires administratifs ou de simples notices techniques restent du domaine de l'abstraction pour des hommes de terrain, habitués à vivre dans le moment présent et qui affrontent les dangers avec fatalisme, en se référant à un autre système de valeurs que celui qui prévaut en milieu urbain.

• La transgression des règles administratives est d'autant plus fréquente qu'elles font rarement l'objet de démonstrations préalables et d'expérimentations concrètes auprès de gens qui ne sont pas familiers de l'écrit et sont habitués à apprendre sur le tas. Leur application ne fait d'ailleurs guère l'objet de vérifications et, quand c'est le cas, la constatation de l'infraction est rarement assortie de sanctions. Ces déficiences s'expliquent par la distance et la dispersion des atolls, à des milliers de kilomètres de Tahiti et à des centaines de kilomètres les uns des autres. Elles s'expliquent aussi par le manque de personnel et de moyens de l'administration et encore plus par l'immensité de la tâche qu'implique pareil environnement. Il faut enfin considérer que, lorsque l'administration se livre à des tournées d'inspection et de contrôle, elle se trouve en terrain étranger et n'est pas vraiment soutenue par la population locale qui voit dans ses agents des représentants d'un pouvoir lointain avec lequel les rapports sont teintés de méfiance autant que de confiance.

Comme le soutient Moshe Rapaport, la transgression des règles en vigueur peut être interprétée comme une forme tranquille de résistance à une domination extérieure. Celle-ci a changé de visage, avec l'administration tahitienne venue se substituer à l'administration métropolitaine, mais elle continue de s'appuyer sur un système bureaucratique et hiérarchique très éloigné du partenariat et du dialogue avec la base sont aujourd'hui portés au pinacle dans l'administration métropolitaine.

Les orientations qui président actuellement au développement de la perliculture ne sont pas non plus dépourvues d'ambiguïté, en raison même de l'essor de l'activité et de la transformation de la situation du Territoire. La perliculture a été, au départ, orientée dans deux directions distinctes et apparemment complémentaires avec, d'un côté, une activité à petite échelle demandant peu de capital et offrant des emplois à une population qui quittait les îles pour se rendre à Papeete, et d'un autre côté, une activité plus capitalistique reposant sur le dynamisme d'investisseurs privés. Avec la fin des essais nucléaires, un statut d'autonomie renforcée et un retrait progressif de l'Etat, le Territoire, pour se procurer les devises dont il a besoin, est amené à s'appuyer sur les hommes d'affaires et à ne plus accorder aussi facilement son soutien à de petits producteurs peu performants, au risque de les voir disparaître du paysage. Mais il lui est, en même temps, difficile de renoncer à ce rôle social car cela pourrait se retourner contre lui et ruiner ses efforts en direction d'un développement plus équilibré entre Tahiti et les archipels périphériques.

• En définitive, il apparaît difficile de porter un jugement tranché sur l'évolution des dix dernières années. Si on essaie d'en reconstituer le cheminement, on est frappé par les retournements brutaux de conjoncture qui se sont produits tout au long de la décennie. Au "boom" et à l'euphorie des années 90 et 91 a fait suite un reflux brutal de 1992 à 1995. En 1996 se produit un rebond qui fait place en 1998 à un nouveau reflux. Le poids des facteurs extérieurs semble prépondérant. Certains ont un impact négatif comme la récession mondiale et la concurrence des "South Sea Pearls" d'Indonésie en 1992, puis la baisse du yen et le tremblement de terre de Kobe qui désorganisent le marché en 1995, enfin les retombées de la crise asiatique en 1998. D'autres ont une influence positive sur la conjoncture locale comme l'épidémie qui frappe la perle Akoya à partir de 1996.

A l'arrière-plan semble se dessiner une mutation décisive du secteur avec l'internationalisation de la production perlière et une mise en question de la suprématie exercée par le Japon. Sur le plan intérieur, on assiste à une véritable explosion de la production locale qui décuple mais voit sa qualité se dégrader. La poursuite et l'accélération

de cette croissance, programmée au plus haut niveau, semble illustrer le glissement d'une production de luxe vers une production de "masse", en dépit du front commun esquissé par les principaux producteurs, négociants et bijoutiers pour limiter la production et maintenir une "politique d'écémage" basée sur la qualité et orientée vers le haut de gamme.

Au total, facteurs extérieurs et facteurs intérieurs se conjuguent pour créer une situation volatile dont il est difficile de dire comment elle va évoluer.

2- Les perspectives d'avenir

Il n'en est pas moins utile de se tourner vers l'avenir pour dégager les perspectives qui semblent s'offrir au Territoire et remédier aux insuffisances de la situation présente.

2.1- Une activité à la fois prometteuse et fragile

- Les promesses offertes par la nacriculture et la perliculture ont été entrevues au début du siècle par des précurseurs comme l'administrateur Hervé. Mais, lorsque Jean Domard et Pierre Sachet se livrent en 1963 à leurs premiers essais de culture de perles (La Dépêche de Tahiti du 19 août 1994), on ne peut guère imaginer que vingt ans plus tard cette activité représentera le premier poste d'exportation de la Polynésie française.

La perle noire de Tahiti est aujourd'hui un label reconnu dans le monde entier et un symbole de qualité auquel se trouve associé l'ensemble du Territoire. Sur un plan général son essor, malgré les obstacles rencontrés sur son chemin, est un exemple du dynamisme et de l'esprit d'entreprise dont font preuve des insulaires isolés au milieu de l'océan Pacifique sur des îles si petites qu'elles ne représentent qu'un pointillé sur une mappemonde. Sur le plan national, cet essor est la marque d'un développement endogène, reposant sur les initiatives locales et ne faisant pas appel aux subventions de l'Etat. Cette réussite est particulièrement frappante quand on la met en parallèle avec les efforts coûteux et souvent vains accomplis depuis le milieu des années 60 par les pouvoirs publics pour trouver une alternative au Centre d'Expérimentations du Pacifique, qu'il s'agisse de l'industrialisation de la pêche ou de la promotion d'un tourisme de classe internationale de haut standing. Une des manifestations les plus récentes de ce dynamisme est l'attitude adoptée par l'ensemble de la profession face à la crise. Au lieu de se tourner vers l'Etat pour lui demander protection et assistance, les professionnels se sont regroupés entre eux, avec le soutien actif de l'administration territoriale, pour défendre leurs intérêts et regrouper leurs énergies, se prêter main-forte et constituer un front commun dans une conjoncture défavorable. La crise a ainsi été l'occasion pour les producteurs, négociants et bijoutiers-joailliers de se rencontrer et de comprendre la nécessité de dépasser une approche sectorielle pour une vue d'ensemble de la filière. Pour l'instant, cette approche commune ne concerne que les entreprises les plus importantes et les plus en vue. Mais elle pousse les petits producteurs indépendants, à la fois critiqués et laissés à l'écart, à réagir et à se concerter à leur tour pour peser sur les décisions qui engagent l'ensemble de la profession.

De ces rencontres et regroupements, se dégage la nécessité de mieux identifier les produits perliers pour tenir compte d'une gamme de production de plus en plus étendue, aux caractéristiques et à la qualité hétérogènes. S'en dégage aussi la nécessité de faire davantage porter les efforts sur la commercialisation pour moins dépendre du Japon et des aléas de la conjoncture. En parallèle, est mis l'accent sur la transformation sur place du produit pour

augmenter, par exemple, la valeur ajoutée des perles de qualité moyenne en les incorporant dans des articles de bijouterie et joaillerie.

Cette diversification répond aussi à la demande internationale, comme en témoigne la réorientation d'une partie de la demande japonaise vers des perles de qualité moyenne et de moindre calibre (9 mm de diamètre) venant se substituer à la perle Akoya ravagée par la maladie. Selon Jean-François Dilhan, ce marché de la "Baby South Sea Pearl" serait de l'ordre de 70 à 80 tonnes par an.

- Mais, en même temps qu'elle fait preuve de dynamisme et se trouve sur un créneau porteur, l'activité reste fragile en raison des incertitudes qui continuent de peser sur l'ensemble de la filière. La première inconnue tient à la biologie des nacres et ne pourra être élucidée que par une poursuite des recherches en cours. L'origine de l'épidémie de 1985 ne fait encore l'objet que d'hypothèses et, si une autre maladie se déclençait, on peut imaginer qu'elle se répandrait avec la même rapidité étant donné l'absence de contrôle effectif des transferts de nacres d'un endroit à un autre dans un même atoll et d'un atoll à l'autre. Parmi les causes possibles de la forte mortalité de 1985 a été évoquée la surexploitation de certains lagons résultant d'une multiplication excessive des stations de collectage. Mais les scientifiques ne sont toujours pas arrivés à s'accorder sur la définition de la capacité de charge maximale en nacres d'un lagon car elle fait intervenir des paramètres pour lesquels on ne dispose pas encore de données expérimentales en nombre suffisant. Et si cette capacité était définie, il est probable que, comme les autres réglementations, elle fasse l'objet de transgressions. Cette non application des règles est sans doute le problème le plus important auquel se trouve confrontée la perliculture. Il compromet le développement et la rationalisation du processus de production et ne semble pas pouvoir être résolu par la force et l'intimidation, sauf à transformer les fermes en ghettos fermés à la population insulaire et à déplacer les problèmes sans les résoudre.

- Il est aventureux aussi de miser sur une évolution rapide de la mentalité des insulaires car, au cœur des problèmes et à la racine des difficultés, se trouve la question fondamentale du rapport au sol et au lagon considéré comme un prolongement du sol. C'est la dépossession ou l'atteinte portée à leur espace, base de leur identité et condition de leur survie, que les insulaires ont le plus de mal à admettre. La légalité du processus au terme duquel cette dépossession ou cette atteinte intervient ne compte guère à leurs yeux. C'est ce sentiment de ne plus être maîtres chez eux qui a probablement déclenché des réactions hostiles à Robert Wan aux Gambier et viennent de le pousser, outre la répartition des risques par la multiplication des sites de production et les problèmes de collectage, à se replier ou se développer sur les autres fermes qu'il possède aux Tuamotu : Anuanuraro, Fakarava, Katiu, Nengo Nengo.

Cette situation conflictuelle entre les insulaires et les entrepreneurs extérieurs et l'embarras de l'administration face à cette situation ne laissent pas d'être préoccupants et, dans l'intérêt général, il conviendrait de trouver un modus vivendi susceptible de concilier la coutume et la loi. Comme l'a bien vu Moshe Rapaport, le problème central n'est pas un problème d'extraction de rente, de vente de biens, de consommation à des prix élevés ou de conditions de travail inhumaines. Il est avant tout un problème de dépossession territoriale, de rupture du cordon quasi-ombilical que la société insulaire entretient avec la mer et la terre d'où elle tire ses ressources.

2.2- Les risques d'une trop grande spécialisation

Ces difficultés permettent de toucher du doigt les problèmes sur lesquels peut déboucher une spécialisation trop poussée dans des atolls aux ressources réduites où la population ne dépasse pas quelques centaines de personnes. Ils deviennent des entités centrées sur la perliculture et de plus en plus dépendantes d'elle et les préoccupations se focalisent de plus en plus sur les changements qui lui sont liés, sur l'emprise réelle ou supposée des fermes perlières.

On peut en donner une illustration à partir de Fakarava, atoll où la perliculture s'est substituée à la culture du coprah et à la pêche. Il existe dans l'île plusieurs fermes de grande taille. La plus importante appartient à Robert Wan et fonctionne de façon quasi-autonome à l'écart du village, à une vingtaine de kilomètres au sud de Rotoava, pour éviter les conflits de voisinage avec la population ou d'autres fermiers et pour les besoins de l'exploitation. Le principal reproche qui lui est adressée est son peu de retombées locales. Les employés qualifiés viennent de l'extérieur et le personnel local est réduit. Tous se fournissent à l'économat qui est approvisionné par la compagnie Wan Air à partir de la chaîne de magasins "Continent" dont le propriétaire est également Robert Wan. L'un des vœux formulés par la commune serait d'obtenir une priorité à l'embauche pour des habitants de l'île en contrepartie de la partie du lagon qu'occupe et utilise l'entreprise.

D'autres fermes emploient davantage de travailleurs locaux mais la commune n'a aucun droit de regard sur leurs conditions de travail comme elle ne peut rien pour les petits perliculteurs qui se plaignent de la concurrence que leur font les grandes exploitations qui recrutent les travailleurs les plus performants. Chacun reconnaît en même temps que les grandes fermes offrent de meilleures conditions de travail et jouent un rôle de locomotive en sous-traitant le collectage, en achetant des perles pour compléter leurs lots, en offrant aussi des facilités d'accès au marché.

Les originaires de l'île souhaiteraient malgré tout avoir un droit de regard sur la gestion du lagon et pensent que cela pourrait peut-être se faire en s'appuyant comme autrefois sur un conseil des sages (*Toohitu*). Malgré l'explosion des structures traditionnelles et le peu d'intérêt que leur accordent les jeunes, les anciens jouissent encore d'un certain prestige et la famille demeure la principale référence. Il existe également dans l'atoll une "association de protection du lagon" mais elle n'a qu'une audience limitée et semble avoir été créée à l'instigation de quelques fermiers pour faire contrepoids à l'influence d'autres fermiers.

Le problème que pose le développement de la perliculture dans les atolls est ainsi de très vite prendre le pas sur les autres activités et de focaliser sur elle toute la vie insulaire. Les mécontentements et réactions de rejet sont atténués par les contreparties qu'elle apporte lorsque les cours sont élevés et les débouchés assurés. Il n'en va pas de même lorsque la conjoncture se détériore et les insulaires peu qualifiés et à faibles revenus sont les premiers à en subir les conséquences. Le risque alors est que l'insatisfaction ne débouche à tout moment sur une explosion sociale. Pour le Territoire, les problèmes que pose le développement de la perliculture sont finalement plus complexes qu'il n'y paraît car ils mettent en jeu la maîtrise et l'usage du sol et du lagon autour desquels s'organise depuis toujours la vie insulaire.

Comme le résume Moshe Rapaport, depuis l'époque coloniale, *"les efforts de l'administration pour s'appropriier les lagons des Tuamotu ont rencontré une forte résistance de la population locale. Cela a conduit à une impasse, l'administration distribuant des portions de lagon à ceux qui lui agréent, et les insulaires prenant, dans une certaine mesure, ce qu'ils désirent."*

Personne cependant n'est satisfait de ce statu quo. Tous voudraient réguler la croissance de l'industrie, mais chacun a sa propre vision de la stratégie à employer. Pour l'administration, la meilleure option est le système existant basé sur le domaine public, qui demande simplement à être renforcé par une plus grande surveillance et l'emploi de mesures coercitives. Pour les entrepreneurs extérieurs, il s'agit de tirer le meilleur parti du lagon et de l'exploiter au maximum. Quant aux insulaires, ils sont divisés mais la plupart souhaitent qu'une plus grande partie du lagon revienne à la communauté d'origine".

Ce problème d'appropriation et de conflit entre la loi et la coutume se retrouve dans la majorité des pays insulaires du Pacifique Sud et les solutions qui lui sont apportées varient au cas par cas. S'y greffe un autre problème, lui aussi classique, qui est celui que pose l'exploitation de ressources communes lorsqu'elles sont confiées par la puissance publique au secteur privé. La rationalité et la liberté individuelles ne favorisent pas l'intérêt général, comme l'a souligné S. Hardin dans un essai célèbre "The Tragedy of Commons". A terme, l'intervention des pouvoirs publics se révèle inadéquate et tend à s'exercer au bénéfice des investisseurs extérieurs, qui disposent de moyens financiers importants, et au détriment de la population locale, qui en est dépourvue, creusant le fossé entre les uns et les autres.

A cela, s'ajoutent les problèmes habituels associés à l'exercice d'une mono-activité qui ne permet pas de répartir les risques et expose les insulaires aux contrecoups fâcheux d'un brusque retournement de conjoncture, une hypothèse qui ne peut être exclue dans un domaine ouvert sur l'extérieur et au caractère spéculatif marqué comme le secteur de la perle.

2.3- Suggestions et remèdes

A défaut de projections hasardeuses, on peut formuler quelques suggestions qui pourraient permettre d'aborder l'avenir dans de meilleures conditions. Elles consistent pour l'essentiel en une 'mise à plat' de l'activité, en un effort de collecte et de diffusion des données significatives et en liste d'indicateurs qui pourraient être inclus dans le réseau de veille.

2.3.1- Une "mise à plat" de l'activité

Pour arriver à une meilleure appréciation et à une gestion plus cohérente de la filière perlicole, il conviendrait de se livrer à une analyse sans complaisance de la situation actuelle et de procéder à une 'mise à plat' de l'activité.

Pour commencer, il faudrait réussir à identifier clairement les acteurs qui interviennent dans la filière en distinguant les petits producteurs qui se cantonnent dans le collectage et le grossissement d'huîtres, les fermiers qui se livrent au greffage et à la culture des huîtres greffées et ceux dont l'activité englobe l'ensemble du processus. Cela permettrait de connaître et de suivre le nombre exact de producteurs engagés dans la production. A défaut d'enquêtes spécifiques, il serait possible de s'appuyer sur les informations détaillées données par le recensement de 1996 en les épaulant, le cas échéant, par une rubrique spécifique lors du prochain recensement.

On ne peut se limiter à l'étude des fichiers de groupements professionnels qui, souvent, ne sont pas à jour, à celle des fichiers de concessions maritimes qui offrent le même inconvénient et ne disent rien sur les surfaces réellement occupées ou encore à celle des fichiers de la Caisse de Prévoyance Sociale qui ne regroupent que les entreprises aux salariés régulièrement déclarés.

Ce travail d'identification doit permettre de classer les producteurs en fonction de l'importance de leurs activités, du nombre de travailleurs employés (permanents, temporaires, membres de la famille...) et des résultats obtenus, sur la base de la typologie issue du lot 1.

Il est nécessaire pour cela d'aller au-delà des données globales et des pourcentages qui sont aujourd'hui les seuls chiffres diffusés. On peut ainsi connaître la superficie totale des concessions octroyées à Fakarava et constater que les concessions attribuées à des exploitants individuels représentent 10% du total et celles attribuées à des sociétés 90%. Il serait bon d'aller plus loin et, pour chaque ferme, de pouvoir identifier non seulement les superficies concédées et celles utilisées, mais de connaître chaque année le nombre d'huîtres greffées, le nombre de perles récoltées et vendues, autant d'informations qui restent confidentielles lorsqu'elles sont connues.

On ignore le taux de réussite des greffes selon les entreprises et des chiffres plus ou moins arbitraires sont avancés lorsqu'il s'agit de comparer l'efficacité des fermes et des greffeurs. Le taux moyen de 30%, pris comme référence dans les calculs de rentabilité des entreprises, n'a pas varié depuis 1980 alors que des progrès incontestables ont été réalisés en ce domaine. Il s'agit pourtant d'un bon baromètre de l'activité permettant d'évaluer non seulement la qualité des greffeurs et le bon fonctionnement des fermes mais aussi la qualité des eaux lagunaires et les besoins en nacres.

En résumé, on ne peut que constater que l'état des lieux, préalable à toute réflexion approfondie sur le devenir de la perliculture, fait toujours défaut et que les informations disponibles ne permettent pas de l'établir avec la précision souhaitable. La crise récente a poussé les pouvoirs publics et les professionnels à se réunir et à se concerter. De larges regroupements comme le GIE "Perles de Tahiti" semblent bien placés pour mettre en place une banque de données ou un bureau indépendant qui serait chargé de collecter les informations, de les centraliser, les archiver et d'en assurer le suivi. Mais, au préalable, il faut de la part des uns et des autres un souci réel de transparence qui pourrait se concrétiser dans un cadre légal et réglementaire pour que tous soient soumis aux mêmes obligations. Il faudrait parallèlement, sur le plan déontologique, élaborer un code de bonne conduite offrant les garanties de confidentialité souhaitables.

La mise à plat de la filière ne se borne pas à dresser une carte d'identité détaillée de l'activité, elle doit en même temps clarifier les options prises et hiérarchiser les objectifs. Au cours des années passées, en matière de perliculture comme en matière d'aquaculture, le Territoire s'est efforcé de concilier deux politiques de développement, l'une au ras du sol, de caractère artisanal et de fixer sur place les populations, l'autre plus capitalistique et tournée vers l'extérieur. Jusqu'au début des années 90, les deux options ont réussi à cohabiter et sont allées de pair avec une segmentation du processus de production, les petits producteurs s'intéressant au collectage d'huîtres, les plus importants se consacrant à la culture de perles. Mais, peu à peu, avec la maladie des nacres, la récession puis le mouvement de mondialisation et de dérégulation, cet équilibre s'est rompu et la situation des petits producteurs n'a cessé de se détériorer. Au fil des ans, on est également passé d'une philosophie d'un développement autocentré à celle d'un développement excentré et l'accent s'est déplacé du social vers l'économique. Le Programme Stratégique propose de fortement augmenter les quantités produites et exportées afin que le Territoire puisse se procurer les devises dont il a besoin. Il conviendrait par conséquent d'afficher clairement cet objectif et ne pas laisser croire aux

petits producteurs qu'un Etat-providence va continuer à les assister et financer leurs activités même quand elles ne sont pas rentables. Par ailleurs, transformer les petits perliculteurs en entrepreneurs soucieux de rentabilité demande du temps et suppose un effort de formation et une collaboration plus harmonieuse et plus équilibrée avec les pouvoirs publics comme avec les entreprises privées. Elle suppose aussi moins d'opacité et une clarification des règles du jeu et des objectifs à atteindre.

En ce qui concerne la stratégie à mettre en œuvre, les pouvoirs publics, qui se sont toujours impliqués dans ce secteur d'activité, devraient expliciter comment, dans la pratique, ils comptent réaliser les objectifs que prévoit le Programme Stratégique. Faut-il orienter la perliculture vers une production massive de perles de qualité moyenne comme semblent le souhaiter les négociants en perles et les producteurs de taille moyenne ? Faut-il privilégier une production réduite cantonnée dans le haut de gamme comme semblent le souhaiter les gros producteurs ? Ou faut-il, comme c'est le cas actuellement, se cantonner dans le statu quo et un laisser-faire qui débouchent sur une production hétérogène et un climat de concurrence exacerbée qui ne satisfait personne et s'exerce au détriment des plus faibles.

En ce qui concerne l'archipel des Tuamotu-Gambier, le développement de la perliculture est allé dans le sens de la politique de rééquilibrage que poursuivent les pouvoirs publics. Elle a freiné les migrations rurales et amorcé un mouvement de retour dans les îles. Il s'agit maintenant pour le Territoire de canaliser ce mouvement et d'en atténuer les retombées négatives sur les plans économique, politique et social. Il lui faut trouver un *modus vivendi* entre loi et coutume dans l'appropriation et l'occupation de l'espace lagunaire. Il lui faut trouver des règles plus consensuelles et faire preuve de plus de transparence dans l'octroi des concessions maritimes. Il lui faut enfin, en étroite concertation avec les populations des atolls et leurs représentants, définir des règles de conduite auxquelles devraient se conformer les perliculteurs venus de l'extérieur s'il ne veut pas laisser se développer des enclaves qui échappent à son autorité et bafouent sa légitimité démocratique

2.3.2- Un effort d'information et de diffusion de l'information

2.3.2.1- *Un effort d'information*

La crise de 1992 et la brusque chute des prix des nacres et des perles ont fait l'effet d'un électrochoc et suscité beaucoup d'interrogations. Elles ont conduit les professionnels et les autorités à se rencontrer et leur ont montré, comme avait déjà commencé à le faire l'épidémie nacrrière de 1985, la nécessité de réunir davantage d'informations sur l'activité pour prendre des mesures appropriées. Cet effort d'information s'est surtout dirigé vers l'extérieur, à la recherche de nouveaux marchés et d'une diversification des ventes jusque là centrées sur le Japon. Sur le plan intérieur, l'effort d'information s'est exercé selon le schéma administratif habituel, du sommet vers la base, avec un renforcement des règles et consignes données. Il s'est traduit par l'application d'une politique plus restrictive dans l'octroi des concessions et de facilités de crédits et par l'adoption de mesures répressives comme l'interdiction de transferts de nacres d'un atoll à un autre et tout récemment par des mesures limitatives en matière de commercialisation des perles.

La place réservée à l'information a nettement progressé depuis la mise en place du Programme Général de Recherche sur la Nacre (PGRN). Financé par l'Etat (38%), par le Territoire (38%) et l'Union européenne (24%) et disposant d'un budget de 210 millions F CFP, il visait à rechercher les causes de la mortalité des nacres dans les élevages, à mieux

connaître la biologie des huîtres perlières et à fournir des données fiables pour la gestion de la perliculture dans les eaux lagunaires. La première phase du PGRN s'est achevée en 1994 et a permis de mieux connaître les déterminants de la croissance des huîtres. Elle n'a cependant répondu qu'en partie à l'objectif final qui était de déterminer pour chaque lagon la population d'huîtres perlières qu'il était susceptible d'accueillir sans risques excessifs d'épidémies. Elle a permis des avancées scientifiques mais n'a pas complètement répondu à l'attente des professionnels ni dissipé leurs inquiétudes. La deuxième phase du PGRN qui a démarré en 1997 s'est orientée vers l'obtention de résultats plus concrets, suite aux demandes des perliculteurs effectuées en février 1995 lors du séminaire scientifiques-perliculteurs où les résultats du PGRN 1 ont été rendus. Ces demandes portaient notamment sur :

- la capacité trophique,
- le réseau de suivi du milieu et des nacres,
- l'étude socio-économique de la perliculture,
- la vulgarisation des résultats.

Mais, comme le notait à la même époque Louis Savoie dans un éditorial de "Te Reko Parau" : *"Il reste encore énormément de travail à effectuer. De nombreuses années de recherche et d'efforts communs avec les partenaires scientifiques présents sur le Territoire devraient permettre de mieux gérer la perliculture qui est, il faut le rappeler, une des principales ressources de la Polynésie française"*.

2.3.2.2- Une meilleure diffusion de l'information

Pour répondre aux préoccupations des perliculteurs et les informer des travaux accomplis dans le cadre du PGRN, l'EVAAM a, en effet, lancé en juillet 1993 un bulletin trimestriel d'information intitulé "Te Reko Parau" ou l'Echo de la Nacre destiné à tous ceux qui s'intéressent à la perliculture, aux producteurs, aux bijoutiers, décideurs et acheteurs. Il les informe de l'évolution du marché, des productions annuelles et des techniques nouvelles. Plusieurs numéros sont consacrés aux résultats du PGRN et les rubriques figurant dans les autres numéros portent sur les groupements professionnels ou des problèmes concrets comme la conduite à tenir en matière de plongée ou le danger posé par les anémones de mer.

La revue est de qualité, claire, didactique et agrémentée de publicités vantant les matériels à l'usage des perliculteurs. Mais, malgré des appels aux lecteurs pour qu'ils donnent leurs opinions et leurs avis, la revue se caractérise surtout comme un outil pédagogique et un organe de diffusion de la position des autorités administratives plus que comme un lieu d'échanges et de discussions.

D'autres informations plus générales sur l'orientation des marchés, les ventes aux enchères, les campagnes de promotion et les manifestations internationales consacrées à la perle sont données par le GIE "Perles de Tahiti" dans une lettre d'information bimensuelle "Perles de Tahiti News" qu'il a créée en 1995 et qui est aujourd'hui relayée par un site Internet. Au début de 1999, c'est au tour du groupe Wan de lancer un bulletin d'information trimestriel.

Comme la naissance de groupements professionnels, l'apparition de ces organes de presse témoigne d'un souci d'ouverture et d'une meilleure coordination entre sociétés privées, syndicats professionnels et services territoriaux. Mais, dans l'ensemble, ces informations s'adressent en priorité aux leaders et responsables de ce secteur d'activité plus qu'aux petits producteurs insulaires dont les doléances et les inquiétudes ne sont guère prises en considération. Une illustration en est donnée par la nature des rapports qu'entretient

l'administration avec les associations de protection qui se sont mises en place dans un certain nombre d'atolls ; la première, forte de son autorité, disant le droit et invoquant la loi, les autres, surmontant leurs divisions et leurs faiblesses, invoquant la tradition. Un autre exemple est donné par le GIE *Poe Rava Nui* qui, depuis 1995, a cessé d'offrir l'image d'un organisme coopératif à visage social. Il est moins à l'écoute de ses adhérents et ne prend plus leur défense lorsqu'ils sont en difficulté.

Sur un plan plus général, l'information de terrain ne remonte pas et, lorsqu'elle remonte, est déformée, circule mal et n'est pas prise en considération quand elle est dérangeante.

2.3.3- La constitution d'un réseau de veille

Tout cela ne rend que plus nécessaire l'établissement d'un réseau de veille. La mise en place du réseau de suivi du milieu et des nacres dans 8 atolls perlicoles³ est une première étape. Un réseau de veille sanitaire pourrait servir à prévenir les maladies et épidémies qui risquent de toucher les huîtres, en permettant d'identifier rapidement leurs signes avant-coureurs (baisse de la teneur en phytoplancton des eaux, dégénérescence des nacres, problèmes de croissance, fréquence anormale des rejets de greffons...) et de prendre immédiatement des mesures de protection et de sauvegarde. Au-delà des problèmes d'épidémiologie et de biologie des nacres, un réseau de veille devrait prendre en compte les atteintes portées à l'environnement naturel (rejet d'eaux usées, pollution, surexploitation, atteintes portées à l'environnement corallien par la construction de pistes, remblais...). Il ne devrait pas davantage négliger l'environnement humain et le rôle joué par les acteurs de la filière perlicole au stade de la production, de la commercialisation et de la transformation du produit aux plans, local, territorial et international.

Parmi les informations qui pourraient être utilisées comme indicateurs pour ce réseau de veille et dont la collecte serait particulièrement utile, on peut citer :

- une tenue à jour des stocks de nacres par archipel et par île
- une information précise sur les ventes de naissains (prix, quantités, identification des vendeurs et acheteurs),
- une tenue à jour des transferts de nacres d'un atoll à un autre,
- une information systématique (épaulée par des enquêtes ponctuelles) sur les maladies et mortalités anormales des nacres,
- une information la plus précise possible sur le taux de réussite des greffes,
- un registre à jour des greffeurs professionnels (nombre, activités, prix d'intervention...),
- un registre à jour et accessible au public des concessions maritimes précisant la nature de la concession, sa localisation, la date de son octroi, son étendue, les droits à payer et son bénéficiaire,
- un registre à jour des entreprises de collectage, greffage et d'élevage,
- une information détaillée sur les ventes aux enchères : vendeurs, acheteurs, nature et composition des lots,
- une information détaillée et régulière sur les prix de vente de perles et les variations du prix du gramme selon la qualité et la nature des perles, selon les acheteurs et les volumes écoulés.

³ Action de recherche PGRN2 N°7, permettant le suivi des paramètres du milieu et la croissance des nacres

Cette liste est loin d'être exhaustive et les informations qu'elle englobe ne sont pas toutes faciles à collecter car certaines d'entre elles supposent une évolution des mentalités et l'adoption d'une réglementation appropriée. Mais, à terme, c'est la maîtrise de ces informations qui permettra à la perliculture de répondre aux objectifs qui lui sont fixés.

Conclusion

Au terme de cet exposé, on ne peut que souligner l'importance des activités nacrères et perlières et leur retentissement dans l'archipel des Tuamotu-Gambier et dans l'ensemble du territoire.

Si leur impact est évident, il est difficile à évaluer pour une série de raisons. C'est d'abord la pénurie d'informations chiffrées et la dissémination de cet impact dans tous les compartiments de la vie économique et sociale. C'est aussi le poids des représentations qui fait qu'on privilégie la perle sur la nacre, le haut de gamme sur le bas de gamme, le lustre du produit fini sur le travail ingrat qui le précède, l'imagerie d'Epinal et le rêve sur la réalité. Il est difficile de mesurer cet impact enfin parce qu'une analyse en profondeur implique qu'on aille au-delà des paillettes pour résoudre des problèmes-clés comme ceux de l'appropriation du sol et du lagon, des rapports entre Tahiti et les archipels périphériques, des insulaires sans moyens d'action face à une administration qui calque sa conduite sur celle de son ancien tuteur avec qui elle a toujours partie liée.

A l'avenir, l'impact de la perliculture sera probablement fonction des efforts faits pour préserver une partie de la rente de situation actuelle en jouant sur des aspects jusqu'ici négligés de la filière, une politique de commercialisation plus agressive, une segmentation plus poussée du processus de production, une diversification et une plus grande élaboration du produit mettant l'accent sur le travail de la perle. La concurrence croissante qui se fait jour dans ce secteur non protégé fait cependant craindre que cette marge de manœuvre soit étroite et limitée dans le temps. Il ne restera plus alors comme solution que de se tourner vers la quantité plus que vers la qualité et vers le bas plus que vers le haut de gamme, comme le préconisent les négociants à qui cela permet de créer de la valeur ajoutée. A l'inverse, les gros producteurs continuent d'avoir intérêt à cultiver une image de luxe, génératrice de profits substantiels, qui leur permet de se passer d'intermédiaires. Dans un cas comme dans l'autre, le petit producteur, au bas de l'échelle et au bout de la chaîne de production, risque de n'avoir guère son mot à dire et d'être de plus en plus considéré comme un coût de production qu'il faut réduire face à la concurrence d'autres pays océaniques ou du sud-est asiatique, où la main d'œuvre est bien moins chère.

De façon plus optimiste, on peut imaginer que le Territoire réussisse à se placer à la fois sur le marché du luxe avec ses perles noires de la plus belle eau et sur le marché de la perle de qualité moyenne avec des perles plus petites et aux formes imparfaites. Mais, pour cela, il faudrait définir une stratégie précise et la mettre au service d'un projet qui lui donne son sens et soit capable de mobiliser la population des atolls et les différents acteurs de la filière. Afficher un objectif ambitieux de production pour les années à venir ne servira probablement à rien si l'un et l'autre font défaut.

Références bibliographiques

AIR TAHITI, Rapports annuels d'activité. Papeete

BACHELIER J., 1983. La perle de Tahiti. *La nouvelle Revue maritime*, janvier, N° 374

BELORGEY G. et BERTRAND G., 1994. Les DOM-TOM. Paris, *La Découverte*, coll. Repères.

BESLU C., 1993. Dossier sur la perle noire, *Horizon Magazine*, revue des forces armées de Polynésie française, décembre, N° 310, pp.23-35

BRODIBEC D., 1996. La perle de Tahiti rêvée par les grands joailliers. Papeete, éditions Challenge (livre de prestige du GIE Perles de Tahiti), 160 p.

BROUILLET J.C., 1995. l'île de la perle. Paris, Robert Laffont.

CECSC (Conseil Economique, Social et Culturel de Polynésie Française), 1992. Quel choix pour l'avenir de la Polynésie. Rapport N° 82, novembre, 86 p.

CECSC, 1994. Avis sur le projet de contrat de développement pour la Polynésie française conclu entre l'Etat et le Territoire. Rapport N° 89, avril, 48p et annexes.

CECSC, 1996. Quel avenir pour le Territoire après l'arrêt des essais ?. rapport N° 98. décembre, 78 p.

CECSC, 1993. Les perspectives et réalités des activités de la mer. Rapport N° 86, décembre, 21p.

CHAZE K., 1975. Des perles noires par kilos. *Science et Vie*, 2, pp.76-82.

COEROLI M., 1983. Développement de la production nacrifère et perlière en Polynésie française. *La Pêche Maritime*, N° 1268, pp.629-31.

COEROLI M., de GAILLANDE D., & LANDRET J.P., 1984. Recent Innovations in Cultivation of Molluscs in French Polynesia. *Aquaculture* N° 39, pp.43-69.

COMMISSARIAT AU PLAN, 1993. Le défi des singularités. Rapport du groupe "Outre-Mer". Paris, La Documentation Française, 214p.

COUR DES COMPTES. Rapport sur les Territoires d'Outre-Mer, Paris, 1994. Imprimerie Officielle.

CROCOMBE R. (ed), 1995. Customary Land Tenure and Sustainable Development. Complementarity or Conflict ? South Pacific Commission/ University of the South Pacific, 121 p.

DANIELSSON B., 1956. Work and Life on Raroia : an Acculturation Study from the Tuamotu Group. London, Allen & Unwin, 244 p.

DEY T., 1999. Face à la crise, le Japon refuge de la perle de Tahiti. *Polynésie Eco*, N° 6, Papeete, pp.64-70.

DILHAN J-F. & SAQUET J-L., 1998. Perles de Tahiti. Papeete, collection Survol.

DOMARD J., 1959. La plongée des huîtres nacrées et perlières en Polynésie française. *Bulletin de la CPS* 9(6) pp.59-63.

DOMARD J., 1962. Les bancs nacriers de Polynésie française. Leur exploitation, leur conservation, leur reconstitution. Nouméa, CPS, Conférence technique des Pêches 5-13 février.

DOUBILET D., 1997. Black Pearls. *National Geographic*, June, vol.191, N° 6 pp.30-37.

DOUMENGE F., 1966. L'homme dans le Pacifique Sud. Paris, *Société des Océanistes*. Musée de l'Homme.

DOUMENGE F., & TOULEMONT A., (eds), 1992. Nacres et perles. Monaco, Musée océanographique, 165 p.

DU PREL A., 1991. Perle noire. La crise ? *Tahiti Pacifique*, novembre, pp.13-23.

DU PREL A., 1993. Perle noire de Tahiti. Boom et fin de l'anarchie *Tahiti Pacifique* N° 31, novembre pp.15-20.

DU PREL A., 1996. Embellie pour la perle de Tahiti. *Tahiti Pacifique*, N° 61, mai, pp.10-13.

EMORY K., 1932. The Tuamotu Survey. *Bernice Bishop Museum bulletin* N° 94, pp.40-50.

EVAAM (Etablissement pour la Valorisation de l'Aquaculture et des Activités Maritimes), 1992. Pacte de Progrès, secteur mer.

EVAAM et SMA (Service de la Mer et de l'Aquaculture), Rapports annuels d'activité.

FASSLER C.R., 1998. Etude sur l'évolution récente de la culture et de la commercialisation des perles de Tahiti. Aquaculture Development Program, State of Hawaii Department of Land and Natural Resources.

GORDON H.S., 1954. The Economic Theory of a Common Property Resource? *Journal of Political Economy*. 62, pp.124-42.

GRAND S., & HAUTI A., 1991. L'Aquaculture nacrée et perlière. Atlas de Polynésie française; Planches 89 et 90, Paris, ORSTOM.

HARDIN S., 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*, 163, pp.1243-48.

HAUTI A., TEHOIRI G.A. et alii. 1988. L'aquaculture nacrée et perlière à Ahe et Manihi en 1987. Papeete, Service de la mer et de l'Aquaculture.

HERMANN A., 1999. La filière nacre en Polynésie française. Mémoire de fin d'études. ENSAR; département halieutique, Rennes, 56p.

HERVE F., 1926. Rapport adressé à Monsieur le gouverneur des EFO *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, N° 16, pp.137-46.

HERVE F., 1934. L'huître perlière et la perle dans les lagons des Tuamotu.. *Bulletin de l'Agence générale des colonies*, N° 297 et 298. Melun Imprimerie administrative.

IEOM (Institut d'Emission d'Outre-Mer). Rapports annuels d'activité, Paris.

INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Résultats du recensement de la population de la Polynésie française de 1977 et 1983.

INTES A., 1982. La nacre en Polynésie française. Evolution des stocks naturels et de leur exploitation. Centre ORSTOM de Papeete, 48 p.

INTES A., & COEROLI M., 1985. Evolution et état des stocks naturels d'huîtres nacrifères et perlières (*Pinctada margaritifera* Linne) en Polynésie française. Proceedings of the Fifth International Reef Congress. Tahiti, vol.5, pp. 545-556.

INTES A., 1984. L'huître nacrifère et perlière en Polynésie française : mutation de l'exploitation. *La Pêche maritime* du 20 mai pp.160-166.

ITSTAT (Institut Territorial de la Statistique), Résultats du recensement général de la population de 1988 et 1996.

ITSTAT, 1999. Les Tableaux de l'Economie Polynésienne. Papeete, 379 p.

JOHANNES R.E. & MACFARLANE W; 1990. Assessing Customary Maritime Tenure System in the Context of Marine Resource Management : a Torres Strait Example. In : *K. Ruddle & R.E. Johannes (eds) : Traditional marine Resource Management in the Pacific Basin : an anthology*. Jakarta 1990 UNESCO, pp. 241-261.

LANIER L. Et ALLOUCHE G., 1996. La Polynésie française après l'arrêt des essais nucléaires. L'autonomie institutionnelle au service du développement économique. Les Rapports du Sénat N° 215, février, 50 p.

Ministères des Archipels, 1998. Les Tuamotu Gambier. Recueil des données essentielles. Papeete, Imprimerie territoriale, 156 p.

MADARASZ G., 1999. Voyage aux Gambier, l'archipel oublié. *La Dépêche de Tahiti* du 10 janvier pp.18-22.

MARTIN J., 1996. Atoll Hopes for Black Pearl Revival. *Pacific magazine*, Jan.Febr. pp.44-45

MATHIEU J.L., 1988. Les DOM-TOM, Paris, PUF, 268 p.

- MAYOT F., 1999. La perle de Tahiti. Dixit 99, N° 8, Papeete, éditions Créaprint, pp.118-133.
- MERCERON F. & RAVAULT F., 1987. Les archipels in : Encyclopédie de la Polynésie. Papeete, éditions Gleizal, vol.9, pp.89-106.
- MULLER A., 1997. Cultured Pearls : The First Hundred Years. Lausanne, Golay Buchel, 140 p.
- MURATON M., 1997. La perliculture en Polynésie française. *Horizon Magazine* N° 325 octobre, pp.26-33.
- NEWBURY C.W. & O'REILLY P., 1968. Mémoires d'Honoré Laval (chapitre traitant du commerce de la nacre entre 1830 et 1870). Société des Océanistes N° 15, Musée de l'Homme, Paris.
- NEWNHAM R.B.T., 1989. Pearl and Politics. The Impact of the Development of the Culture of Pearl Industry in Manihiki (Cook). M.A. Thesis, University of Canterbury, 119 p.
- OTTINO P., 1973. Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien. Paris, Cujas, 530 p.
- PANOFF M., 1987. The Society Islands, Confusion from Compulsive Logic. In : R.G. Crocombe (ed) *Land Tenure in the South Pacific*. Melbourne, Oxford University Press.
- PARDON D., 1991. Perle de Tahiti. L'histoire de la perle noire. Pacific Promotion, Tahiti, 54 p.
- PERLES DE TAHITI News, (depuis 1996) Lettre d'information bimestrielle du GIE Perles de Tahiti.
- POIRINE B., 1992. L'or bleu de la Polynésie. *Tahiti Pacifique*, aout, vol.2 N° 16, pp.15-19.
- POIRINE B., 1992. Stratégie pour l'après-nucléaire. De la rente atomique au développement. Tahiti (Paris : diffusion l'Harmattan), 307 p.
- POIRINE B., 1995. Perles noires : boom ou krach ? *Tahiti Pacifique*, juillet, N° 51, pp.32-37.
- POLLOCK N., 1978. Takapoto : la prospérité, retour dans les îles. *Journal de la Société des Océanistes*, 56, pp.133-35.
- POLLOCK N., 1979. Economie des atolls. *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, tome XVII, N° 207, juin, pp.463-77.
- POLUNIN N.V.C., 1984. Do Traditional Marine 'Reserves' Conserve? A View of Indonesian and New Guinean Evidence. In K. Ruddle & T. Akimichi. (Eds) *Maritime Institutions of the Western Pacific*. pp. 267-83.
- PORLIER L., 1929. Documentation sur les lagons des îles Tuamotu. Papeete.

Présidence du gouvernement de la Polynésie française, 1995. Tahiti et ses îles. Un paradis pour investir.

RANSON G., 1955. Restauration des bancs d'huîtres perlières dans les EFE, *bulletin de la CPS*, Nouméa 5(3) pp.22-24.

RAOULT E., 1994. Projet de loi définissant les orientations de l'aide de l'Etat en faveur du développement économique, social et culturel du territoire de Polynésie française. Paris, Assemblée Nationale, document N° 929.

RAPAPORT M., 1992. Le 'boom' de la perle noire à Takaroa. Antécédents et conséquences sociales. *Rapport EVAAM N° 1*, 18 p.

RAPAPORT M., 1993. Defending the Lagoons : Insider/Outsider Struggle over the Tuamotuan Pearl Industry. PhD Thesis, Department of Geography. University of Hawaii at Manoa, Honolulu, 590 p.

RAPAPORT M., 1995. Pearl Farming in the Tuamotu Atoll Development and its Consequences. *Pacific Studies*, 18(3), pp.1-25.

RAPAPORT M., 1995. Oysterlust Islanders : Entrepreneurs and Colonial Policy over Tuamotu Lagoons. *Journal for Pacific History*, 30(1), pp.39-52.

RAPAPORT M., 1996. Between Two Laws. Tenure System in the Tuamotu Archipelago. *The Contemporary Pacific*, 8(1), pp. 33-49.

RAVAULT F., 1982. Land Problems in French Polynesia. *Pacific Perspective*, 10(2) pp.31-65.

RAVAULT F., 1987. Problèmes fonciers. In : Encyclopédie de la Polynésie, éditions Gleizal, Papeete, Vol. 9 pp.128-30.

RESTOUX P., 1996. La perle noire de Polynésie française. Portrait d'une élégante *Atlas Magazine* mars, pp.71-77.

ROBINEAU C., 1977. Takapoto. étude socio-économique, *Journal de la Société des Océanistes*, 54-55, pp.3-37.

REY H., 1999. Apports et contraintes de la notion de capacité de charge au développement insulaire dans une logique de développement intégré et durable : quelques pistes méthodologiques *International Journal of Island Affairs*, INSULA, février, N° spécial, pp.19-24.

RUDDLE K. & JOHANNES R.E., (eds), 1990. Traditional Marine Resources management in the Pacific Basin : An Anthology. UNESCO, Jakarta.

RUDDLE K. & AKIMICHI T., 1984. Maritime Institutions of The Western Pacific. Osaka, National Museum of Ethnology.

SCHLOUCH P., 1994. Le défi américain. Le monde de la perle des mers du Sud s'organise.

Tahiti Pacifique, juin, pp.20-24;

SCHOEFFEL H., 1996. Pearls. From the Myths to Modern Pearl Culture. Dumont,

SERVICE D'ETAT DE L'AVIATION CIVILE. Statistiques générales du trafic aérien en Polynésie française. Rapports annuels. Tahiti Faaa.

SERVICE DE LA PECHE, 1970. Etude sur l'industrie nacrère en Polynésie française. Papeete, *bulletin technique*, 32 p.

SERVICE TERRITORIAL DES TRANSPORTS INTERINSULAIRES, 1998. Transports maritimes interinsulaires en Polynésie française. Atlas des routes maritimes, 4ème édition 1999, Papeete.

SERVICE TERRITORIAL DES TRANSPORTS INTERINSULAIRES, 1999. Statistiques maritimes par archipel de 1988 à 1998. Papeete.

SIBANI D., 1994. Propositions pour la réorganisation du négoce et du marketing de la perle de Tahiti. Papeete, juillet.

SIBANI D., & SCHLOUCH P., 1996. Possibilités de développement du commerce de la perle de Tahiti entre la Polynésie française et les pays d'Asie. Rapport rédigé à la demande de la Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Tahiti, mai, 20p

SIMS H.A., 1990. Select Bibliography on the Biology, Ecology and Culture of Pearl Oysters. Nouméa, CPS, Technical Paper.

SIMS N.A. 1991. The Compatibility of Traditional and Modern Management in Aquaculture. Pearl Culture Development in Manihiki. Cook Islands. 17th Pacific Science Congress, Honolulu.

SIMS N.A. & SARVER D.J., 1996. Le potentiel de croissance de la perliculture dans les îles du Pacifique. Actes de la Conférence sur la viabilité de l'aquaculture. pp. 318-26.

SOCREDO (Société de crédit pour l'Océanie), Rapports annuels d'activité.

TE REKO PARAU, (depuis 1993) L'écho de la nacre, bulletin d'informations sur l'industrie perlière, de l'EVAAM puis du SRM.

TISDELL C.& POIRINE B., 1998. Socio-Economics of Pearl Culture : Industry Changes and Comparison Focussing on Australian and French Polynesia. World Aquaculture Conference. Las Vegas, February.

UAPE (Unité d'Analyse et de Prévision Economique), 1999. Les comptes économiques 1997 et les comptes économiques provisoires pour 1998. Ministère de l'économie, Papeete, 29 p.

VAN GINKEL B., 1988. Limited Entry : Panacea or Palliative ? Oystermen, State intervention and Resource Management in a Dutch Maritime Community. *Journal of Shellfish Research*, 7(2), pp. 309-317.

Tableau des abréviations et sigles utilisés

ATR	Avion de Transport Régional
CSBP	Chambre Syndicale des Bijoutiers de Polynésie
CEP	Centre d'Expérimentations du Pacifique
CESC	Comité Economique, Social et Culturel de Polynésie française
CNEXO	Centre National d'Exploitation des Océans
CPS	Caisse de Prévoyance Sociale
CPS	Commission du Pacifique Sud
CMNP	Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture
EVAAM	Etablissement pour la Valorisation des Activités Aquacoles et Maritimes
EVASAN	EVAcuation SANitaire
FSIDEP	Fond de Soutien et d'Intervention pour le Développement des Entreprises Polynésiennes
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer
ITSTAT	Institut Territorial de la STATistique
IPA	International Pearl Association
JOPF	Journal Officiel de Polynésie Française
ORERO	Office de Recherche et d'Exploitation des Ressources Océaniques
PGRN	Programme Général de Recherche sur la Nacre
SMA	Service de la Mer et de l'Aquaculture
SNPCT	Syndicat des Négociants en Perles de Culture de Tahiti
SOCREDO	SOciété de CREdit de l'Océanie
SPPP	Syndicat Professionnel des Producteurs de Perles
SPPTI	Syndicat Professionnel des Perliculteurs de Tahiti et de ses Iles
SRM	Service des Ressources Marines
TPP	Tahiti Pearl Producers
WPO	World Pearl Association
<i>Feia tumu</i>	Les gens d'origine, les originaires
<i>Fetii</i>	Parents, alliés et personnes étrangères avec lesquelles on se trouve en relations suivies et confiantes
<i>Poe Rava</i>	La perle noire
<i>Popaa</i>	Blanc de type occidental
<i>Te Fenua</i>	Le pays, la terre
<i>Toohitu</i>	Le conseil des sages

ANNEXE

<u>Tableau 1 : Evolution des ressources de la Polynésie française (milliards de Fr. CFP).....</u>	1
<u>Tableau 2 : Evolution de la population dans les principales communes perlicoles des Tuamotu-Gambier</u>	2
<u>Tableau 3 : Evolution de la population dans les principales communes perlicoles des Tuamotu-Gambier (en %)......</u>	2
<u>Tableau 4 : Evolution des exportations de perles de culture en Polynésie française.....</u>	3
<u>Tableau 5 : Commercialisation de perles de culture par le GIE ; "Poe Rava Nui".....</u>	4
<u>Tableau 6 : Evolution de la valeur de la production perlière dans les principales communes perlicoles (1) des Tuamotu-Gambier 1989-1996 (millions de F CFP).....</u>	5
<u>Tableau 7 : Evolution de la valeur de la production perlière dans les principales communes perlicoles (1) des Tuamotu-Gambier 1989-1996 (en %).....</u>	6
<u>Tableau 8 : Répartition des revenus provenant des exportations de perles de culture en Polynésie française (1).....</u>	7
<u>Tableau 9 : Evolution de l'activité du GIE "Poe Rava Nui".....</u>	8
<u>Tableau 10 : Evolution de la production perlière des coopératives et associations familiales aux Tuamotu - Gambier (millions de FCP) (1).....</u>	9
<u>Tableau 11 : Répartition des entreprises perlicoles des Tuamotu-Gambier au sein du GIE "Poe Rava Nui".....</u>	10
<u>Tableau 12 : Répartition des exploitations perlières au Tuamotu Gambier</u>	11
<u>Tableau 13 : Evolution de l'octroi de concessions maritimes en Polynésie française</u>	13
<u>Tableau 14 : Répartition des concessions maritimes dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier (1997).....</u>	13
<u>Tableau 15 : Caractéristiques des exploitations dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier (1999).....</u>	14
<u>Tableau 16 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996 (en %).....</u>	15
<u>Tableau 17 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996 (en %).....</u>	16
<u>Tableau 18 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996 (en %).....</u>	17
<u>Tableau 19 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996 (en %).....</u>	18
<u>Tableau 20 : Evolution récente du fret maritime dans les Tuamotu Gambier (en tonnes).....</u>	19
<u>Tableau 21 : Evolution récente des transports dans les Tuamotu-Gambier</u>	20
<u>Tableau 22 : Evolution récente du transport aérien dans le Tuamotu Gambier (million de PKT) (1).....</u>	21
<u>Tableau 23 : Evolution du transport aérien dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996.....</u>	22
<u>Tableau 24 : Répartition des concessions maritimes à Takaroa (1981 -1990) en m².....</u>	23
<u>Figure 1 : Progression du volume et de la valeur des exportations de perles noires de Tahiti.....</u>	24
<u>Figure 2 : Valeur des exportations des perles Akoya et de celles des mers du Sud</u>	24
<u>Article de Presse – Tahiti Pacifique : "Fièvre Noire".....</u>	25

Tableau 1 : Evolution des ressources de la Polynésie française (milliards de Fr. CFP)

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<u>Transferts de l'Etat</u>	86	85	84	89	90	91	103	110	103	103	102
transferts militaire	41	40	40	42	40	41	51	50	45	43	38
transferts civils	45	45	44	47	50	50	52	60	58	60	64
<u>Ressources propres</u>	29	30,5	33	36	31	37	50	54	58	65	69
Tourisme	16	16	17	17	17	19,5	27	33	32	37	40
Exportations	7	8	9	12	6	8,5	13	10,5	15	16	16,5
(dont perle noire)	2,5	3,8	3,7	4,4	5	7,8	11,9	9,6	14,4	14,6	14,6
pensions et retraites	6	6,5	7	7	8	9	10	10,5	11	12	12,5
<u>Ressources totales</u>	115	115,5	117	125	121	128	153	164	161	168	171
% de ressources propres	25	26	28	29	26	29	33	33	36	39	40
(dont perle noire)	2	3	3	3,5	4	6	8	6	9	9	8,5

Source : Rapport du Sénat N° 215, février 1996 et rapports annuels IEOM

Tableau 2 : Evolution de la population dans les principales communes perlicoles des Tuamotu-Gambier

Communes	1971	1977	1983	1988	1996
Arutua	437	558	663	761	1.277
Fakarava	423	515	567	651	1.326
Hao (1)	1.377	1.413	1.315	1333	1.666
Makemo	515	484	631	831	1.061
Manihi	284	301	455	591	1.146
Takaroa	258	337	471	861	1.100
Gambier	566	556	582	620	1.087
Tuamotu-Gambier	8.226	9.052	11.793	12.374	16.370
Polynésie Française	119 168	137.382	166.753	188.814	219.521

Recensement de la population INSEE - ITSTAT

(1) Hao se trouve dans une situation particulière dans la mesure où l'atoll a longtemps servi de base arrière au Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP)

Tableau 3 : Evolution de la population dans les principales communes perlicoles des Tuamotu-Gambier (en %)

Communes	1971-1977	1977-1983	1983-1988	1988-1996	1983-1996	1977-1996
Arutua	+ 28%	+ 19%	+ 15%	+ 68%	+ 93%	+ 129%
Fakarava	+ 22%	+ 10%	+ 10%	+ 104%	+ 134%	+ 157%
Hao (1)	+ 3%	- 7%	+ 1%	+ 25%	+ 27%	+ 18%
Makemo	- 6%	+ 30%	+ 32%	+ 28%	+ 68%	+ 119%
Manihi	+ 6%	+ 51%	+ 30%	+ 94%	+ 152%	+ 281%
Takaroa	+ 31%	+ 40%	+ 83%	+ 28%	+ 134%	+ 226%
Gambier	- 2%	+ 5%	+ 6%	+ 75%	+ 87%	+ 95%
Tuamotu-Gambier	+10%	+ 30%	+ 5%	+ 32%	+ 39%	+ 81%
Polynésie Française	+ 15%	+ 21%	+ 13%	+ 16%	+ 32%	+ 60%

Recensement de la population INSEE - ITSTAT

(1) Hao se trouve dans une situation particulière dans la mesure où l'atoll a longtemps servi de base arrière au Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP)

Tableau 4 : Evolution des exportations de perles de culture en Polynésie française

Année	Poids (kilogrammes)	Valeur (millions de F FCP)	Valeur moyenne (F FCP/grammes)	% recettes (1) d'exportation
1972	1,5	0,3	215	
1973	0,8	2	2 518	
1974	3,9	13,4	3 454	2
1975	15,6	8,9	570	2
1976	6,1	14,7	2 413	3
1977	6,1	18,2	2 976	3
1978	50	128,7	2 575	20
1979	86	158	1 835	18
1980	29	101,9	3.540	15
1981	86	405	4.679	40
1982	32	99	3.056	12
1983	140	712	5.088	45
1984	112	441	3.934	39
1985	206	1.393	6.745	58
1986	104	998	95.584	70
1987	408	2.252	5.524	80
1988	447	2.513	5.624	82
1989	622	3.791	6.091	83
1990	599	3.758	6.269	82
1991	833	4.424	5.309	85
1992	1.157	4.251	3.672	85
1993	2.187	7.772	3.354	90
1994	2.902	11.908	4.103	91
1995	4.387	9.591	2.186	90
1996	5.483	14.453	2.635	93
1997	4.989	14.658	2.938	89
1998	6.055	14.459	2.382	

Tableau 5 : Commercialisation de perles de culture par le GIE ; "Poe Rava Nui"

Années	fermes (nombre)	perles (nombre)	valeur (millions F CFP)	Prix moyen perle (CFP)	Taux de réussite (%) (1)
1981	13	6.754	30,2	4.471	
1982	13	13.068	59,5	4.551	22
1983	13	20.068	107,6	5.363	21
1984	15	15.174	143,6	9.464	16
1985	16	13.769	155,8	11.313	12
1986	27	16.778	252,1	15.028	6
1987	32	12.572	183,4	14.589	10
1988	66	44.624	502,1	11.252	14
1989	202	38.767	560,3	14.453	16
1990	303	41.115	600,9	14.615	19
1991	347	47.884	497,6	10.392	16
1992	390	47.884	497,6	10.392	
1993	423	49.525	441,6	8.916	
1994	446	91.481	879,1	8.610	
1995	433	56.899	434,2	7.631	
1996	321	65.154	464,1	7.123	
1997	374	63.988	501,8	7.842	30
1998	392	129.555	646,8	4.992	

Source : GIE "Poe Rava Nui" ; ventes aux enchères. Perles de Tahiti News , N° 9, juillet-août 1997 p. 6 et novembre-décembre 1998

(1) Rapport entre le nombre de nacres greffées et le nombre de perles marchandes

Tableau 6 : Evolution de la valeur de la production perlière dans les principales communes perlicoles (1) des Tuamotu-Gambier 1989-1996 (millions de F CFP)

Communes	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Arutua	41 238	38 044	61 107	47 888	69 331	26 156	7 429
Fakarava	857		69 727	30 705	4 588	63 144	56 458
Hao	33 244	31 820	53 035	113 495	285 052	188 803	160 107
Makemo	38 439	54 212	85 469	153 705	126 483	148 228	115 264
Manihi	21 983	32 884	12 814	2 823	35 625	27 753	4 793
Takaroa	135 105	156 743	58 234	50 049	179 208	87 880	27 147
Gambier	65 374	41 863	89 579	91 085	91 085	217 531	128 246
7 communes (2)	336 240	355 566	429 965	489 750	875 146	759 495	499 444
Archipel des Tuamotu-Gambier	342 606	359 206	442 862	493 947	879 109	780 833	514 654
7 communes Tuamotu-Gambier	98%	99%	87%	99%	98%	97%	97%

Source : Rapports annuels du service de la mer et GIE "Poe Rava Nui"

(1) Production des coopératives et associations familiales

(2) Ces 7 communes regroupent 21 atolls producteurs de perles

Tableau 7 : Evolution de la valeur de la production perlière dans les principales communes perlicoles (1) des Tuamotu-Gambier 1989-1996 (en %)

Communes	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Arutua	12,1	10,6	13,8	9,7	7,9	3,3	1,4
Fakarava	0,2		15,7	6,2	0,5	8,1	11
Hao	907	8,9	12	23	32,4	24,2	31,1
Makemo	11,2	15,1	19,3	31,1	14,4	19	22,4
Manihi	6,4	9,2	2,9	0,6	4,1	3,6	0,9
Takaroa	39,4	43,6	13,1	10,1	19,9	11	5,3
Gambier	19,1	11,6	120,2	18,5	20,4	27,9	24,9
Autres	1,9	1	3	0,8	0,4	2,6	3
Ensemble Tuamotu/Gambier	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Rapports annuels du service de la mer et GIE "Poe Rava Nui"

(1) Production des coopératives et associations familiales

Tableau 8 : Répartition des revenus provenant des exportations de perles de culture en Polynésie française (1)

Années	Coopératives et associations familiales		Entrepreneurs individuels et Sociétés privées		Ensemble	
	millions F CFP (2)	%	millions F CFP	%	millions F CFP	%
1981	30	7,4	375	92,6	405	100
1982	59	59,2	40	40,4	99	100
1983	108	15,2	604	84,8	712	100
1984	144	32,6	297	67,4	441	100
1985	156	11,2	1 237	88,8	1 393	100
1986	252	25,3	746	74,7	998	100
1987	183	8,1	2 069	91,9	2 252	100
1988	502	20	2 011	80	2 513	100
1989	560	14,8	3 231	85,2	3 758	100
1990	601	16	3 157	84	4 424	100
1991	498	11,3	3 926	88,7	4 251	100
1992	412	9,7	3 839	90,3	7 772	100
1993	493	6,3	7 279	93,7	11 908	100
1994	879	7,4	11 029	92,6	9 591	100
1995	434	4,5	9 157	95,5	14 453	100
1996	464	3,2	13 989	96,8	14 658	100
1997	502	3,4	14 156	96,6		
1998	647					

Source : Service des douanes, IEOM et GIE "Poe Rava Nui"

(1) Les chiffres figurant dans ce tableau ont une valeur approximative et ne sont donnés qu'à titre indicatif

(2) Revenus des ventes aux enchères du GIE Poe Rava Nui. Il faut toutefois noter qu'une faible fraction des perles vendues dans ces ventes n'est pas exportée et que le GIE vend parfois aussi la production de petits perliculteurs individuels qui lui en font la demande

Tableau 9 : Evolution de l'activité du GIE "Poe Rava Nui"

Années	Production de perles			Vente de perles			Ratio Vente / Production		
	Nombre	Valeur		Nombre	Valeur		Nombre	Valeur	
		Totale (millions de F CFP)	Unitaire (F CFP)		Totale (millions de F CFP)	Unitaire (F CFP)		Totale (millions de F CFP)	Unitaire (F CFP)
1988	31 482			44 624	502,1	11 252	142%		
1989	37 440	342,6	8 439	8 767	560,3	14 453	103%	163%	171%
1990	35 581	266	7 477	41 115	600,9	14 615	155%	225%	195%
1991	48 158	359,2	7 459	47 884	497,6	10 392	99%	138%	139%
1992	77 812	442,8	5 691	49 525	441,6	8 916	64%	100%	157%
1993	47 079	493,9	10 492	46 494	492,6	10 596	99%	100%	100%
1994	98 373	879,1	8 936	91 481	879,1	8 610	93%	100%	96%
1995	118 343	780,8	6 598	56 899	434,2	7 631	48%	91%	157%
1996	105 586	514,6	4 829	65 154	464,1	7 123	62%	90%	148%
1997				63 988	501,8	7 842			
1998				129 505	646,8	4 992			

Source : rapports annuels du Service de la Mer

Tableau 10 : Evolution de la production perlière des coopératives et associations familiales aux Tuamotu - Gambier
(millions de FCP) (1)

Îles	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Ahe		3 194				14 234	4 087
Amanu				5 812	25 636	21 795	32 677
Apataki		4 347	7 469	5 169	32 017	10 789	2 091
Aratika							1 321
Arutua	40 888	31 013	50 970	42 719	36 431	15 367	5 339
Faaite				4 197	337	14 893	8 974
Fakarava					4 588	20 598	28 583
Hao	33 244	34 820	53 035	107 683	259 417	167 008	127 430
Hikueru	2 205	670			303		
Katiu	12 443	13 500	10 198	17 394		26 011	26 838
Kauehi			12 575	4 959		9 857	4 772
Kaukura	350	2 684	2 668		913		
Makemo	15 024	39 540	41 358	67 320	91 027	93 771	54 772
Manihi	21 983	29 690	12 814	2 823	35 625	13 519	706
Marokau					3 292	6 443	6 235
Raraka	857		57 152	25 746		24 098	21 782
Raroia	6 473	1 038	5 404	27 029	11 486	11 058	11 822
Taenga	4 499		884	856			
Tahanea	4 161	2 969	12 898				
Takapoto	121 732	72 737	29 389	25 774	51 499	27 761	11 450
Takaroa	13 373	84 006	28 845	24 275	123 360	60 119	15 697
Takume		134	27 625	41 106	23 970	17 389	21 832
Toau						8 591	
Gambier	65 374	41 863	89 579	91 085	179 208	217 531	128 246
Total	342 606	359 205	442 862	493 947	879 109	780 832	514 654
% des exportations de perles	9%	8%	10%	6%	7%	8%	4%

(1) Production des coopératives et associations familiales regroupées au sein du GIE Poe Rava Nui
(Source : rapports annuels EVAAM)

Tableau 11 : Répartition des entreprises perlicoles des Tuamotu-Gambier au sein du GIE "Poe Rava Nui

Îles	1989			1991			1993			1999 Total (1)
	Coopératives	Associations familiales	Total	Coopératives	Associations familiales	Total	Coopératives	Associations familiales	Total	
Ahe	5		5	5		5	1	1	2	5
Amanu	1		1	1		1		4	4	7
Apataki	1	13	14	1	20	21		15	15	10
Aratika		1	1		2	2		2	2	2
Arutua	1	24	25	1	30	31		32	32	27
Faaite	1	7	8	1	7	8		10	10	12
Fakarava		4	4		4	4		5	5	15
Gambier	19	15	34	19	26	45	9	35	44	70
Hao	9	8	17	9	16	25	3	36	39	39
Hikueru	4	6	10	4	6	10		1	1	1
Katiu	5	7	12	5	12	17		16	16	16
Kauehi		1	1		1	1		5	5	7
Kaukura	3	2	5	3	3	6	1	3	4	
Makemo	10	3	13	10	7	17	5	27	32	43
Manihi	17	5	22	17	9	26	1	5	6	8
Marokau	1		1	1	1	2		2	2	4
Rangiroa										
Raraka	2	5	7	2	8	10	1	9	10	21
Raroia	1	7	8	1	9	10	1	15	16	20
Taenga	2	3	5	2	3	5		1	1	3
Tahanea		2	2		6	6				
Takapoto	13	17	30	13	20	33	3	20	23	22
Takaroa	6	20	26	6	26	32	1	30	31	25
Takume	4	6	10	4	7	11		9	9	14
Vahitahi		1	1		1	1				
Ensemble	105%	157%	262%	105%	224%	329%	26%	283%	309%	371%
%	40%	60%	100%	32%	68%	100%	8%	92%	100%	100%

Source : Rapports annuels du Service de la Mer – Service des ressources marines et GIE "Poe Rava Nui

(1) Chiffres approuvés basés sur l'octroi de concessions

Tableau 12 : Répartition des exploitations perlières au Tuamotu Gambier

Communes	Îles	Nombre d'exploitants		
		1997 (1)	1998 (2)	1999 (3)
<u>Anaa</u>		64	18	14
	1 Anaa	3		
	2 Faaite	9	17	14
	3 Motutunga	32	1	
	4 Tahanea	20		
<u>Arutua</u>		249	152	148
	5 Apataki	87	67	43
	6 Arutua	129	70	82
	7 Kaukura	33	15	23
<u>Fakarava</u>		323	95	263
	8 Aratika	106	14	63
	9 Fakarava	51	38	41
	10 Kauchi	116	16	114
	11 Raraka	43	23	39
	12 Toau	9	4	6
<u>Hao</u>		144	71	45
	13 Amanu	31	21	13
	14 Anuanuraro	1	1	
	15 Hao	10	48	31
	16 Nengo Nengo	2	1	1
	17 Nukutepepi	1		
<u>Hikueru</u>		44	6	
	18 Hikueru	43	6	
	19 Reitoru	1		
<u>Makemo</u>		266	117	120
	20 Katiu	69	26	32
	21 Makemo	82	39	40
	22 Marutea Nord	3		
	23 Nihiru	1	2	
	24 Raroia	37	24	22
	25 Taenga	31	1	13
	26 Takume	43	25	13
<u>Manihi</u>		304	123	210
	27 Ahe	179	74	141
	28 Manihi	125	49	69
<u>Marokau</u>		15	8	9
	29 Marokau	15	8	9
<u>Napuka</u>		2		
	30 Napuka	2		

Tableau 12 (suite)

Communes	Îles	Nombre d'exploitants		
		1997 (1)	1998 (2)	1999 (3)
<u>Nakatavake</u>		21		
	31 Pinaki	1		
	32 Vahitahi	16		
	33 Vairaatea	4		
<u>Rangiroa</u>		66	19	29
	34 Rangiroa	31	13	23
	35 Tikeau	35	6	6
<u>Reao</u>		3	1	1
	36 Reao	3	1	1
<u>Takarua</u>		318	109	107
	37 Takapota	127	42	46
	38 Takarua	191	67	61
<u>Tureia</u>		1		
	39 Tureiera	1		
<u>Gambier</u>		135	52	43
	40 Mangareva	133	51	41
	41 Marutea Sud	2	1	2
Tuamotu Gambier		1960	771	989
Iles Sous le Vent		394	150	87
Marquises		2		
Polynésie Française		2356	921	1076

(1) Source : Fichier des concessions maritimes à vocation perlière depuis 1970 Estimation ITSTAT

(2) Estimation par la SRM de perliculteurs en activité à la fin de 1987

(3) Service des ressources marines, mars 1999 (Exploitants autorisés + exploitants non autorisés)

Tableau 13 : Evolution de l'octroi de concessions maritimes en Polynésie française

Années	Collectage de nacres	Elevage de nacres	Fermes perlières	Ensemble
1977 - 1987	875	656	440	1971
1988	105	90	35	230
1989	110	107	98	315
1990	172	173	181	526
1991	172	175	171	518
1992	478	407	389	1274
1993	95	116	112	323
1994	139	151	148	438
1995	209	158	151	518
1996	89	96	93	278
1997	179	225	212	616
Ensemble 1977 - 1997	2.623	2.354	2.030	7.007

Source : Service de la Mer et de l'Aquaculture.

Tableau 14 : Répartition des concessions maritimes dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier (1997)

Communes	<u>Superficies concédées (%)</u>		<u>Taille moyenne des concessions (m²)</u>		
	Entreprises individuelles	Personnes morales	Entreprises individuelles	Personnes morales	Ensemble
Arutua	93	7	9.991	29.552	10.500
Fakarava	10	90	4.573	578.868	42.884
Hao	25	75	2.893	60.624	10.283
Makemo	30	70	2.545	43.656	7.478
Manihi	61	39	15.586	47.372	21.125
Takaroa	92	8	4.118	4.545	4.148
Gambier	5	95	3.707	256.834	62.250
Archipel des Tuamotu- Gambier	28	72	6.334	142.271	20.363

Source : Fichier des concessions

Tableau 15 : Caractéristiques des exploitations dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier (1999)

Communes	Concessions maritimes (1)		Importance des exploitations (1)						Nombre de nacres en élevage (en milliers)	
	surface concédée (ha)	Surface utilisée (ha)	Petites		Moyennes		Grandes			Total
			nombre	(%)	nombre	(%)	nombre	(%)		
Arutua	878	1.800	64	43	66	45	17	12	147	10.674
Fakarava	2.115	2.990	201	79	42	17	10	4	253	17.734
Hao (1)	444	681	36	80	8	18	1	2	45	4.038
Makemo	322	1.634	103	86	14	12	3	2	120	9.688
Manihi	2.256	2.000	120	57	74	35	16	8	210	11.860
Takaroa	367	657	80	75	20	19	7	6	107	3.896
Gambier	1.066	2.893	25	58	14	33	4	9	43	17.156
7 Communes	7.448	12.655	629	68	238	26	58	6	925	75.046
Archipel des Tuamotu-Gambier	7.740	15.299	668	67	253	26	68	7	989	90.726
Polynésie Française	7.819	15.398	753	70	255	24	68	6	1076	91.313

Source : Service des Ressources Marines

Tableau 16 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perliques des Tuamotu Gambier
1988 - 1996 (en %)

Communes	<u>Télévision</u>		<u>Magnétoscope</u>		<u>Automobile</u>		<u>2 roues à moteur</u>		<u>Embarcations sans moteur</u>		<u>Embarcations à moteur</u>	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	33	83	31	26	20	18	15	31	2	7	76	67
Fakarava	18	60	6	30	36	17	20	24	4	5	60	63
Hao	56	80	33	37	41	21	22	36		4	27	33
Makemo	35	63	20	29	11	20	5	29	1	5	61	62
Manihi	43	64	33	36	6	9	7	13	4	10	61	52
Takaroa	33	80	31	24	48	25	40	34	14	8	70	54
Gambier	59	80	24	33	31	25	11	23	4	5	45	43
Tuamotu-Gambier	36	71	23	30	28	21	23	30	6	5	44	45
Polynésie Française	81	90	38	47	68	68	23	27	6	4	10	13

Source : recensements de 1988 et 1996 – ITSTAT

Tableau 17 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier
1988 - 1996 (en %)

Communes	<u>Machine à coudre</u>		<u>Friqo</u>		<u>Congélateur</u>		<u>Radio</u>		<u>Téléphone</u>	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	30	33	16	37	65	77	80	69		66
Fakarava	28	21	16	13	43	66	84	77		13
Hao	30	25	63	66	53	71	71	84	28	43
Makemo	25	27	24	27	45	65	61	71		27
Manihi	27	16	30	39	47	62	76	76		30
Takaroa	20	20	26	37	51	69	83	78		50
Gambier	26	24	27	44	63	69	51	79		61
Tuamotu-Gambier	26	23	30	40	46	65	71	76	8	42
Polynésie Française	30	33	80	83	26	44	73	81	53	70

Source : recensements de 1988 et 1996 - ITSTAT

Tableau 18 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes pericoles des Tuamotu Gambier 1988 - 1996 (en %)

Communes	<u>Eau courante</u>		<u>Electricité</u> Réseau général		<u>Sanitaires</u> WC intérieurs	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	30	30	95	93	37	56
Fakarava		4	51	32	11	21
Hao	64	47	84	90	59	63
Makemo	6	21	38	59	24	37
Manihi	5	37	48	34	30	46
Takaroa	9	22	62	65	33	46
Gambier	81	43	74	72	66	68
Tuamotu-Gambier	18	33	48	67	33	48
Polynésie Française	92	92	86	93	79	85

Source : recensements de 1988 et 1996 – ITSTAT

Tableau 19 : Evolution du taux d'équipement des ménages dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier
1988 - 1996 (en %)

Communes	<u>Maison individuelle Traditionnelle</u>		<u>Maison individuelle moderne</u>		<u>Nature des matériaux murs en dur</u>	
	1988	1996	1988	1996	1988	1996
Arutua	24	3	76	95	10	83
Fakarava	11	19	86	73	30	69
Makemo	3	26	95	70	43	54
Manihi	4	8	88	78	16	87
Takaroa	6	46	90	53	9	48
Gambier	2	6	94	83	74	27
Tuamotu-Gambier	9	19	86	75	33	60
Polynésie Française	8	10	82	78	61	30

Source : recensements de 1988 et 1996 - ITSTAT

Tableau 20 : Evolution récente du fret maritime dans les Tuamotu Gambier (en tonnes)

<u>Fret aller</u>	1988					1998				
	Alimentation	Matériaux Construction	Produits pétroliers	Divers	Total	Alimentation	Matériaux construction	Produits pétroliers	Divers	Total
Tuamotu Ouest	1.017	5.089	2.440	2.037	10.583	3.592	7.959	8.986	6.483	27.020
Tuamotu Centre	856	2.215	901	1.390	5.362	1.510	3.076	1.970	1.477	8.033
Tuamotu Est	172	446	311	234	1.163	212	746	910	355	2.223
Tuamotu Nord Est	23	378	127	90	618	99	557	213	152	1.021
Gambier	314	644	425	543	1.926	670	1.500	1.896	983	5.049
Total	2.382	8.772	4.204	4.294	196.449	6.003	13.830	13.975	9.450	43.346
<u>Fret Retour</u>	Coprah	Poisson	Nacre	Divers	Total	Coprah	Poisson	Nacre	Divers	Total
Tuamotu Ouest	1.609	1.046	19	565	3.239	1.453	349	316	1.693	3.811
Tuamotu Centre	1.908	178	14	177	2.277	877	64	26	394	1.361
Tuamotu Est	1.106	2		164	1.272	1.169	20	153	94	1.436
Tuamotu Nord Est	988			20	1.008	748	6		69	823
Gambier	38		31	61	130			68	204	272
Total	5.649	1.226	64	987	7.926	4.247	437	563	2.454	7.703

Tableau 21 : Evolution récente des transports dans les Tuamotu-Gambier

Zone desservie	1988		1998		1988 - 1998	
	Fret (Tonnes)	Nombre de passagers	Fret (Tonnes)	Nombre de passagers	Fret (Tonnes)	Nombre de passagers
Tuamotu Ouest	13.822	1.312	30.831	3.862	+ 223%	+ 294%
Tuamotu Centre	7.639	1.605	9.394	973	+ 23%	- 39%
Tuamotu Est	2.435	127	3.659	234	+ 50%	+ 184%
Tuamotu Nord Est	1.626	82	1.844	66	+ 13%	- 20%
Gambier	2.056	59	5.321	12	+ 259%	- 80%
Total Tuamotu Gambier	27.578	3.185	51.049	5.147	+ 85%	+ 62%
Total Archipels éloignés (1)	58.011	9.810	92.594	1.0461	+ 60%	+ 7%

(1) Australes, Marquises et Tuamotu-Gambier

Tableau 22 : Evolution récente du transport aérien dans le Tuamotu Gambier (million de PKT) (1)

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<u>Zone desservie</u>											
<u>Tuamotu du Nord</u>											
- Dornier (2)	2,1	1,6	1,6	1,2	1,7	3,4	2,4	2,6	2,5	3,1	1,7
- ATR (3)	13,6	17,4	20	22,4	23,9	22,2	27,8	29,6	32,4	37,5	43,2
<u>Tuamotu Est-Gambier</u>											
- Dornier	0,7	0,7	0,7	0,9	1,1	1,3	1,4	1,2	1,3	1,3	1,6
- ATR	4,2	5,3	6	6,1	6,5	6,9	6,9	7,1	9,2	12,4	14,8
<u>Tuamotu-Gambier</u>											
- Dornier	2,8	2,3	2,3	2,1	2,8	4,7	3,7	3,8	3,8	4,4	3,3
- ATR	17,8	22,7	26	28,5	30,4	29,1	34,7	36,7	41,6	49,9	58
- Ensemble	20,6	25	28,3	30,6	33,2	33,8	38,4	40,5	45,4	54,3	61,3

(1) PKT : Passager - Kilomètre - Transporté

(2) Dornier 228 : bimoteur de 18 places

(3) ATR 42 et ATR 72 : appareils à turbo-propulseurs de 46 à 66 places dans les versions les plus récentes

Tableau 23 : Evolution du transport aérien dans les principales communes perlicoles des Tuamotu Gambier 1988 – 1996

Communes	1988		1998		1988 - 1998	
	Passagers	Fret (tonnes)	Passagers	Fret (tonnes)	Passagers	Fret (tonnes)
Arutua	3.750	5	10.250	125	x 2,7	x 25
Fakarava	838	3	8.148	118	x 9,7	x 39,3
Hao	3.290	22	20.153	256	x 6,2	x 11,6
Makemo	1.378	8	6.882	50	x 5	x 6,2
Manihi	12.002	45	26.453	239	x 2,2	x 5,3
Takuroa	3.592	7	8.301	137	x 2,3	x 19,6
Gambier	1.309	10	8.132	174	x 6,2	x 17,4
7 Communes	32.159	100	88.679	1.099	x 2,7	x 11
Tuamotu-Gambier	66.590	293	175.243	1.805	x 2,6	x 6,2
Polynésie Française (1)	36.6147	579	691.232	2.518	x 1,9	x 4,3

(1) Transport aérien interinsulaire à l'exclusion du trafic international.

Tableau 24 : Répartition des concessions maritimes à Takaroa
(1981 -1990) en m²

Années	Originaires de l'île	Migrants de retour	Gens de l'extérieur	Ensemble
<u>1 - Collectage</u>				
1981		3.892		3.892
1982		2.200		2.200
1983				
1984	250	2.950	172	3.372
1985	2.850	2.350		5.200
1986	5.250	6.850		12.100
1987	900	2.050		2.950
1988	150	1.800	100	2.250
1989		300		300
1990		900	1100	2.000
<u>2 - Fermes perlières</u>				
1981	2.000	3.500		5.500
1982	1.600	15.185		16.785
1983				
1984		3.900	10.000	13.900
1985	1.400	969		2.369
1986	2.400	7.200		9.600
1987	2.700	12.150		14.850
1988	1.000	8.000	203.000	212.000
1989		3.000	40.000	43.000
1990		16.700	202.600	219.300

Source : SDE, JOPF, CATG

Cf. Moshe Rapaport. Defending the lagoons. Op. cite p. 223

Figure 1 : Progression du volume et de la valeur des exportations de perles noires de Tahiti

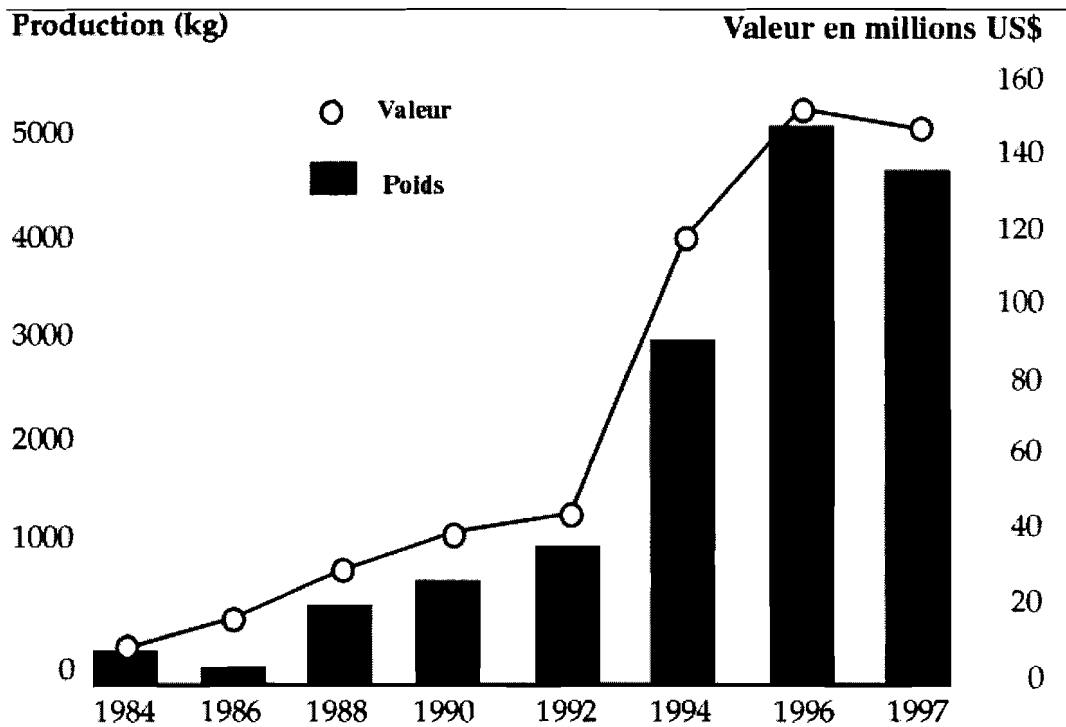
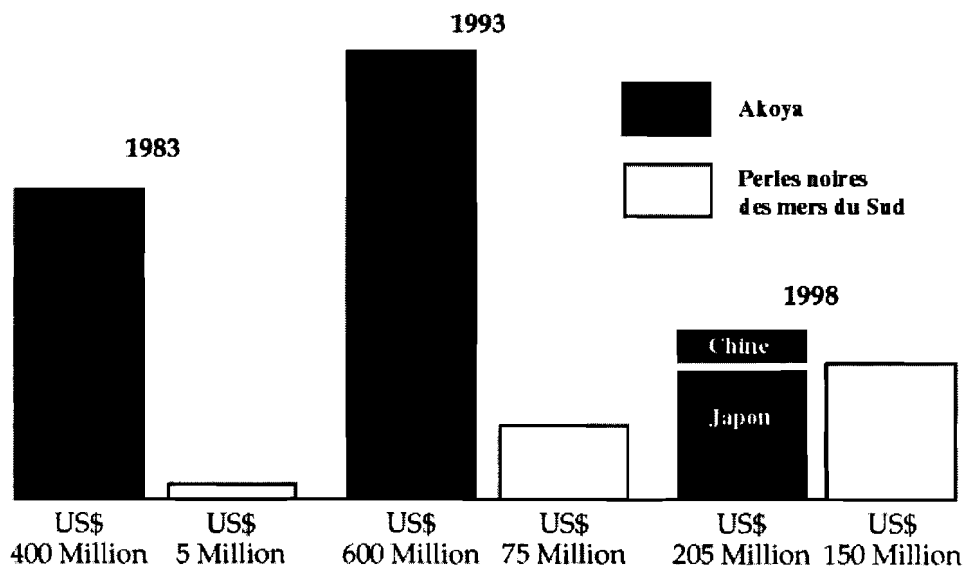


Figure 2 : Valeur des exportations des perles Akoya et de celles des mers du Sud



Estimation grossière réalisée par Andy Müller (Golay Buchel Japan KK). Les chiffres exacts ne sont pas disponibles, mais ceux-ci illustrent parfaitement la tendance actuelle.

Article de Presse – Tahiti Pacifique : "Fièvre Noire"

« FIEVRE NOIRE »

En matière de commerce de la perle de culture de Tahiti, l'anarchie est si bien installée qu'Alfred Jarry lui-même en apprécierait l'extravagante absurdité. Les éléments étrangers à l'industrie de la Perle font loi faute de règles, les vampires à l'affût du gain rapide sont légions et les cavaliers de notre apocalypse campent à la frontière de notre chaotique paradis. Vendeur de cercueil, installateur de téléphone, décorateur d'intérieur ou marchand de tapis reconverti, ça grouille et ça grenouille, effrayant mélémélo de spéculateurs en tous genres, d'opportunistes et d'affairistes, se lançant à corps perdu dans la grande aventure, l'Eldorado des Mers du Sud, la nouvelle fièvre noire, celle de la perle et de son négoce.

Marché noir

Pour se fournir, on marchandise à vil prix avec les petits fermiers à l'agonie -quatre sous et une aumône contre un lot de perles, on troque et on échange -gazoline,

légumes frais, pinard et tôles contre un lot de perles, on discute, on cajole, on promet et on encense- belles paroles contre un lot de perles, on demande du confié -jamais rendu ou rarement payé faute de contrat. (Petits fermiers, perdez confiance).

Quant aux pilliers, ils pillent (les receleurs recelant, bien évidemment). Pour refourguer, certains vendent à l'étranger n'importe quoi n'importe comment, perles-rebuts à 500 FF dans telle échoppe Marseillaise ou pour une poignée de dollars sur les trottoirs de New-York, et bradent à Hong Kong ce qu'ils n'ont pu négocier à Taïpei. D'autres démarchent localement, n'importe où et à n'importe quel prix, tant de perles laides qui méritent le pilon que des perles de louche provenance cédées le dixième de leur valeur.

Noir office

Tel pompeux bavard s'auto-proclame expert en perles, inclus de science et docteur es-moralité, phraseur effronté servant en une soupe d'à peu près ambigus et de

formules équivoques des informations pompées dans les livres et des mises en garde à la limite de la concurrence loyale, marchand cauteleux affirmant pince-sans-rire qu'il vend à l'unité ainsi qu'au "prix de gros" un article qui n'a de toute façon aucun prix de base ou de référence, puisque produit localement sans taxe et sans contrainte.

Dieu pardonne l'hérétique, car nul n'est éternel, surtout pas une perle composée de carbonate de calcium dissolvable dans l'acide, y compris celui de la transpiration.

"Le titre d'expert en perles de Tahiti n'est pas, à ce jour, protégé". (Fin de citation).

Ce qui en clair signifie que le premier clampin venu, capable de distinguer un roulement à bille d'une perle à l'aide d'un aimant peut se targuer du titre "d'expert en perle" et l'inscrire en lettres d'or au fronton de son Fare Iti.

"Mets de l'huile, petit frère, nous sommes tous des experts."

Daniel MAGNANT, bijoutier à Papeete

TAHITI-Pacifique, novembre 1993

Source : Tahiti Pacifique, novembre 1993, p.16